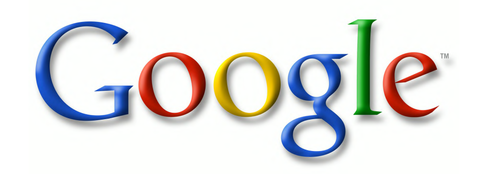
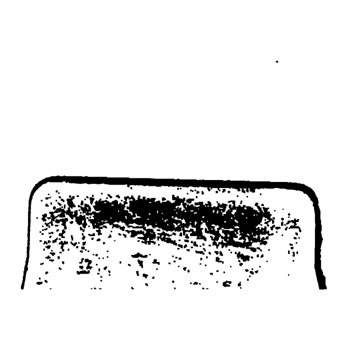
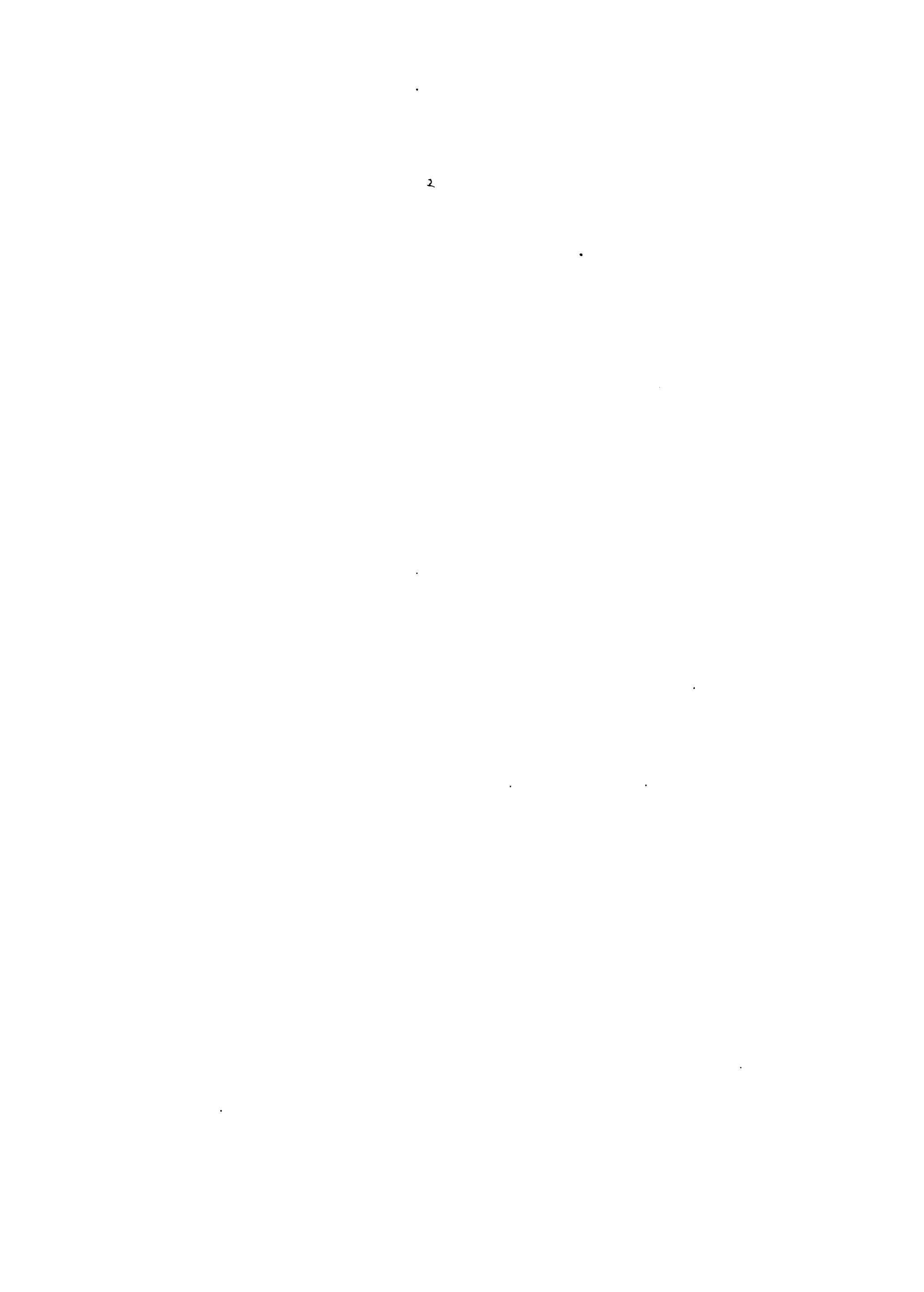









2

HISTOIRE

DE

LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE

PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

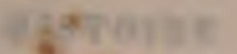
Depuis sa naissance jusqu'à ce jour.

Paris. — Imprimerie de Pommeret et Moreau, quai des Augustins, 17.



Typ. Saintin. Mazelin et Copin.

LOUIS-NAPOLÉON.



HISTOIRE

LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE

[illegible] DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE,

[illegible] jusqu'à ce jour.

L'appréciation de ses actes,

[illegible] 2 décembre

[illegible]

PAR A. [illegible]

[illegible] LOUIS-NAPOLÉON.

PARIS

[illegible]

HISTOIRE

DE

LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE

PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE,

Depuis sa naissance jusqu'à ce jour.

CONTENANT

L'appréciation de ses actes,
le récit authentique de tous les événements du 2 décembre
et des détails inédits sur ses habitudes privées.

PAR A. BARBIER.

ORNÉE D'UN PORTRAIT DE LOUIS-NAPOLÉON.

PARIS
BARBIER, ÉDITEUR, 10, RUE D'ENGHIEN.
—
1852

INTRODUCTION.

La journée du 2 décembre est un des plus grands événements politiques de notre époque. Elle a sauvé la France de l'anarchie et reconstitué dans son imposante grandeur l'œuvre napoléonienne de l'an VIII.

La révolution de Février nous avait ramenés aux jours orageux et sanglants de 1791 et 1792; par une pente irrésistible et fatale, elle nous poussait vers un nouveau 1793.

Louis-Napoléon Bonaparte, par son énergique initiative, a devancé le cours des événements; il a supprimé cette date funèbre, et rapproché, dans l'exécution d'une même pensée féconde et nationale, ces deux époques de notre histoire, 1799 et 1852.

7,500,000 suffrages jetés spontanément dans l'urne électorale ont sanctionné cet acte suprême et décisif.

Ainsi qu'il le disait lui-même dans une des ses dernières proclamations, le Président de la République n'est sorti de la légalité que pour rentrer dans le droit. Il n'a brisé l'arche si souvent profanée de nos constitutions révolutionnaires que pour demander au peuple les moyens de lui donner des institutions nouvelles plus conformes à ses intérêts et à sa prospérité. Comme l'Antée de la fable qui touchait la terre du pied et se relevait plus fort pour la lutte, Louis-Napoléon a retrempé ses pouvoirs dans l'élection populaire, et il en est sorti plus grand et plus puissant. Aujourd'hui et plus que jamais il peut dire que *son pouvoir re-*

pose sur le droit qui vient du peuple, et sur la force qui vient de Dieu.

En présence de cette révolution politique si habilement accomplie, tous les partis se sont accordés à rendre justice à cet homme si longtemps méconnu. Toutes les calomnies odieuses ou absurdes dont il était l'objet depuis son avénement au pouvoir sont tombées devant l'imposante réalité des faits. L'ombre qui couvrait cette figure historique s'est dissipée, et Louis-Napoléon s'est révélé à la France et à l'Europe comme un des premiers hommes d'Etat de notre époque, comme un homme enfin digne de reprendre et de continuer l'œuvre immense, l'œuvre sociale du premier consul.

En étudiant attentivement la vie du Président de la République, on voit que cet esprit de prévision, de sagesse et de fermeté dont il vient de donner une preuve éclatante ne l'a jamais abandonné; et Strasbourg et Boulogne, qu'on lui a si souvent reprochés, ne prouvent qu'une chose: c'est qu'il avait prévu dix ans d'avance la révolution de Février.

Il serait difficile de trouver dans l'histoire une existence plus extraordinaire, plus féconde en grands événements que celle du prince Louis-Napoléon. Né sur les marches du trône impérial, au bruit du canon des grandes victoires de l'Empire; appelé par sa naissance à être l'un des héritiers présomptifs de la plus puissante royauté du monde, il voit tout à coup s'écrouler avec fracas toutes ces grandeurs. Le même éclat de foudre qui a frappé l'empereur a frappé sa famille entière, et cet enfant, né aux Tuileries, est emporté loin de la France en même temps que son cousin le roi de Rome, ce moderne Astyanax (1),

(1) On sait que l'empereur, dans la lettre qu'il écrivait au roi Joseph son frère, gouverneur de Paris pendant la campagne de France, lui recommandait expressément de se retirer avec l'impératrice et le roi de Rome derrière la Loire, *le sort d'Astyanax, prisonnier des Grecs, lui paraissant le plus malheureux de l'histoire.*

et comme devaient l'être depuis le duc de Bordeaux et le comte de Paris.

Élevé dans l'exil, mais les yeux et la pensée constamment tournés vers la France, il tente deux fois d'y revenir en apportant dans les plis du drapeau impérial ce dogme napoléonien, qui est aujourd'hui, et qui a toujours été la religion du peuple. Deux fois il est vaincu. Les murs d'une prison d'État se ferment sur lui ; mais sa croyance en l'avenir ne s'éteint pas : il étudie, il espère, il attend. L'heure de la liberté sonne pour lui après six années de captivité ; il se réfugie en Angleterre, mais il ne cesse de penser à la France. Enfin la révolution de Février éclate : il se rend à Paris ; le gouvernement provisoire l'engage à retourner en exil ; il part, mais en laissant à ses amis cette pensée *qu'avant six mois il sera à la tête du gouvernement.*

Cette prédiction se réalise de point en point. Une immense acclamation du peuple l'élève à la présidence de la République. Les partis se pressent à l'envi autour de lui et cherchent

> . . . . ardemment
> A qui dévorera ce règne d'un moment !

Calme au milieu des agitations, des haines, des passions des hommes qui l'entourent, il échappe à tous les piéges qu'on lui tend, déjoue toutes les intrigues qui se forment autour de lui ; on le croit ignorant des hommes et des choses du pays, et il connaît mieux que personne les hommes et les choses. Tous croient voir en lui un instrument, et ils ne sont eux-mêmes que les instruments de sa pensée et de sa volonté. Chacune de ses paroles est un acte politique ; chacun de ses actes est un événement. Il marche vers un but que lui seul entrevoit, et tous les efforts que l'on fait pour l'en détourner l'en approchent davantage. Les renommées les plus éclatantes, les talents les mieux reconnus s'usent successivement dans cette lutte. Lui seul ne

cesse de grandir. Enfin, dernier acte, acte éclatant de sa seule inspiration, il désigne le jour précis et l'heure où sa volonté absolue doit se substituer aux pouvoirs établis en France, et où doit commencer l'ère de régénération napoléonienne (1).

L'exécution est rapide et précise comme la pensée, et le peuple applaudit des deux mains à cet acte audacieux, mais salutaire.

Avant d'entrer plus profondément dans l'examen de cette révolution populaire, de ce 18 brumaire si habilement, si heureusement accompli, résumons en quelques mots la première partie de la vie du prince, Président de la République.

(1) Il s'en explique franchement en face de la nation dans cet appel au jugement du peuple, qui est un des actes les plus solennels et les plus inouïs dans l'histoire :

« Si vous avez confiance en moi, donnez-moi les moyens d'ac-
« complir la grande mission que je tiens de vous.

« Cette mission consiste à fermer l'ère des révolutions, en satis-
« faisant les besoins légitimes du peuple et en le protégeant contre
« les passions subversives ; elle consiste surtout à créer des insti-
« tutions qui survivent aux hommes, et qui soient enfin des
« fondations sur lesquelles on puisse asseoir quelque chose de du-
« rable.

« Si je n'obtiens pas la majorité de vos suffrages, alors je provo-
« querai la réunion d'une nouvelle assemblée et je lui remettrai le
« mandat que j'ai reçu de vous.

« Mais si vous croyez que la cause dont mon nom est le symbole,
« c'est-à-dire la France régénérée par la révolution de 1789 et or-
« ganisée par l'empereur, est toujours la vôtre, proclamez-le en
« consacrant les pouvoirs que je vous demande. »

PREMIÈRE PARTIE.

Louis-Napoléon Bonaparte naquit à Paris, le 20 avril 1808, de Louis Bonaparte, frère de l'empereur, et d'Hortense-Eugénie de Beauharnais, fille de l'impératrice Joséphine.

Sa naissance fut accueillie avec enthousiasme dans toutes les villes de l'Empire, alors à l'apogée de la grandeur, et depuis le département du Zuyderzée, le cent trentième de la liste, jusqu'aux départements de l'Arno et de l'Ombronne, que baignent les chaudes lames de la Mer Icarienne, 120 millions d'hommes célébrèrent, en vingt idiomes différents, la venue du nouveau prince. L'Europe leur répondit par ses acclamations. Car cet enfant, né à l'ombre du trône impérial, pouvait être appelé un jour à recueillir l'immense héritage du nouveau Charlemagne.

L'empereur et l'impératrice le tinrent sur les fonts et lui donnèrent les noms de Louis-Napoléon ; le cardinal Fesch, son oncle, procéda à la cérémonie du baptême dans cette même église métropolitaine de Notre-Dame où la religion vient de consacrer si solennellement le vœu de la nation, et Paris l'adopta par des fêtes magnifiques.

Sept ans après, l'Empire s'écroulait. A toutes les splendeurs succédèrent, pour la famille de l'empereur, les rigueurs de l'exil et de la proscription.

La reine Hortense se retira à Augsbourg. C'est là que Louis-Napoléon passa ses premières années d'exil. Sa mère, dont le souvenir est encore béni en France, présida elle-même à l'éducation de ce fils bien-aimé, et ne négligea rien pour le rendre digne du grand nom qu'il porte *et des hautes destinées auxquelles il devait être appelé un jour*.

Forcée de quitter la Bavière, la reine Hortense vint avec son fils chercher un asile en Suisse et s'établir en Thurgovie sur les bords du lac de Constance.

Ardent à s'instruire, Louis-Napoléon voulut connaître la Suisse. Ce pays, si intéressant à tant de titres, il l'étudia en digne élève des grands naturalistes, en observateur judicieux des belles manœuvres de Masséna, de Lecourbe et de Molitor, en admirateur patriote des gloires de Zurich, de Muthental et de Kloenthal, honneur éternel de la France; il se pénétra de tout ce que la constitution et les mœurs républicaines de la Suisse ont valu d'indépendance et de bonheur à cette digne et forte nation.

Pour connaître autrement que par la théorie ce que c'est qu'une armée, il entra au camp de Thoune; il y conquit ses grades en même temps que l'estime et l'affection de tous les officiers parmi lesquels il compta pour maître d'abord, et ensuite pour ami, le colonel Dufour, le même qui s'est illustré comme généralissime de la confédération suisse dans la guerre contre le Sonderbund.

Enfin il couronna cette vie active et studieuse par la publication de deux ouvrages remarquables : *Considérations politiques et militaires sur la Suisse* et un *Manuel de l'artillerie*, qui, l'un et l'autre, valurent au jeune auteur l'intérêt et les suffrages de tous les hommes éclairés qui les lurent en Suisse, en France, en Europe.

Louis-Napoléon avait alors vingt-deux ans; son éducation militaire, scientifique et littéraire était terminée. Vigoureux, intrépide, adroit à tous les exercices du corps en même temps qu'habile publiciste et facile écrivain, il cachait, sous un extérieur calme et impassible, résultat d'études sérieuses et de longues méditations, un cœur chaud et généreux, un esprit enthousiaste.

La révolution de 1830 éclata. Louis-Napoléon en apprit la nouvelle avec bonheur. Il espérait que le principe qui venait de triompher aux barricades de juillet allait inaugurer pour la France une ère de liberté et de grandeur, et ouvrir à la famille de l'empereur les portes de cette patrie si ardemment aimée.

Ses espérances furent tristement déçues. Cette révolution, qui, pour mieux réussir, s'était d'abord annoncée comme la meilleure des Républiques, ne fut qu'un changement de dynastie; la branche cadette des Bourbons se mit à la place de la branche aînée, et le peuple se trouva, cette fois encore, avoir vaincu pour une autre cause que celle de la patrie. L'ostracisme continua donc pour la famille Napoléon.

Cependant la révolution de Juillet avait ébranlé l'Europe. La Belgique se souleva la première, puis une partie de l'Italie, enfin la Pologne. La Pologne, qui aurait triomphé si elle n'eût été trahie par le gouverne-

ment que le 24 février vient de renverser, la Pologne, après avoir versé des flots de sang moscovite, et le plus pur de son propre sang, tomba le fusil à la main en s'écriant : « Le ciel est trop haut, et la France est trop loin ! »

Le gouvernement qui pesait alors sur la France, ce gouvernement, courbé vers Pétersbourg, eut l'égoïste audace d'apprendre à la France indignée le désastre de la Pologne, par ces paroles, déshonneur éternel du ministre qui consentit à les prononcer :

« L'ordre règne à Varsovie ! »

Au moment où la Pologne se souleva, Louis-Napoléon combattait déjà avec les Italiens pour l'indépendance et la liberté de leur patrie. Il était sur le point d'enlever la forteresse de Civita-Castellana, lorsque le gouvernement italien lui donna l'ordre de suspendre l'attaque. Louis-Napoléon se rendit alors à Bologne, que les Autrichiens menaçaient. Il fit des dispositions pour la défense de cette ville, et livra aux troupes ennemies plusieurs combats d'avant-postes où il fit preuve du plus brillant courage, notamment à Forli, où, à la tête de quelques cavaliers, il exécuta plusieurs charges audacieuses contre des forces considérables, dernière et héroïque protestation de la liberté italienne contre le despotisme autrichien.

La cause de l'Italie, cette cause si noble désertée par la royauté de juillet, était perdue ; et les vengeances de la cour de Vienne et de celle de Rome poursuivirent Louis-Napoléon. Mais un coup plus terrible pour lui que ses dangers personnels le frappa dans ses affections les plus chères.

Son frère aîné, Napoléon-Louis, qui avait combattu à ses côtés, mourut dans ses bras des fatigues de la guerre. Lui-même tomba malade à Ancône, où sa mère ne parvint à le sauver des poursuites de la police autrichienne que par un véritable prodige d'audace et d'adresse.

Dès les premiers moments de sa convalescence, sa mère répandit le bruit qu'il était passé en Grèce, et, lui faisant traverser rapidement l'Italie, elle le conduisit à Paris au moyen d'un déguisement et d'un passeport anglais. Louis-Napoléon adressa à Louis-Philippe une lettre où il réclamait le droit de citoyen français et l'hospitalité de la patrie.

Malgré les prières et les démarches de la reine Hortense, qui redoutait les suites d'un voyage pour la santé profondément altérée de son fils, l'ordre fut donné à l'illustre proscrit de quitter la France immédiatement. Il se rendit à Londres; de là il revint en Suisse (août 1831). La lutte des Polonais contre la Russie n'était pas encore terminée. Ils lui envoyèrent une députation pour l'engager à se mettre à leur tête. Voici un passage de la dépêche du gouvernement polonais à Louis-Napoléon :

« A qui la direction de notre entreprise pourrait-elle mieux être confiée qu'au neveu du plus grand capitaine de tous les siècles? Un jeune Bonaparte apparaissant sur nos plages, le drapeau tricolore à la main, produirait un effet moral dont les suites sont incalculables. Venez donc, espoir de notre patrie, porter à des populations qui reconnaîtront votre nom la fortune de César, et, ce qui vaut mieux, la liberté! Vous aurez la reconnaissance de vos frères d'armes et l'admiration de l'univers. »

La Pologne était foudroyée avant que celui qu'elle appelait à son secours pût arriver jusqu'à elle! Louis-Napoléon, l'âme navrée de douleur, se replongea dans l'étude. Cependant, de sa retraite d'Arenenberg il suivait avec attention la marche des événements, et, dès qu'il eut la certitude que la France ne considérait plus comme national le gouvernement de Louis-Philippe, il résolut de l'en délivrer (1).

(1) Le prince Louis, depuis 1832, songeait à revendiquer l'héritage de l'empereur que la mort du duc de Reichstadt lui avait acquis. Il suivait attentivement la marche de l'opinion publique en France et cherchait, par ses correspondances et par ses écrits, à raviver la foi napoléonienne dans les cœurs de ses compatriotes.— Il entra en relations avec un grand nombre d'officiers généraux de l'Empire, avec les hommes d'Etat les plus célèbres, avec les publicistes les plus distingués. Le premier, peut-être, il avait compris qu'un pouvoir issu illégalement d'une révolution où le pays n'avait pas été consulté, et dont toute la puissance avait pour base les intérêts privés de la bourgeoisie, il avait compris, disons-nous, que ce pouvoir tomberait forcément un jour devant l'opinion publique outragée. La révolution de Février, qu'on a surnommée la *révolution du mépris*, a donné raison à ses prévisions.

En 1833, il eut avec Lafayette de longues conférences. Le héros des Deux-Mondes, si cruellement mystifié dans celui-ci par la dynastie de Juillet, prêta, dit-on, une oreille attentive aux projets du prince Napoléon; et, faisant amende honorable de sa conduite en 1815, il s'engagea à prêter le concours de son nom à une restauration napoléonienne qui aurait pour principe la sanction populaire.

Armand Carrel eut aussi des relations avec le prince, et ne fut pas éloigné d'adopter ses idées. Il s'exprimait ainsi sur son compte: « Les ouvrages politiques et militaires de Louis-Nepoléon Bonaparte « annoncent une forte tête et un noble caractère. Le nom qu'il

Après avoir longuement préparé tous ses moyens d'exécution et habilement choisi les hommes et le lieu qui lui répondaient du succès, il parut tout à coup à Strasbourg, et un moment il en fut maître. Ce hardi coup de main n'échoua que par une de ces fatalités qui, trop souvent, confondent les prévisions les plus sages.

La surprise et la terreur des gouvernants d'alors furent au comble. Après avoir essayé en vain d'arracher à l'homme qui venait de les mettre à deux doigts de leur perte la promesse qu'à l'avenir il ne leur serait plus hostile, ils se hâtèrent de l'expulser au-delà des mers. Mais la France protesta en faveur de Louis-Napoléon. Le jury réuni pour juger ceux qu'on appelait ses complices les renvoya tous absous. Jamais le gouvernement de Juillet n'avait couru un tel danger. Aussi quand Louis-Napoléon revint en Suisse, quelques mois après, pour y recueillir les derniers soupirs de sa mère bien-aimée, le gouvernement français donna l'ordre au duc de Montebello, alors ambassadeur dans ce pays, d'obtenir à tout prix son expulsion du territoire helvétique.

« porte est le plus grand des temps modernes. C'est le seul qui « puisse exciter fortement les sympathies du peuple français. *Si ce « jeune homme sait comprendre les intérêts nouveaux* de la « France; *s'il sait oublier les droits de légitimité impériale pour « ne se souvenir que de la souveraineté du peuple, il peut être ap- « pelé un jour à jouer un grand rôle.* »

La prédiction de Carrel s'est réalisée. Louis-Napoléon Bonaparte s'est retrempé deux fois dans l'élection populaire, et deux fois il a été élevé sur le pavois de l'autorité souveraine par l'acclamation unanime de la France.

Le duc de Montebello, le fils de Lannes, de l'ami de l'empereur, ne recula pas devant cette mission; il n'en eut que la honte. Le gouvernement suisse était pénétré d'estime pour Louis-Napoléon; et en même temps la confédération tout entière, animée de la plus vive sympathie pour le neveu de son grand médiateur, se sentit profondément froissée qu'on osât attenter à l'hospitalité qu'elle lui avait accordée et dont il s'était montré si digne. Le duc de Montebello fut refusé.

Louis-Napoléon, à la pensée des dangers qu'il pouvait attirer sur la Suisse, se sacrifia généreusement. Il quitta cette terre de liberté et se rendit à Londres, où il reprit ses travaux sur la politique et l'art militaire.

Les événements de 1840, qui amenèrent la coalition malheureuse à la suite de laquelle la France fut mise hors du concert européen, réveillèrent encore une fois dans l'esprit du neveu de l'empereur la pensée de délivrer sa patrie du joug d'un gouvernement qui subissait ainsi les volontés et les outrages des puissances étrangères. Les correspondances que n'avaient jamais cessé d'entretenir avec lui des hommes éminents de tous les partis, achevèrent de le décider.

Son but, ainsi qu'il le déclara lui-même hautement à la Cour des Pairs, était de servir de point de ralliement à tout ce qu'il y avait de généreux et de national dans tous les partis, et de rendre à la France sa dignité sans la guerre, sa liberté sans la licence, sa stabilité sans le despotisme.

L'expédition de Boulogne eut lieu.

On connaît les détails de cette entreprise, qui échoua, elle aussi, par des circonstances qu'il serait trop long

d'énumérer, bien qu'elle fût conduite avec autant d'habileté que de résolution, et dont l'insuccès fut ennobli du moins par des actes de courage et de dévouement que n'ont pu s'empêcher d'admirer ceux-là même qui ont le plus cherché à la dénigrer.

Louis-Napoléon fut traduit devant la Chambre des Pairs, constituée en Cour de justice.

Les débats de ce procès s'ouvrirent le 28 septembre 1840. Nous reproduisons, d'après *le Moniteur*, quelques passages du discours que prononça Louis-Napoléon :

Pour la première fois de ma vie, dit-il, il m'est enfin permis d'élever la voix en France et de parler librement à des Français!

. . . .

Malgré les gardes qui m'entourent, malgré les accusations que je viens d'entendre, plein des souvenirs de ma première enfance, en me trouvant dans ces murs, au milieu de vous que je connais, Messieurs, je ne saurais croire que j'aie ici à me justifier, ni que vous puissiez être mes juges. Mais, puisqu'une occasion solennelle m'est offerte d'expliquer à la France ma conduite, mes intentions, mes projets, ce que je pense, ce que je veux, je ne laisserai point échapper cette occasion.

Gardez-vous de croire que, me laissant aller aux mouvements d'une ambition personnelle, j'aie voulu tenter en France, malgré le pays, une restauration impériale. J'ai été formé par de plus hautes leçons et j'ai vécu sous de plus nobles exemples.

Je suis né d'un père qui descendit du trône sans regret le jour où il ne jugea plus possible de concilier avec les intérêts de la France les intérêts du peuple qu'il avait été appelé à gouverner.

L'empereur, mon oncle, aima mieux abdiquer l'Empire que d'accepter, par des traités, les frontières restreintes qui devaient exposer la France à subir les dédains et les menaces que l'étranger se permet aujourd'hui. Je n'ai pas un seul jour laissé dans l'oubli de tels enseignements. La proscription a été impuissante à irriter

comme à fatiguer mon cœur; elle n'a pu me rendre étranger à la dignité, à la gloire, aux droits, aux intérêts de la France! . . .

Quant à mon entreprise, seul j'ai tout résolu! personne n'a connu à l'avance l'ensemble de mes projets et de mes ressources. Si je suis coupable envers quelqu'un, c'est envers mes amis seuls. Mais qu'ils ne m'accusent pas d'avoir légèrement abusé de leur courage et de leur dévouement. Ils comprendront les motifs d'honneur et de prudence qui ne me permettent pas de révéler à eux-mêmes combien étaient étendues et puissantes mes raisons d'espérer un succès. . . . .

. . . .

Interrogé par le président, Louis-Napoléon répondit à toutes les questions avec une convenance, une dignité, une abnégation personnelle qui lui valurent dans le public, et même parmi ses juges, des sympathies qui n'ont fait que s'accroître et dont il recueille aujourd'hui le fruit.

Mais Louis-Napoléon était alors un vaincu entre les mains d'un vainqueur qu'il avait fait trembler et qui ne voulait plus avoir à le craindre. Il fut condamné à être enfermé à perpétuité dans une citadelle de l'Etat.

Le fort de Ham fut choisi. Louis-Napoléon passa près de six ans dans cette prison, et, durant ces six années, aucune plainte ne sortit de sa bouche, aucun acte de faiblesse n'échappa à son cœur.

Il lui eût été facile cependant de recouvrer sa liberté : il lui eût suffi de s'engager à ne rien entreprendre contre le gouvernement de Louis-Philippe. Un tel engagement eût paru à Louis-Napoléon une forfaiture envers la nation; il déclara qu'il ne le prendrait jamais.

Revenu de toutes les illusions de la jeunesse, écrivait-il à un ami, je trouve dans l'air natal, dans mes études, dans mes travaux,

dans le calme de ma prison, un charme indéfinissable, que ne m'avaient jamais causé les plaisirs et la liberté quand j'en jouissais sur la terre étrangère.

Dans une autre lettre, à une dame anglaise, publiée récemment, il disait :

Milady,

Je reçois seulement aujourd'hui votre lettre du 1er janvier, parce que étant en anglais il a fallu qu'elle soit envoyée au ministère, à Paris, afin qu'elle y fût lue.

Je suis bien sensible à votre bon souvenir, et c'est avec douleur que je pense que jamais auparavant vos lettres ne m'étaient parvenues. Je n'ai reçu de Gon-House qu'une lettre du comte d'Orsay, auquel je me suis empressé de répondre lorsque j'étais à la Conciergerie ; je regrette vivement que ma lettre ait été interceptée, car je lui témoignais toute ma reconnaissance de l'intérêt qu'il prenait à mes malheurs. Je ne vous ferai pas le récit de tout ce que j'ai souffert. Votre âme poétique et votre noble cœur ont deviné tout ce qu'a de cruel une position où la défense a des limites infranchissables et la justification des réserves obligées. Dans ce cas, la seule consolation contre toutes les calomnies et contre les rigueurs du sort, c'est de sentir dans le fond de son cœur une voix qui vous absout ; c'est de recevoir des témoignages de sympathie de la part de ces natures exceptionnelles qui, comme vous, madame, se séparent de la foule par l'élévation de leurs sentiments, par l'indépendance de leur caractère, et ne font pas dépendre leurs affections et leur jugement des caprices de la fortune et de la fatalité du sort.

Je suis depuis trois mois au fort de Ham avec le général Montholon et le docteur Conneau ; mais toute communication avec l'extérieur m'est défendue : personne encore n'a pu obtenir de venir me voir. Je vous enverrai un de ces jours la vue de la citadelle, que j'ai faite d'après une petite lithographie, car vous pensez bien que je ne connais pas le fort vu de dehors.

Ma pensée se reporte souvent sur les lieux que vous habitez, et je me rappelle avec plaisir les moments que j'ai passés dans votre

aimable société, que le comte d'Orsay embellit encore par sa spirituelle et franche gaîté. Cependant je ne désire pas sortir des lieux où je suis, car ici je suis à ma place : *avec le nom que je porte, il me faut l'ombre d'un cachot ou la lumière du pouvoir.*

Si vous daignez, madame, m'écrire quelquefois et me donner des détails de la société de Londres et d'un pays où j'ai été trop heureux pour ne pas l'aimer, vous me ferez le plus grand plaisir, etc.

NAPOLÉON BONAPARTE.

Il y a dans cette lettre touchante une phrase qui mérite d'être retenue, c'est celle-ci :

« CEPENDANT JE NE DÉSIRE PAS SORTIR DES LIEUX OU JE
« SUIS, CAR ICI JE SUIS A MA PLACE : AVEC LE NOM QUE JE
« PORTE, IL ME FAUT L'OMBRE D'UN CACHOT OU LA LUMIÈRE
« DU POUVOIR. »

La pensée du prince, sa conduite politique sont tout entières dans ces trois lignes.

Pendant la durée de sa captivité il publia plusieurs ouvrages, et notamment le premier volume des *Etudes sur le Passé et l'Avenir de l'Artillerie*, ouvrage d'une haute portée, où l'esprit de détail et d'observation s'unit aux déductions les plus élevées de la science et de la philosophie.

Tous les systèmes de guerre en usage en Europe depuis le quatorzième siècle jusqu'au dix-septième, depuis Duguesclin jusqu'à Gustave-Adolphe s'y trouvent développés et appréciés; toutes nos batailles territoriales et internationales y sont analysées et commentées avec une rectitude de jugement, une profondeur de vues, une élévation de pensée et une clarté de style qu'on ne saurait trop louer. La partie didactique surtout y est traitée avec un soin particulier. L'auteur n'avance aucun fait dont la preuve ne soit à l'appui, aucune asser-

tion qui ne se trouve justifiée par l'autorité des écrivains militaires français et étrangers les plus renommés et les plus compétents, tels que Comines, Dubellay, Fleuranges, Brantome, Montluc, Lanoue, Rabutin, Montgomery, Lesdiguières, Biron, Rohan, Spinola, Mansfeld, Georges Basta, Walhausen, Mello, etc., etc. En un mot, c'est un des livres les plus remarquables et les plus complets qui aient été publiés sur cette matière; c'est le résultat honorable de plusieurs années d'études et de méditations.

En 1846, Louis-Napoléon ayant appris que son père, malade depuis longtemps, touchait à sa fin, et qu'il ne formait qu'un vœu, n'avait qu'une pensée, le revoir et le serrer dans ses bras avant de quitter la vie, demanda l'autorisation d'aller recevoir ses derniers adieux, promettant qu'il reviendrait se constituer prisonnier. Il fut refusé. On espérait le forcer ainsi cette fois à solliciter sa grâce. On ne put ébranler sa détermination; mais, indigné de la cruelle défiance d'un gouvernement auquel il s'était adressé avec tant de loyauté, il résolut de s'affranchir lui-même à tout prix de cette captivité, qui durait déjà depuis six ans.

Ses dispositions prises avec la sagacité calculée qui le caractérise, et le moment qu'il attendait arrivé, il feint une indisposition, endosse un costume d'ouvrier, laisse dans son appartement son médecin, ami sûr, compagnon de sa captivité, le docteur Conneau, avec l'instruction de s'opposer aussi longtemps que possible à ce qu'aucune ronde, aucune visite, ne vienne troubler le prétendu malade; il descend dans les cours, passe avec un imperturbable sang-froid au milieu des gardiens et

des soldats de service, et sort de la forteresse. Son évasion était à peine découverte qu'il avait déjà gagné la frontière.

Louis-Napoléon revint à Londres, où il continua ses études de prédilection. La révolution de Février les interrompit.

A peine informé de ce grand événement, il se rendit en toute hâte à Paris, et vint mettre son patriotisme à la disposition du gouvernement auquel la France avait confié ses destinées. Il espérait qu'après une révolution aussi populaire, son nom ne serait plus une cause de proscription pour lui, et qu'il pourrait enfin servir la France. Ses vœux furent encore une fois trompés.

Le gouvernement provisoire manifesta la crainte que la présence à Paris d'un neveu de l'empereur ne fût une cause d'embarras pour la République naissante.

Toujours dévoué au bonheur de sa patrie, Louis-Napoléon reprit volontairement le chemin de l'exil, à la seule pensée qu'en effet sa présence pourrait nuire à l'affermissement du gouvernement républicain.

La nation s'empressa de réclamer contre la proscription dont quelques ambitieux, qui se cachaient sous le manteau du républicanisme, voulaient frapper le neveu de l'empereur. 200,000 suffrages, jetés deux fois successivement dans l'urne électorale des départements de l'intérieur et de celui de la Corse, prouvèrent que la France voulait que Louis-Napoléon lui fût rendu.

Enfin Louis-Napoléon arrive à Paris. Il fait son entrée dans l'Assemblée, accompagné de M, Vieillard, et va prendre place auprès de lui, sur un des bancs de la gauche, non loin de celui où, quelques jours plus tard,

M. Cavaignac devait lui-même venir s'asseoir. Sa présence dans l'Assemblée produit une profonde sensation. Les hommes du pouvoir comprennent que l'avenir appartient à ce jeune homme, que le courant de l'opinion publique le pousse malgré eux, et qu'avant peu ils auront à abdiquer entre ses mains. Dés lors commence contre lui cette guerre de calomnies, de sourdes intrigues, de dénigrements, d'odieuses interprétations, qui ont marqué cette période de deux mois.

Au milieu de cette effervescence des passions déchaînées contre lui, Louis-Napoléon, ainsi qu'il le déclare un jour à la tribune, reste sourd à toutes les calomnies, à toutes les provocations, et il poursuit imperturbalement le but qu'il se propose; il visite les hommes les plus considérables de tous les partis, s'abouche avec M. Thiers, avec M. Berryer, avec M. Montalembert; va voir Proudhon (1); consulte Emile Girardin, et se concilie la confiance et l'estime de tous ceux qui le voient. Enfin il pose sa candidature à la présidence dans un manifeste remarquable, bien propre à rallier toutes les sympathies. C'est un appel solennel à tous les partis, pour les convoquer tous à une même œuvre, le salut de la patrie (2).

(1) Dans son entrevue avec Proudhon, racontée depuis par ce publiciste, il l'interroge sur toutes les questions sociales évoquées par lui dans ces derniers temps, cherche à découvrir le fond de la pensée du fameux utopiste, et n'y trouvant que l'impossibilité d'application et une ambition mal déguisée, il le quitte sans rien lui révéler de sa propre pensée. Proudhon, au sortir de cette entrevue, écrivit sur ses tablettes ces seuls mots : *Me méfier de cet homme.*

(2) M. de la Guéronnière, dans le portrait qu'il a fait de Louis-Napoléon, rapporte, à ce sujet, l'épisode suivant :

L'imposante majorité de suffrages qui répondit à cet appel a prouvé suffisamment que Louis-Napoléon Bonaparte avait compris les vœux et les besoins de la France.

C'était au mois d'octobre 1848. Le prince Louis-Napoléon Bonaparte préparait sa candidature à la présidence de la République. Il cherchait à rallier les partis sans se livrer à eux ; il recevait tout le monde ; il écoutait tous les conseils ; il accueillait toutes les idées sans énoncer ni engager les siennes. Un manifeste était nécessaire. Le général Cavaignac avait écrit le sien pendant six mois de pouvoir avec la pointe de son épée dans les actes de sa dictature militaire. Quel serait celui de son redoutable concurrent ?

La France l'attendait. Louis-Napoléon Bonaparte le rédige avec cette netteté de pensée et de style qui est le cachet de tous ses écrits. Par déférence plus que par goût, il croit devoir consulter deux hommes qui appuyaient sa candidature : l'un, M. Thiers, avec les précautions d'un regret et d'une défiance ; l'autre, M. de Girardin, avec l'ardeur d'une sympathie loyale, incapable d'une réticence ou d'une trahison. A cette époque, M. Véron ne s'était pas encore affranchi de la tutelle qui faisait sa plume mineure et son journal esclave. Le *Constitutionnel* suivait les inspirations de l'ancien président du conseil de la monarchie de Juillet. C'était donc quelque chose d'important que l'approbation de M. Thiers.

Le manifeste contenait la phrase suivante : « La République doit être généreuse et avoir foi dans son avenir : aussi, moi qui ai connu l'exil et la captivité, j'appelle de tous mes vœux le jour où la patrie pourra sans danger faire cesser toutes les proscriptions et effacer les dernières traces de nos guerres civiles. »

— « C'est une imprudence, s'écria M. Thiers. L'amnistie, quand le sang de la bataille de juin n'est pas effacé sur le pavé des barricades ! La bourgeoisie va crier haro ! Il s'agit bien d'être généreux : il s'agit d'être habile ! »

M. Thiers trouva, en résumé, que le manifeste de Louis-Napoléon Bonaparte n'avait pas le sens commun, et le lendemain il s'empressa de lui en envoyer un autre qu'il avait fait rédiger par

Mais plus la mission qu'il avait à remplir était grande et glorieuse, plus les difficultés qu'il avait à vaincre étaient réelles et nombreuses.

Avant d'apprécier les actes de la vie politique du Président de la République, nous croyons nécessaire d'entrer dans quelques détails particuliers qui serviront à éclaircir la suite de ce travail.

M. Merruau, homme de sens et d'esprit, alors rédacteur en chef du *Constitutionnel*, aujourd'hui secrétaire général de la préfecture de la Seine.

Survint M. de Girardin. — « Qu'en pensez-vous? lui dit le futur président en lui montrant les deux manifestes. — Je pense, répondit le rédacteur en chef de la *Presse*, que l'un est vrai comme la nature, et que l'autre est pâle comme une copie calquée derrière une vitre. Soyez vous-même: c'est ce qu'il y a de mieux. »

DEUXIÈME PARTIE.

A peine arrivé à Paris, le prince Louis-Napoléon vit se grouper autour de lui les hommes éminents de chaque parti. Tous comprenaient que la République, sous la direction des républicains de la veille, ne pouvait aboutir qu'à de nouvelles catastrophes. La victoire de Juin rassurait très-peu les esprits pour l'avenir, et le nom de Cavaignac lui-même, auquel se rattachaient les souvenirs sanglants de la Convention, effrayait une grande partie de la population, surtout dans les départements du Midi.

M. Odilon-Barrot fut un des premiers qui vint trouver Louis-Napoléon à l'hôtel du Rhin, place Vendôme, où il était descendu; M. Thiers y vint ensuite, mais après plusieurs pourparlers entre le célèbre historien et des amis officieux du prince. Le journal *le Constitutionnel*, qui représentait alors la pensée politique de M. Thiers, hésita longtemps à se prononcer et ne se prononça d'abord que timidement. M. le docteur Véron, qui depuis a embrassé si chaudement la cause napoléonienne, obéissait encore aveuglément à l'influence de l'auteur de l'*Histoire de la Révolution*. Ce fut M. de Persigny qui présenta M. Véron au prince Louis. Mais le premier et le plus chaud partisan de la

candidature de Napoléon fut M. Emile de Girardin. Un article qui eut alors un grand retentissement en France fut celui où il déclara résolument que *l'avenir de la République, c'était Louis-Napoléon Bonaparte.* Les légitimistes se rapprochèrent aussi. M. de Falloux, un des hommes les plus éminents du parti, prêta l'oreille aux propositions qui lui furent faites de la part du prince par M. de Persigny, qui, quelques mois après, devait lui porter le portefeuille de l'instruction publique (1). A côté des chefs de parti qui tous offraient leur concours au nouveau candidat ou acceptaient ses propositions, se groupaient les anciens bonapartistes, et, entre autres, MM. Montholon, le colonel Vaudrey, de Persigny, Bouffé de Montauban, Boulay de la Meurthe, le colonel de la Borde, Bataille, Aladenize, Laity, Conneau, le général Piat, etc., etc., et une foule d'anciens militaires de l'Empire qui avaient mis depuis longtemps leur dévouement au service du prince.

Le gouvernement, alarmé de ce concours inusité de partisans et de la foule qui se pressait chaque jour sur la place Vendôme, mettait en avant tous ses agents les plus habiles et cherchait à surprendre, dans le mouvement

(1) M. de Persigny avait été élevé dans le même collége que M. de Falloux; quelques jours après la révolution de Février, les deux anciens condisciples s'étant rencontrès à Paris et s'étant entretenus, chacun au point de vue de sa pensée politique, de l'avenir de la France, prirent ce singulier engagement, que le premier des deux qui arriverait au ministère recevrait des mains de l'autre un portefeuille. M. de Persigny tint doublement son engagement en offrant d'abord à son ami un ministère, et, ensuite, un beau portefeuille en maroquin rouge.

qui s'organisait pour la candidature de Louis-Napoléon, des projets de conspiration. Chaque jour arrivaient à l'hôtel du Rhin des lettres menaçantes ou des avertissements anonymes pour prévenir le prince qu'on devait attenter à ses jours; que des assassins, soudoyés par la police, étaient embusqués sur son chemin, et, enfin, que le gouvernement devait le faire enlever secrètement.

Louis-Napoléon Bonaparte écoutait tous ces avis, toutes ces menaces avec son sang-froid habituel; à peine prenait-il quelques précautions indispensables (1). Il avait foi, comme tous les hommes prédestinés, en sa fortune politique, et il pensait comme un chancelier célèbre qu'*il y a loin du poignard d'un assassin à la poitrine d'un honnête homme.* Cependant il se ménageait des intelligences parmi quelques-uns des chefs les plus élevés de l'armée, et il avait reçu l'assurance d'un grand nombre qu'ils seraient les premiers à protester, si le gouvernement voulait tenter quelque chose d'illégal contre sa personne, et même à le défendre au péril de leur vie.

Cependant, dans les derniers jours du mois d'octobre, alors que la faveur populaire se déclarait de plus en plus pour lui, cédant aux sollicitations pressantes de ses amis, Louis-Napoléon se décida à aller habiter l'hôtel de M. Clary, son parent, dans la rue d'Anjou-Saint-Honoré, où il ne reçut plus que de rares amis et des hommes d'un dévouement connu.

(1) Louis Napoléon sortait ordinairement accompagné de deux domestiques, hommes vigoureux et dévoués qu'il avait amenés avec lui d'Angleterre, et portait pour arme de défense un pistolet à six coups de fabrique anglaise.

Des comités nombreux s'étaient organisés pour l'élection du 10 décembre sous la direction du prince Jérôme Napoléon, sous celle de MM. de Persigny et Laity, sous celle du général Piat, etc., etc. Tous ces comités avaient pour centre de correspondance l'hôtel du Rhin ou la rue du 29 Juillet où demeurait la famille de Napoléon. Il serait difficile de dire le nombre de lettres, de brochures, de publications de tout genre qui sortaient ou arrivaient chaque jour dans ces deux endroits. Plus de trente employés avaient pour occupation unique de décacheter les nombreuses missives et d'y répondre.

Enfin, le 10 décembre arriva : près de 6 millions de suffrages portèrent Louis-Napoléon Bonaparte à la présidence de la République. Dix jours s'écoulèrent avant qu'il ne fût officiellement proclamé. Pendant ce temps il choisit les hommes qui devaient faire partie du nouveau ministère. Les pourparlers qui eurent lieu à cet effet se tinrent dans un modeste appartement de la rue Saint-Dominique, chez un des plus anciens et des plus dévoués amis du Président de la République.

La pensée de Louis-Napoléon était, ainsi qu'il le déclarait lui-même dans son manifeste, de faire un appel aux hommes de bonne foi de tous les partis.

Ce premier ministère fut composé ainsi qu'il suit : de MM. Odilon-Barrot, président du conseil, ministre de la justice; Rulhières, ministre de la guerre; Malleville, ministre de l'interieur; Passy, aux finances; Drouyn de Lhuis, affaires étrangères; Lacrosse, aux travaux publics; de Falloux, à l'instruction publique; Bixio, au commerce; de Tracy, à la marine.

Comme on le voit, toutes es opinions étaient repré-

sentées dans ce ministère, depuis l'opposition constitutionnelle jusqu'à l'opinion légitimiste avancée.

La proclamation officielle du nouveau Président de la République eut lieu le 20 décembre; ce fut M. Armand Marrast, président de l'Assemblée constituante, qui, au nom de la nation, l'investit de cette suprême magistrature, et lui fit prêter le serment de fidélité à la République.

Le palais de l'Elysée fut choisi pour la résidence du nouveau chef de l'Etat. A ce palais se rattachaient, pour le prince Napoléon, de nombreux souvenirs de famille, car il avait été successivement habité par Murat, grand-duc de Berg, par la reine Hortense, sa mère, et enfin par l'empereur Napoléon au retour de Waterloo.

Le prince y fut conduit par M. Marrast et par une députation choisie au sein de l'Assemblée. Rien n'avait été disposé pour le recevoir. A peine était-il meublé suffisamment pour pouvoir être habité, et le passage de la commission des offrandes nationales, qui y avait été établie pendant plusieurs mois, s'y remarquait encore par de nombreuses traces de dégradation. Un lit apporté du garde-meuble, et qui avait appartenu, dit-on, à l'empereur, fut dressé au premier étage, dans la chambre même que le grand homme avait occupée pendant les derniers jours de son règne; quelques meubles qui remontaient par leur forme aux premiers jours de l'Empire, une bibliothèque vide, quelques tableaux, représentant presque tous des épisodes de nos grandes guerres nationales, étaient les seuls ornements du palais réservé au nouveau Président de la République

Quelques jours après, l'Elysée avait subi de nom-

breuses réparations, et Louis-Napoléon s'installait dans les appartements du rez-de-chaussée, qu'il a toujours habités depuis cette époque.

Sa maison militaire fut composée d'abord ainsi qu'il suit : M. Vaudrey, premier aide-de-camp ; officiers d'ordonnance : MM. le comte Baciocchi, Persigny, Edgard Ney, Fleury, Laity, Lepic, Toulongeon et Menneval. Tous appartenaient à l'opinion napoléonienne, les uns par leurs antécédents politiques, les autres par des traditions de famille.

M. le colonel Vaudrey, son premier aide-de-camp, était un des hommes qui avaient rempli le plus grand rôle dans la conspiration de Strasbourg en 1836. Il était alors colonel au 4e régiment d'artillerie, et il n'avait pas hésité à associer sa fortune à la fortune de Louis-Napoléon Bonaparte, non point par ambition, car avec son grade il pouvait espérer d'arriver aux plus hautes dignités militaires, mais par amour pour la gloire napoléonienne et par patriotisme.

M. Baciocchi, cousin du prince, s'était attaché également depuis longtemps à sa fortune : il avait été arrêté à la suite des événements de Boulogne.

M. de Persigny, l'homme le plus ardent, le plus entreprenant des partisans de Louis-Napoléon, le compagnon sûr et dévoué de sa mauvaise fortune, le conseiller souvent écouté de ses jours de prospérité, M. de Persigny s'était fait nommer lieutenant-colonel d'état-major de la garde nationale de Paris, afin de remplir auprès du prince les fonctions d'officier d'ordonnance.

M. Edgard Ney, dernier des fils du prince de la Mos-

kowa, de la grande victime expiatoire de 1815, qui occupe aujourd'hui le rang de lieutenant-colonel de hussards, est un des officiers distingués de notre armée et l'un des aides-de-camp les plus estimés du Président de la République (1).

M. Fleury, aujourd'hui lieutenant-colonel dans la même arme des hussards, venait en ce moment d'arriver de l'armée d'Afrique, où il était entré comme simple volontaire, et d'où il était revenu chef d'escadron de spahis, ayant conquis chacun de ses grades par des services rendus ou des actions d'éclat.

M. Laity, ancien officier d'artillerie, compromis à la suite des affaires de Strasbourg par la publication d'une brochure sur les événements de 1836, publication qui avait été érigée en crime politique, et qui avait appelé sur son auteur une condamnation sévère de la part de la Chambre des Pairs. M. Laity est un homme d'un caractère justement estimé et l'un des amis les plus sûrs du président. M. Laity a été réintégré dans les cadres de l'armée avec le grade de capitaine au 7e léger qu'il occupe en ce moment.

M. Lepic, chef d'escadron d'état-major, était le fils du

(1) C'est lui qui fut envoyé à Rome en 1849 pour vérifier l'exactitude des rapports adressés chaque jour au Président sur la situation politique de Rome et sur l'esprit des troupes françaises qui l'occupaient. C'est à la suite des rapports adressés par lui au Président, que celui-ci écrivit cette fameuse lettre du 18 août, qui produisit une si profonde sensation dans l'Assemblée et dans le pays, et qui fut comme la révélation subite de la pensée et de la volonté personnelle du Président.

célèbre général Lepic, qui commandait sous l'Empire les grenadiers de la garde impériale.

M. Menneval, capitaine d'artillerie, est le fils de l'ancien secrétaire de l'empereur, le baron de Menneval.

Enfin M. de Toulongeon, chef d'escadron d'état-major, est le fils du comte de Toulongeon, un des plus célèbres historiens de l'empire.

Telle était la composition de la maison militaire improvisée pour ainsi dire par Louis-Napoléon. Depuis cette époque, de nouveaux aides-de-camp ont été appelés par lui à ce poste de confiance, et, entre autres, M. le général Roguet, fils du général de l'empire, et filleul de la reine Hortense; M. de Beville, lieutenant-colonel du génie, et M. Excelmans, lieutenant de frégate, fils du maréchal Excelmans, grand-chancelier de la Légion-d'Honneur.

La maison civile était divisée en deux parties : le cabinet et le secrétariat.

Le cabinet avait pour chef M. Mocquard, ancien avocat, ancien homme de lettres, un des hôtes assidus de la résidence d'Arnemberg pendant les dernières années de la vie de la reine Hortense, et par conséquent un des amis les plus anciens de Louis-Napoléon.

Le secrétariat était placé sous la direction de M. Briffault, depuis représentant du peuple à l'Assemblée législative, et directeur politique du journal *le Napoléon*.

A côté de ces hommes, qui tous, ainsi que nous l'avons déjà dit, avaient suivi la fortune politique de Louis-Napoléon ou qui se rattachaient à son parti par des traditions de famille, il en est un qui mérite une mention à part, c'est le docteur Conneau. Élevé dans la fa-

mille de la reine Hortense en même temps que Louis-Napoléon, il ne l'avait pas quittée un seul instant, et il était à la fois son médecin et son ami. A Strasbourg, à Boulogne, à Ham, à l'Elysée, dans la bonne et la mauvaise fortune, le docteur Conneau a toujours été le même. L'explication de ce dévouement si désintéressé est tout entière dans la réponse simple et sublime qu'il fit au président du tribunal, lorsqu'après la fuite de Louis-Napoléon du fort de Ham, il fut accusé d'en avoir favorisé l'exécution. Interrogé pour quel motif il avait contribué à faire évader le prince et à s'exposer ainsi lui-même, il répondit : *Eh bien! c'est parce que je l'aime* (1).

(1) Le docteur Conneau est en effet l'homme qui a joué le rôle le plus actif dans l'évasion de Ham ; seul avec Charles Télin, domestique du prince, il connaissait ses projets de fuite et avait contribué à en préparer tous les moyens.

On faisait des réparations dans le château de Ham dans la partie du bâtiment qu'occupait l'illustre prisonnier. Le prince résolut de profiter de cette circonstance; il en fit part au docteur Conneau, et ils firent leurs préparatifs en conséquence. Au jour indiqué, à l'heure où les maçons quittaient la forteresse pour déjeûner, Napoléon endosse un costume d'ouvrier que lui avait procuré Charles Télin, à qui ses fonctions permettaient la libre entrée et la sortie de la forteresse. Ainsi déguisé il prend une planche qui servait de rayon à sa bibliothèque, descend rapidement l'escalier, en présence d'un de ses gardiens qui était en faction à l'entrée de la porte, évite son regard en tournant la planche de son côté et traverse ainsi la cour de la forteresse au milieu des soldats, des ouvriers et des guichetiers, se servant toujours de sa planche pour dérober ses traits. Charles Télin qui le précède entretient le concierge de la prison pendant qu'il en franchit le seuil; enfin il parvient à gagner une voiture

Voilà quels étaient, aux premiers jours de la présidence de Louis-Napoléon, les hommes qui l'entouraient et dans lesquels il avait placé sa confiance.

Revenons maintenant aux événements politiques qui ont marqué cette première partie de son histoire.

Quatre années se sont écoulées depuis cette époque. Ces quatre années de gouvernement, dans les circonstances graves et difficiles où elles se sont acccomplies, au milieu d'obstacles de tous genres, entre des partis extrêmes ou violents et une Constitution diffuse, mal comprise et surtout mal interprétée, ont créé au Président de la République des titres impérissables à la re-

qui stationnait non loin de là par la prévoyance de son fidèle serviteur et atteint heureusement la frontière.

Pendant ce temps, le docteur Conneau plaçait un traversin dans le lit du prince, de manière à lui donner une forme humaine, et fermant les rideaux du lit, attendait patiemment l'arrivée du gouverneur, qui venait habituellement à neuf heures et demie visiter son illustre captif. Au premier mot du directeur, M. Conneau s'empresse de lui imposer silence en lui disant que le prince a été indisposé toute la nuit et qu'il repose en ce moment; que, du reste, il va prendre médecine à son réveil. Il se retire; mais, au bout d'une heure, il revient, insistant pour voir le prisonnier; le docteur oppose les mêmes raisons : pour donner plus d'autorité à sa parole, il avait fait une composition chimique très-peu inodore qui ne laisse aucun doute au directeur, sinon sur la cause, du moins sur l'effet. A midi, le directeur revient pour la troisième fois; il veut à tout prix voir le prince; même refus de la part du docteur; le directeur déclare que cette fois il ne sortira pas, et il s'installe dans une chaise à côté du docteur; enfin, au bout de deux heures d'attente, soit impatience, soit pressentiment, il se lève brusquement, et, repoussant le docteur Conneau, se précipite sur le lit et reste anéanti de stupeur devant la réalité.

connaissance du pays et aux souvenirs de l'histoire, et préparé la révolution du 2 décembre. La France a eu foi dans l'homme qui avait traversé avec tant de sagesse, de prudence et de modération ces quatre années d'épreuves difficiles. Elle lui a confié ses destinées.

Qu'on se reporte, en effet, à la situation politique de la France avant l'élection du 10 décembre. Ebranlée jusque dans ses fondements par la révolution de Février, frappée dans son avenir, dans son crédit, dans ses croyances politiques et même dans ses mœurs, par ce bouleversement social aussi rapide qu'imprévu, qui l'avait fait passer, sans transition aucune, de la monarchie à la république; au-dedans, livrée aux désordres, aux tiraillements de l'incapacité et de l'ambition, et sans cesse menacée des fureurs du parti démagogique mal étouffées sous les barricades de Juin; au-dehors, exposée aux éventualités d'une politique sans alliance et sans but, telle était la situation de la France lorsque Louis-Napoléon Bonaparte se présenta comme candidat à la présidence de la République. Il s'opéra alors dans les esprits un revirement subit, inouï : toutes les espérances, tous les vœux se tournèrent vers l'ancien prisonnier du fort de Ham, vers l'exilé de Londres. Le nom de Napoléon apparut à tous les yeux, non seulement comme une auréole glorieuse, mais comme un symbole d'ordre, de paix et de conciliation. « Napoléon, comme le disait alors un publiciste, c'était l'avenir. »

Voyons comment le nouveau chef de l'Etat a acccompli cette mission, et jugeons le par ses propres actes.

Le 20 décembre, jour de sa proclamation à la prési-

lence de la République par l'Assemblée nationale, il prononçait à la tribune ce discours ou plutôt cet engagement solennel :

« Les suffrages de la nation et le serment que je viens de prêter commandent ma conduite future. Mon devoir est tracé, je le remplirai en homme d'honneur.

« Je veux, comme vous, rasseoir la société sur ses bases, affermir les institutions démocratiques, et rechercher tous les moyens propres à soulager les maux de ce peuple généreux et intelligent qui vient de me donner un témoignage si éclatant de sa confiance. (Très-bien ! très-bien !)

« La majorité que j'ai obtenue, non seulement me pénètre de reconnaissance, mais elle donnera au gouvernement nouveau la force morale sans laquelle il n'y a pas d'autorité.

« Avec la paix et l'ordre, notre pays peut se relever, guérir ses plaies, ramener les hommes égarés et calmer les passions.

« La conduite de l'honorable général Cavaignac a été digne de la loyauté de son caractère et de ce sentiment du devoir qui est la première qualité du chef d'un Etat (1). (Approbation.)

« Soyons les hommes du pays, non les hommes d'un parti, et, Dieu aidant, nous ferons du moins le bien, si nous ne pouvons faire de grandes choses. »

Toutes ces promesses ont été réalisées, et, grâces à

(1) On se rappelle qu'après avoir prononcé ce discours, Louis-Napoléon, descendant de la tribune, se dirigea vers le banc du général Cavaignac et lui tendit la main en disant : « Je ne pouvais recevoir le pouvoir exécutif de mains plus dignes que les vôtres. »

l'administration sage, ferme, loyale, intelligente du chef de l'Etat, l'ordre est rétabli au-dedans, la confiance est revenue, les esprits se sont rassurés. Au-dehors, nos relations politiques ont pris une attitude plus franche, plus décidée, plus digne d'une grande nation; la France, enfin, a reconquis en Europe le rang qui lui convient, l'influence politique qu'elle doit exercer.

La République, selon l'expression de M. de Lamartine, a eu la main heureuse; elle a rencontré un homme là où elle ne cherchait qu'un nom. La Providence a mis la main dans l'urne du scrutin.

Et cependant, comme nous l'avons dit, la position de M. le Président de la République était grave et difficile à son arrivée au pouvoir : de nombreux partis divisaient la majorité de l'Assemblée ; la désunion, la faiblesse, l'incertitude étaient partout; la force et l'unité n'étaient nulle part.

Les légitimistes qui, depuis la révolution de Février, s'étaient tenus dans une prudente réserve, et n'avaient manifesté leurs projets ou leurs vœux par aucun acte politique, furent, à la vérité, les premiers à se rallier autour de Louis-Napoléon, mais ils se rallièrent en faisant toutes leurs réserves pour l'avenir. — Le parti orléaniste, le plus puissant parce qu'il touchait aux intérêts privés d'un grand nombre de familles, et justement orgueilleux des dix-huit années de succès qui avaient précédé sa chute, le parti orléaniste se rapprocha également du gouvernement de Louis-Napoléon. Mais il ne vit en lui qu'un moyen de rétablir l'ordre menacé et d'arriver sans secousse à une restauration de la famille d'Orléans. Le parti qui, après Février, avait dirigé les

destinées de la France, et qui avait combattu avec un si incroyable acharnement l'élection du 10 décembre, prépara, dès les premiers jours, au nouveau pouvoir un antagonisme d'autant plus dangereux, que, dans l'Assemblée constituante, la majorité lui était acquise, et que, dans l'administration civile et militaire, tous les emplois, tous les grades importants étaient occupés par ses créatures. Quant au parti socialiste, vaincu dans les tristes et sanglantes journées de juin 1848, mais non découragé, plus ardent peut-être que jamais dans la poursuite de la réalisation de son œuvre, il présentait un danger sérieux et imminent. Ce parti, composé des hommes les plus audacieux de l'élément révolutionnaire, ayant une organisation complète et préparée de longue main, des chefs connus, s'apprêtait à prendre sa revanche des échecs successifs qu'il avait éprouvés.

Telle était à peu près la situation intérieure : d'un côté, appui faible et incertain, de l'autre, opposition constante et systématique; d'un côté, méfiance et arrière-pensées, de l'autre, calomnies et dénigrements violents contre tous les actes du nouveau pouvoir.

Quant aux questions de la politique extérieure, elles attendaient toutes une solution. La Sardaigne, vaincue dans les plaines de Novare, allait déposer les armes devant les impérieuses nécessités de la guerre. Dans l'Italie centrale, Venise s'immortalisait dans une lutte héroïque, mais inutile désormais contre les forces de Radetzky. Rome venait de s'ériger en République, et les autres parties de l'Italie s'agitaient dans des efforts inutiles, non plus pour accomplir cette haute et noble pensée de la résurrection d'une patrie italienne, grande,

forte et unie, mais pour essayer l'application des principes démagogiques que la révolution de Février avait semés dans toute l'Europe. La Hongrie seule, soulevée pour conquérir son indépendance nationale, puisait dans l'énergie de ses convictions et son patriotisme des moyens de défense tellement héroïques et puissants, qu'ils ébranlaient sur sa base le vieil empire d'Autriche.

Cette complication d'intérêts si graves et si divers donnait au premier acte du gouvernement de M. le Président de la République, la composition de son ministère, une importance d'une extrême gravité ; de là peut-être dépendait tout l'avenir. Le choix qu'il fit parmi les différentes nuances du parti modéré, ainsi que nous l'avons déjà expliqué, indiquèrent tout d'abord au pays la ligne politique d'abnégation personnelle et de conciliation que voulait suivre le nouveau chef de l'Etat.

L'œuvre de l'Assemblée constituante était accomplie après l'élection qui donnait un chef au gouvernement fondé par elle. La Constituante devait se retirer pour faire place à une Assemblée nouvelle dont les opinions seraient en harmonie avec les vœux que la France venait de manifester d'une manière si unanime. Telle ne fut pas la conduite de cette Assemblée; elle prorogea son mandat, et, dès lors, commença entre elle et le pouvoir exécutif une lutte d'autant plus dangereuse que la Constitution laisse dans le doute et dans l'indécision toutes les questions qui concernent les prérogatives du pouvoir exécutif et ses rapports avec la Chambre.

Cette phrase de la Charte, répétée pendant dix-huit ans par les journaux, *le roi règne et ne gouverne pas*, a laissé dans les esprits des notions inexactes sur les prérogatives du pouvoir exécutif. Aujourd'hui, le Président *ne règne pas, mais il gouverne;* il est responsable de tous les actes de son gouvernement, et cette responsabilité implique nécessairement des droits et des devoirs tout différents de ceux d'un roi constitutionnel. Ainsi, d'après l'exemple de ce qui se passe aux Etats-Unis, où le pouvoir exécutif est établi sur les mêmes bases, et d'après notre Constitution elle-même, le Président de la République nomme ses ministres par un acte de sa seule volonté; chaque année il adresse aux Chambres un message revêtu de sa simple signature, résumé de tous les actes de son gouvernement, et qui engage la politique sur toutes les questions intérieures et extérieures. Il adresse des proclamations au peuple et à l'armée sans contre-seing ministériel, etc.

Cette interprétation si naturelle et si simple du texte et de l'esprit de la Constitution, non seulement n'entrait pas dans la pensée et dans les vues des membres de l'Assemblée constituante, mais au sein même du ministère créé par le nouveau chef de l'Etat, elle donnait lieu, dès les premiers jours, à une scission que vient révéler la lettre suivante :

Elysée, le 27 décembre 1848.

Monsieur le ministre,

J'ai demandé à M. le préfet de police s'il ne recevait pas quelquefois des rapports sur la diplomatie; il m'a répondu affirmativement, et il a ajouté qu'il vous avait remis hier les copies d'une dépêche sur l'Italie. Ces dépêches, vous le comprendrez, doivent

m'être remises directement, et je dois vous exprimer tout mon mécontentement du retard que vous mettez à me les communiquer.

Je vous prie également de m'envoyer les seize cartons que je vous ai demandés; je veux les avoir jeudi. (Ce sont les dossiers des affaires de Strasbourg et de Boulogne.) Je n'entends pas non plus que le ministre de l'intérieur veuille rédiger les articles qui me sont personnels : cela ne se faisait pas sous Louis-Philippe, et cela ne doit pas être.

Depuis quelques jours aussi je n'ai point reçu de dépêches télégraphiques; en résumé, je m'aperçois que les ministres que j'ai nommés veulent me traiter comme si la fameuse constitution de Sieyès était en vigueur, mais je ne le souffrirai pas.

Recevez, Monsieur le ministre, l'assurance de mes sentiments de haute distinction,

Louis-Napoléon BONAPARTE.

P. S. J'oubliais de vous dire qu'il y a à Saint-Lazare 80 femmes encore arrêtées, dont une seule est traduite devant le conseil de guerre : dites-moi si j'ai le droit de les faire mettre en liberté, car, dans ce cas, j'en donnerai l'ordre à l'instant même.....

Cette lettre, écrite sept jours après la formation du ministère, provoqua la retraite de M. de Malleville, qui fut remplacé par M. Léon Faucher au ministère de l'intérieur.

Bientôt des calomnies de tout genre vinrent assaillir le chef de l'Etat. Tantôt on le représentait comme incapable de volonté et d'action ; tantôt on subordonnait sa pensée politique à des engagements pécuniaires; tantôt aussi on assurait qu'il se traînait à la remorque des hommes de la réaction et se jetait à leur suite dans l'ornière des vieux errements politiques. La conduite du Président de la République et le bon sens de la na-

tion ont fait justice de ces calomnies. Louis-Napoléon Bonaparte répondit d'une manière éclatante à cette dernière calomnie dans la lettre suivante, adressée au prince Jérôme Napoléon, alors ambassadeur de France à Madrid :

Elysée-National, le 10 avril.

Mon cher cousin,

On prétend qu'à ton passage à Bordeaux tu as tenu un langage propre à jeter la division parmi les personnes les mieux intentionnées. Tu aurais dit que, « dominé par les chefs du mouvement « réactionnaire, je ne suivais pas librement mes inspirations; « qu'impatient du joug, j'étais prêt à le secouer, et que, pour me « venir en aide, il fallait, aux élections prochaines, envoyer à la « Chambre des hommes hostiles à mon gouvernement plutôt que « des hommes du parti modéré. »

Une semblable imputation de ta part a le droit de m'étonnner. Tu *me connais assez pour savoir que je ne subirai jamais l'ascendant de qui que ce soit, et que je m'efforcerai sans cesse de gouverner dans l'intérêt des masses et non dans l'intérêt d'un parti*. J'honore les hommes qui, par leur capacité et leur expérience, peuvent me donner de bons conseils. Je reçois journellement les avis les plus opposés, mais j'obéis aux seules impulsions de ma raison et de mon cœur.

Désormais donc, je l'espère, tu mettras tous tes soins, mon cher cousin, à éclairer sur mes intentions véritables les personnes en relation avec toi, et tu te garderas d'accréditer par des paroles inconsidérées les calomnies absurdes qui vont jusqu'à prétendre que de sordides intérêts dominent ma politique. Rien, répète-le trèshaut, rien ne troublera la sérénité de mon jugement et n'ébranlera mes résolutions. Libre de toute contrainte morale, je marcherai dans le sentier de l'honneur, avec ma conscience pour guide, et lorsque je quitterai le pouvoir, si l'on peut me reprocher des fautes fatalement inévitables, j'aurai fait du moins ce que je crois sincèrement mon devoir.

L'expédition d'Italie était résolue. Une armée française, sous les ordres du général Oudinot, s'emparait de Civita-Vecchia, et sur la foi de promesses fallacieuses, se présentait sous les murs de Rome, où elle était accueillie à coups de fusils. On connaît les détails du siége de Rome et la conduite héroïque de nos troupes.

Pendant que nos soldats mouraient glorieusement sous les murs de cette ville, l'Assemblée constituante signalait les derniers jours de son existence politique par un vote incroyable, et faisait d'une question d'honneur national une question de parti. On se rappelle encore cette fameuse séance où, dans la nuit du 7 au 8 mai, l'Assemblée constituante prit la résolution suivante, votée à la majorité de 328 voix contre 241 :

« L'Assemblée nationale invite le gouvernement à
« prendre sans délai les mesures nécessaires pour que
« l'expédition d'Italie ne soit pas plus longtemps dé-
« tournée du but qui lui était assigné. »

Ce vote semblait vouloir faire rétrogader nos troupes; c'était la première fois qu'en France on abandonnait une armée devant l'ennemi. Louis-Napoléon portait trop haut le sentiment de l'honneur national pour s'associer à un pareil acte, et voici la lettre qu'il adressait le 8 juin au général Oudinot, commandant en chef de l'armée expéditionnaire d'Italie :

Mon cher général,

La nouvelle télégraphique qui annonce la résistance imprévue que vous avez rencontrée sous les murs de Rome m'a vivement peiné. J'espérais, vous le savez, que les habitants de Rome, ouvrant les yeux à l'évidence, recevraient avec empressement une armée

qui venait accomplir chez eux une mission bienveillante et désintéressée.

Il en a été autrement ; nos soldats ont été reçus en ennemis : notre honneur militaire est engagé ; je ne souffrirai pas qu'il reçoive aucune atteinte. Les renforts ne vous manqueront pas. Dites à vos soldats que j'apprécie leur bravoure, que je partage leurs peines, et qu'ils pourront toujours compter sur mon appui et sur ma reconnaissance.

A la lecture de cette lettre, l'irritation la plus vive s'empara d'une partie de l'Assemblée. Les calomnies les plus violentes, les imputations les plus odieuses s'élevèrent aussitôt contre le Président de la République. Le parti socialiste et ses organes dans la presse crièrent à *la violation de la Constitution! à la trahison!* Le délire alla si loin que quelques représentants proposèrent la mise en accusation du Président et de son ministère. Mais bientôt toutes ces colères, toutes ces violences durent céder devant l'opinion du pays qui avait apprécié différemment la lettre du chef de l'Etat, et qui le remerciait d'avoir ainsi noblement interprété ses propres sentiments. La Chambre, appelée à se prononcer sur cette étrange accusation, n'osa pas, malgré son vote du 7 mai, blâmer la lettre du Président de la République au général Oudinot. Elle se déjugea en présence du patriotisme de Louis-Napoléon.

L'Assemblée constituante vit enfin expirer son mandat. « Mais, ainsi que le disait M. de Montalembert, cette Assemblée, en se retirant, léguait au pouvoir exécutif et à l'Assemblée qui lui succédait des embarras de tout genre. C'est qu'alors, à cette époque du 19 mai 1849, elle avait non seulement vu nommer un Président de la République qui lui déplaisait; non seulement

avait été votée la proposition Rateau, qui assignait un terme à son existence, mais encore elle avait été condamnée à mort par l'élection générale du 13 mai 1849; en un mot, elle avait été désavouée par le pays. C'est alors, ajoutait l'illustre orateur, quand déjà les nouveaux élus remplissaient ses couloirs pour venir choisir leurs places dans cette salle, c'est alors que, de sa main moribonde, elle a signé ce funeste décret (celui de l'impôt des boissons), et qu'elle a en quelque sorte planté le poignard dans le sein de ses successeurs! (Agitation.) Cet acte, qui n'a pas son pareil dans l'histoire parlementaire, car ni la première Constituante, ni la Législative, ni la Convention, au milieu de leurs fautes ou de leurs crimes, n'ont légué un désastre pareil à ceux qui sont venus après elle (c'est vrai! c'est vrai!); cet acte, ce n'est pas la vengeance audacieuse et terrible du vaincu qui fait sauter son vaisseau ou sa forteresse pour s'anéantir lui-même en même temps que le vainqueur; non, c'est la malice, la perversité du testateur moribond qui, enviant à ses héritiers leur santé et leur avenir, écrit au moment de sa mort un testament par lequel, au lieu de leur léguer l'aisance et la bonne harmonie, il leur lègue la discorde et le malheur! »

Une Assemblée nouvelle allait succéder à la première. Par une application exagérée et malheureuse du système de conciliation inauguré par la politique du 10 décembre, les élections générales furent abandonnées à l'influence et aux soins de l'*Union électorale*, représentée par les principaux chefs des anciens partis politiques.

C'était une faute : si la France eût été consultée au nom du parti national qui avait concouru à l'élection du 10 décembre, elle aurait répondu avec la même unanimité imposante qu'à cette époque. Consultée au nom des vieux partis qui se dessinaient déjà ouvertement sous la bannière du parti de l'ordre, la France se divisa et répondit en envoyant à l'Assemblée plus d'un tiers des représentants choisis dans les rangs de l'opinion la plus avancée.

Le Président de la République ne s'abusa pas sur la portée du vote qui venait d'avoir lieu; il examina avec cette sûreté de jugement qui lui est propre la situation nouvelle qui lui était faite, et, après avoir mesuré l'étendue de la tâche qui lui était imposée, il montra dès ses premiers actes qu'il était à la hauteur de cette tâche, et entra résolument dans cette marche nette et précise qu'il a tracée lui-même dans son premier Message à l'Assemblée, et qu'il a suivie imperturbablement jusqu'à ce jour.

Il comprit que le résultat des élections n'était pas, ainsi qu'on le disait alors, l'effet du progrès de doctrines socialistes, mais plutôt une protestation éclatante contre toute tendance vers le retour d'un passé désormais impossible en France.

Le chiffre imposant de suffrages obtenus par les candidats du parti socialiste avait un moment alarmé les esprits : la majorité, une majorité importante, appartenait encore dans l'Assemblée au parti de l'ordre, mais l'élément démagogique s'était renforcé, et tout faisait présager les scènes de désordre qui devaient bientôt éclater au sein de l'Assemblée,

Les premières séances, en effet, furent signalées par des scènes de violence et de tumulte qui rappelaient les plus mauvais jours de l'Assemblée constituante. L'expédition d'Italie servit de nouveau de texte aux déclamations et aux projets du parti démagogique. Le rappel de M. Ferdinand Lesseps et le bombardement de Rome formèrent les bases d'une nouvelle demande de mise en accusation du ministère.

Au milieu des orages politiques qui grondaient au sein de l'Assemblée, le Président de la République ne se laissa égarer ni par les clameurs des démagogues ni par les craintes qui s'emparaient des meilleurs esprits. Le 2 juin il fit paraître au *Moniteur* le décret qui modifiait le ministère en y introduisant un élément nouveau, le tiers-parti.

M. Léon Faucher, qui avait quitté depuis quelques jours le portefeuille de l'intérieur, fut remplacé par M. Dufaure; M. Drouyn de l'Huys, par M. de Tocqueville; M. Buffet, par M. Lanjuinais. En appelant au sein du gouvernement les hommes qui, dans l'Assemblée, représentaient le tiers-parti, le Président de la République tentait une dernière épreuve de ce système de conciliation et de fusion politique qui consistait à appeler tous les dévouements sur le terrain de la Constitution et des intérêts de la France.

Le 7 juin il adressa à l'Assemblée son premier Message, résumé précis de la conduite et des actes du gouvernement depuis le 20 décembre, programme loyal de sa conduite future.

Après avoir tracé l'exposé sommaire de l'état actuel

des affaires de la République, le Message se terminait ainsi :

Vous voyez que nos préoccupations sont graves, nos difficultés grandes, et qu'il nous reste aujourd'hui, au-dedans comme au-dehors, bien des questions importantes à résoudre. Fort de votre appui et de celui de la nation, j'espère, néanmoins, m'élever à la hauteur de la tâche, en suivant une marche nette et précise.

Cette marche consiste, d'un côté, à prendre hardiment l'initiative de toutes les améliorations, de toutes les réformes qui peuvent contribuer au bien-être de tous, et, de l'autre, à réprimer, par la sévérité des lois devenues nécessaires, les tentatives de désordre et d'anarchie qui prolongent le malaise général. Je ne bercerai pas le peuple d'illusions et d'utopies qui n'exaltent les imaginations que pour aboutir à la déception et à la misère. Partout où j'apercevrai une idée féconde en résultats pratiques, je la ferai étudier, et, si elle est applicable, je vous proposerai de l'appliquer.

La principale mission du gouvernement républicain, surtout, c'est d'éclairer le peuple par la manifestation de la vérité, de dissiper l'éclat trompeur que l'intérêt personnel des partis fait briller à ses yeux. Un fait malheureux se retrouve à chaque page de l'histoire : c'est que plus les maux d'une société sont réels et patents, plus une minorité aveugle se lance dans le mysticisme des théories.

Au commencement du 17e siècle, ce n'était pas pour le triomphe des idées insensées de quelques fanatiques, prenant la Bible pour texte et pour excuses de leurs folies, que le peuple anglais lutta pendant quarante ans, mais pour la suprématie de sa religion et le triomphe de sa liberté.

De même, après 89, ce n'était pas pour les idées de Babœuf ou de tel autre sectaire que la société fut bouleversée, mais pour l'abolition des privilèges, pour la division de la propriété, pour l'égalité devant la loi, pour l'admission de tous aux emplois.

Eh bien ! encore aujourd'hui ce n'est pas pour l'application de théories inapplicables ou d'avantages imaginaires que la révolution s'est accomplie, mais pour avoir un gouvernement qui, résultat de la volonté de tous, soit plus intelligent des besoins du peuple et

puisse conduire, sans préoccupations dynastiques, les destinées du pays.

Notre devoir est donc de faire la part entre les idées fausses et les idées vraies qui jaillissent d'une révolution; puis, cette séparation faite, il faut se mettre à la tête des unes et combattre courageusement les autres. La vérité se trouvera en faisant appel à toutes les intelligences, en ne repoussant rien avant de l'avoir approfondi, en adoptant tout ce qui aura été soumis à l'examen des hommes compétents et qui aura subi l'épreuve de la discussion.

D'après ce que je viens d'exposer, deux sortes de lois seront présentées à votre approbation, les unes pour rassurer la société et réprimer les excès, les autres pour introduire partout des améliorations réelles; parmi celles-ci j'indiquerai les suivantes:

Loi sur les institutions de secours et de prévoyance, afin d'assurer aux classes laborieuses un refuge contre les conséquences de la suspension des travaux, des infirmités et de la vieillesse;

Loi sur la réforme du régime hypothécaire: il faut qu'une institution nouvelle vienne féconder l'agriculture, en lui apportant d'utiles ressources, en facilitant ses emprunts; elle préludera à la formation d'établissements de crédits à l'instar de ceux qui existent dans les divers Etats de l'Europe;

Loi sur l'abolition de la prestation en nature;

Loi sur la subvention en faveur des associations ouvrières et des comices agricoles;

Loi sur la défense gratuite des indigents, qui n'est pas suffisamment assurée dans notre législation. La justice, qui est une dette de l'Etat, et qui par conséquent est gratuite, se trouve environnée de formalités onéreuses, qui en rendent l'accès difficile aux citoyens pauvres et ignorants. Leurs droits et leurs intérêts ne sont pas assez protégés; sous l'empire de notre Constitution démocratique, cette anomalie doit disparaître.

Enfin, une loi est préparée ayant pour but d'améliorer la pension de retraite des sous-officiers et soldats, et d'introduire dans la loi sur le recrutement de l'armée les modifications dont l'expérience a démontré l'utilité.

Indépendamment de ces projets, vous aurez à vous occuper des lois organiques que la dernière Assemblée n'a pas eu le temps d'élaborer et qui sont le complément nécessaire de la Constitution.

Ce qui précède suffit, Messieurs, je l'espère, pour vous prouver que mes intentions sont conformes aux vôtres. Vous voulez, comme moi, travailler au bien-être de ce peuple qui nous a élus, à la gloire, à la prospérité de la patrie; comme moi, vous pensez que les meilleurs moyens d'y parvenir ne sont pas la violence et la ruse, mais la fermeté et la justice. La France se confie au patriotisme des membres de l'Assemblée; elle espère que la vérité, dévoilée au grand jour de la tribune, confondra le mensonge et désarmera l'erreur. De son côté, le pouvoir exécutif fera son devoir.

J'appelle sous le drapeau de la République et sur le terrain de la Constitution tous les hommes dévoués au salut du pays; je compte sur leur concours et sur leurs lumières pour m'éclairer, sur ma conscience pour me conduire, sur la protection de Dieu pour accomplir ma mission.

Cependant le parti socialiste continuait à s'agiter. Abusé par le résultat des élections, il croyait s'être emparé de l'esprit de l'armée et de celui d'une grande partie de la population. L'expédition d'Italie, ce prétexte sans cesse renouvelé de désordre, employé déjà sous l'Assemblée constituante, lui parut un moyen propre à soulever les masses et à pousser la France vers une autre révolution. Les nouvelles de Rome, présentées sous un jour tout à la fois le plus désastreux et le plus odieux, les commentaires les plus mensongers et les plus violents sur la conduite du gouvernement, et les bruits absurdes publiés lors de la première attaque de Rome, le 30 avril, et renouvelés à l'occasion des derniers événements qui venaient de s'accomplir, tout fut mis en œuvre pour arriver à ce but.

On se rappelle cette fameuse séance du 11 juin, où

M. Ledru-Rollin prononça, du haut de la tribune, cet appel aux armes et à l'insurrection qui, suivant la brûlante apostrophe de M. Thiers, pouvait provoquer de nouvelles journées de juin et faire couler des torrents de sang. La guerre civile était organisée, et les paroles de l'orateur de la montagne n'étaient que le prélude d'excitations plus violentes encore jetées à la population parisienne par les organes du parti démagogique. Le même jour, le Président de la République signa un décret qui plaça le commandement en chef de la garde nationale et de l'armée sous la direction du général Changarnier.

Suspendons un moment ce récit pour dire un mot sur ce général qui a joué un si grand rôle dans les événements politiques du pays depuis la révolution de Février, et que les partis monarchiques désignaient hautement comme devant être le nouveau Monck d'une prochaine restauration.

A Dieu ne plaise que nous cherchions à diminuer l'importance des services rendus à la France par l'illustre général et à atténuer l'éclat de sa renommée militaire. Nul plus que nous ne rend justice à ses talents et à son caractère; mais peut-être l'histoire dira-t-elle un jour qu'égaré par une ambition trop personnelle, il lui a sacrifié les intérêts sacrés du pays, et que, dans ces derniers temps surtout, il a trop cédé aux inspirations de l'amour-propre et du dépit.

Les paroles imprudentes qu'il fit entendre plusieurs fois à la tribune depuis sa destitution, en faisant remonter un blâme direct jusqu'au chef du pouvoir exécutif, étaient à la fois injustes et impolitiques : in-

justes, car elles étaient dictées par un sentiment de haine mal déguisé; impolitiques, car elles révélaient le secret de certaines confidences qui doivent toujours mourir dans la conscience d'un homme d'Etat.

Les événements du 2 décembre ont prouvé évidemment que le général Changarnier s'était trompé dans ses prévisions, et qu'en obéissant à cette pensée, pensée qui explique toute sa conduite, qu'une restauration monarchique était possible en France, il commettait une grave erreur et suivait une fausse direction.

Si le général Changarnier eût secondé franchement, loyalement la destinée du Président de la République, nul doute qu'il ne fût encore aujourd'hui à la tête de l'armée; et, pour qui connaît le caractère de Louis-Napoléon et le secret de ses relations avec le général, il est certain que les motifs de séparation de ces deux hommes ne sont point provenus du fait du premier.

Du reste, après avoir fait la part du blâme, il nous reste à faire la part de l'éloge, et nous la ferons d'autant plus volontiers qu'aujourd'hui le général Changarnier est dans l'exil.

En arrivant au pouvoir, Louis-Napoléon Bonaparte trouva le général Changarnier investi du commandement en chef de la garde nationale de la Seine; il pouvait lui enlever ce commandement et le confier à un général de son choix; car il ne lui avait donné aucun gage de dévouement, et il avait été appelé à cette position par le général Cavaignac, son compétiteur à la présidence.

Mais, en le conservant dans ces hautes fonctions,

Louis-Napoléon faisait non seulement un acte d'habileté politique, il faisait aussi un excellent choix.

La renommée que le général Changarnier s'était acquise en Afrique l'avait rendu justement populaire. Simple capitaine en 1834, il avait franchi, en moins de sept ans, les grades si difficiles du commandement supérieur pour arriver à celui de général en chef. L'héroïque défense qu'il fit à la tête de 400 braves du 2e léger, pendant la première retraite de Constantine, et qui sauva l'armée d'un désastre complet, ses brillantes expéditions dans les vallées du Chéliff et de l'Affroum, l'enlèvement du col de Mouzaïa et vingt autres combats célèbres avaient révélé en lui des talents militaires du premier ordre, auxquels il n'avait manqué qu'un plus grand théâtre.

Sa fermeté pendant les premiers orages de la révolution de Février, son dévouement à la chose publique dans la journée du 16 avril 1848, où il était allé spontanément se renfermer avec M. Lamartine dans l'Hôtel-de-Ville, enfin l'énergie bien connue de son caractère et l'ascendant qu'il exerçait sur l'esprit de l'armée et sur sa discipline ; la confiance qu'avait en lui la population parisienne, tout le désignait au choix du Président.

Non seulement Napoléon lui conserva le commandement de la garde nationale, mais il lui confia en même temps le commandement en chef de l'armée de Paris.

Le premier acte important qu'on attribue à l'influence du général Changarnier fut le décret du 29 janvier 1849, portant réorganisation de la garde nationale mobile et réduisant à douze les vingt-cinq bataillons de ce corps. Ce décret servit de prétexte aux passions

politiques, et faillit amener une sanglante collision entre l'armée et les jeunes volontaires mobiles. La moitié des officiers de l'armée qui faisaient partie, soit comme chefs de bataillon, soit comme officiers instructeurs, des cadres de cette garde créée aux plus mauvais jours de la révolution, et qui avait, pour ainsi dire, supporté tout le poids des orages politiques de cette période encore peu connue, étaient renvoyés dans leurs corps respectifs sans récompenses et avec des notes défavorables. Quant aux officiers élus par les soldats de la garde mobile, ils étaient supprimés purement et simplement avec deux mois de solde pour toute allocation.

Les services éminents rendus par ces braves enfants de la patrie dans la sanglante semaine de juin étaient effacés et pour ainsi dire méprisés; les promesses solennelles qui leur avaient été faites du haut de la tribune par le général Cavaignac, chef du pouvoir exécutif, étaient complétement oubliées; le sang qu'ils avaient versé pour la défense de la société, les droits qu'ils avaient acquis à la reconnaissance de la patrie, la gloire dont ils avaient décoré leur jeune drapeau, tout était méconnu.

Un sourd mécontentement régnait parmi ces jeunes volontaires; les chefs des sociétés secrètes s'étaient emparés de cette circonstance pour les pousser à la révolte. On craignait une révolution nouvelle; on pensait, ainsi que nous l'avons dit, que le décret était l'œuvre du général Changarnier (1); que le Président avait long-

(1) Voici, d'après un témoin oculaire, la scène qui se passa aux

temps hésité à le signer, bien qu'il n'eût personnellement contracté aucune obligation envers les volontaires de la garde mobile.

Tuileries le 29 janvier entre le général Changarnier et les chefs des vingt-cinq bataillons de la garde mobile.

Ces officiers avaient été convoqués à huit heures du matin à l'état-major de la garde nationale.

Tous furent exacts au rendez-vous; on les introduisit dans une grande pièce, et M. Lafond de Villiers, commandant en second de la garde mobile, les fit former en cercle, sur un rang, par ordre de numéros de bataillon, en attendant l'arrivée du général en chef.

Un instant après M. Changarnier arriva.

Il parla d'abord du décret qui réduisait la garde mobile à douze bataillons, engageant les officiers de l'armée qui servaient dans cette garde comme officiers supérieurs à continuer à bien se conduire s'ils voulaient être récompensés, c'est-à-dire à ne pas faire la plus petite observation sur la mesure qui les frappait. « Si parmi eux il y en avait un qui se permît de raisonner, dit-il, je le ferai renvoyer immédiatement à son corps, avec des notes en conséquence.

« Quant à vous, ajouta-t-il en s'adressant aux chefs de bataillon qui n'appartenaient pas à l'armée, vous rentrerez d'où vous êtes sortis. La garde mobile n'était organisée que pour un an, le terme de sa durée est presque atteint, vous n'avez donc aucune réclamation à faire valoir. On vous donnera quelques mois de solde à titre de gratification, et tout sera dit. »

Pas une parole de sympathie ou de reconnaissance pour les services rendus au pays par ces officiers qui, presque tous, avaient été décorés sur les barricades de juin.

Puis, élevant la voix : « J'ai appris, dit-il, que la garde mobile murmurait contre le décret qui la licencie, et qu'elle avait le projet de se réunir, en arme, aujourd'hui au carré de Marigny pour protester. *Allez dire à vos hommes que s'ils bougent de leurs*

Les dispositions énergiques faites par le général en chef de l'armée de Paris prévinrent la sanglante collision que l'on appréhendait, et donnèrent même lieu, à

casernes, je les ferai sabrer jusqu'au dernier, et vous avec si vous vous réunissez à eux. » (Textuel.)

Ensuite, s'adressant au commandant Duseigneur (officier de l'armée), il l'apostropha rudement et lui infligea quinze jours d'Abbaye, sous le prétexte qu'il n'avait pas salué le général Cuny, commandant supérieur de la garde mobile, qui venait de passer à côté de lui dans la cour des Tuileries.

Après Duseigneur, ce fut le tour des commandants Sinibaldi et Arrighi (tous deux officiers de l'armée), à qui il infligea également quinze jours de prison militaire pour infraction et négligence dans leur service. Ceci était bien ; mais, malheureusement, il arriva au commandant Aladenize, à qui il s'adressa avec aigreur de la manière suivante :

« Et vous, monsieur Aladenize ! vous, l'ami du Président, et qui dites lui être dévoué, vous qui êtes maintenu dans votre grade par l'effet de sa bonté, vous vous êtes permis de réunir chez vous plusieurs de vos camarades, et vous avez formé le projet, me dit-on, d'adresser verbalement une réclamation collective au Président de la République sur le décret qui réorganise la garde mobile. Vous vous rendrez à la prison de l'Abbaye pour ***un mois !*** »

Aladenize, pâle de colère et contenant son indignation, s'avança vers la table derrière laquelle le général Changarnier et son état-major étaient groupés, et, après avoir ôté son schako qu'il plaça sur cette table, il répondit au général en ces termes :

« Puisque nous ne sommes rien, nous ici, et qu'on nous traite en parias, oubliant les importants services que nous avons rendus au pays, puisqu'on parle de nous faire sabrer et qu'on nous envoie en prison, moi, qui ne suis pas militaire, je vais vous parler en citoyen ! Je vais vous dire ce que presque tous ces messieurs vous diraient à ma place si la discipline ne leur tenait la bouche close. » Et, après avoir écrasé son schako sur la table, il arracha ses épaulettes

cette époque, à des bruits de coups d'état que rien ne pouvait justifier, et dont la conséquence fut la suppression par l'Assemblée de la double allocation accordée au

et les jeta aux pieds du général. Aussitôt le colonel Lafont de Villiers et le général Cuny s'avancèrent pour calmer Aladenize; ils lui prenaient les mains et l'appelaient leur ami; mais celui-ci les écarta vivement en leur disant : « Retirez-vous et laissez-moi parler. » Alors, se retournant vers le général Changarnier, il continua ainsi : « Vous m'avez dit que j'étais maintenu dans mon grade, je ne veux pas d'une faveur que l'on refuse à mes camarades. Je rends mes épaulettes, non pas à vous, mais aux gardes mobiles de mon bataillon qui me les avaient données.

« Vous m'avez dit qu'étant l'ami du Président, je n'aurais pas dû faire ce que j'ai fait. Je vous réponds, moi, que c'est parce que je suis son ami (et je le lui ai prouvé dans maintes circonstances) que j'ai agi ainsi. Mais vous, pouvez-voue en dire autant? Je vais vous dénoncer à la France entière comme traître à la patrie. » Alors, s'animant du geste et de la voix, il tira son épée du fourreau, chercha à la briser sur son genoux, la jeta aux pieds du général, et, s'approchant tout à fait de lui, il le menaça de la main.

Le général, étonné de cette scène imprévue pleine d'énergie et d'émotions diverses, s'approcha de la cheminée et sonna. Au même instant une grande porte s'ouvrit et donna passage à un peloton de gendarmes armés de toutes pièces et commandés par un officier.

Aussitôt le général Changarnier, le général Cuny, les colonels Rollin et Lafont de Villiers se mirent à crier : « Gendarmes, faites votre devoir !... » Les chefs de bataillon de la garde mobile se mirent tous à crier à la fois : « Pas de gendarmes, pas de gendarmes, personne n'ira en prison ou nous irons tous et aux yeux de tout le monde. » Puis, par un mouvement de rapide conversion, faisant face au peloton qui marchait vers eux, ils portèrent spontanément leurs mains à la garde de leurs épées.

Devant une résistance si énergique, les gendarmes s'arrêtèrent et le général Changarnier dut songer à modifier ses projets; car,

général Changarnier comme commandant en chef de l'armée de Paris et comme commandant en chef de la garde nationale.

A la suite de ce vote de l'Assemblée, le commandement de la garde nationale fut confié au général Perrot, et le général Changarnier resta commandant en chef de l'armée de Paris.

A la veille des événements du 13 juin, le Président de la République l'investit, ainsi que nous l'avons déjà dit, du double commandement qui lui avait été retiré.

L'attitude prise depuis quelque temps par la partie violente de l'Assemblée, les provocations incessantes de la presse anarchiste, la proclamation publiée par les écoles de Paris, tout annonçait l'approche d'une de ces grandes crises dont Paris a été si souvent le théâtre.

Dès le 12 juin, les dispositions étaient faites pour parer à ces terribles éventualités; indépendamment de la

il faut bien l'avouer, on ne fait pas disparaître facilement vingt-cinq hommes comme ceux qui résistaient ouvertement contre les actes que nous venons de citer, et surtout on ne les conduit pas en prison *en masse et en plein jour*, lorsqu'on sait que derrière eux il y a douze ou quinze mille hommes déterminés, tous prêts à marcher pour les délivrer. Aussi se ravisa-t-on promptement en exhortant au calme, en faisant appel au devoir, au patriotisme, et enfin en levant les punitions qui avaient été infligées d'abord.

Aladenize seul ayant demandé d'aller en prison, sa punition fut maintenue, et il fut décidé qu'on l'y conduirait dans une voiture.

La scène était terminée, tout le monde se retira; mais, dans la soirée du 29 janvier, des mandats d'amener furent lancés contre un certain nombre de ceux qui avaient été renvoyés absous le matin et contre d'autres de leurs camarades qui n'étaient coupables que d'avoir du cœur.

garnison de Paris, des ordres furent donnés par le télégraphe ou par des courriers extraordinaires pour faire venir d'Évreux, de Fontainebleau, de Melun, d'Orléans, de Versailles, etc., des troupes d'infanterie et de cavalerie qui s'y trouvaient en garnison; c'était un renfort de cinq bataillons et de vingt-sept escadrons.

Dans la matinée du 13 juin, le gouvernement fut informé qu'une manifestation se préparait, et que, sous le prétexte de porter à l'Assemblée une réclamation des citoyens de la capitale sur les événements dont Rome venait d'être le théâtre, tout un plan d'insurrection avait été formé, qui devait aboutir à une révolution nouvelle; à midi et demie, en effet, les factieux partis du boulevart du Temple, où ils s'étaient réunis, se dirigent vers l'Assemblée formés en une colonne longue et profonde. Déjà la tête de cette colonne avait atteint et dépassé la rue de la Paix, lorsque le général en chef monta à cheval, et, marchant à la tête des 2e et 3e dragons, d'un bataillon de gendarmerie mobile et des 6e, 7e et 10e bataillons des chasseurs à pied, déboucha, à une heure, par la rue de la Paix sur le boulevart occupé par une foule compacte et menaçante. Alors, chargeant à droite et à gauche, il dispersa les factieux dans toutes les directions, et, par cette habile manœuvre, anéantit, pour ainsi dire, d'un seul coup, tous leurs moyens d'action. Renversés au premier choc, ils se dispersèrent en criant aux armes et en tirant quelques coups de pistolets qui ne blessèrent personne; mais les chasseurs à pied, qui les poursuivaient l'épée dans les reins, ne leur laissèrent pas le temps d'élever des barricades.

Pendant ce temps, plusieurs représentants de la montagne, ayant à leur tête M. Ledru-Rollin, s'étaient réunis au Conservatoire des arts et métiers, rue Saint-Martin, dont ils avaient fait le quartier général de l'insurrection et le centre d'un nouveau gouvernement révolutionnaire. Plusieurs barricades avaient été élevées autour du Conservatoire, et étaient défendues par un grand nombre d'artilleurs de la garde nationale. Les barricades furent rapidement enlevées par les charges audacieuses des bataillons des 21e et 62e de ligne, et les nouveaux conventionnels furent obligés de chercher leur salut dans une fuite honteuse.

On sait quelle fut la conduite du Président de la République. — Informé des projets des conspirateurs, il adresse à la population parisienne la proclamation suivante :

Quelques factieux osent encore lever l'étendard de la révolte contre un gouvernement légitime, puisqu'il est le produit du suffrage universel. Ils m'accusent d'avoir violé la Constitution, moi qui ai supporté depuis six mois, sans être ému, leurs injures, leurs calomnies, leurs provocations. La majorité de l'Assemblée est le but de leurs outrages. L'accusation dont je suis l'objet n'est qu'un prétexte, et la preuve, c'est que ceux qui m'attaquent me poursuivaient déjà avec la même haine, la même injustice, alors que le peuple de Paris me nommait représentant et le peuple de la France Président de la République.

Ce système d'agitation entretient dans le pays le malaise et la défiance, qui engendrent la misère; il faut qu'il cesse. Il est temps que les bons se rassurent et que les méchants tremblent. La République n'a pas d'ennemis plus implacables que ces hommes qui, perpétuant le désordre, nous forcent de changer la France en un vaste camp, nos projets d'améliorations et de progrès en des préparatifs de lutte et de défense.

a salué l'arrivée du cortége; c'était l'armée qui protestait une fois encore de son dévouement pour l'élu du 10 décembre; c'était l'armée, cette nation des camps, dont la voix aura en France un puissant retentissement; l'armée, qui a prouvé d'une manière invincible que son patriotisme ne peut plus jamais être mis en doute même par les ennemis de l'ordre, qu'à l'ombre de son drapeau pourront se développer sans crainte nos institutions constitutionnelles. »

La journée du 13 juin fut décisive. Les espérances du parti démagogique avaient été déçues par la conduite de l'armée et par l'attitude de la population parisienne. Ce succès inespéré était dû à la politique ferme, loyale et intelligente à la fois du Président de la République.

Ce qu'il importe surtout de constater dans cette circonstance, c'est que la conduite des ouvriers trompa les espérances des meneurs socialistes comme elle les a trompées depuis dans les événements du mois de décembre dernier.

Depuis un mois, des proclamations incendiaires, semblables à celles que nous venons de citer, étaient répandues dans les principaux ateliers de Paris. Les quartiers populeux, le faubourg Saint-Antoine étaient travaillés par les embaucheurs du parti avec l'énergie et la persistance que l'on connaît à ces hommes, et cependant, lorsqu'arriva le 13 juin, lorsque la population des clubs et des sociétés secrètes se réunirent à la Bastille aux cris de : *Vive la Constitution! vive la République romaine!* loin de se mêler à la manifestation, loin même de l'encourager, les ouvriers restèrent paisiblement

dans leurs ateliers, ou descendirent dans les rangs de la garde nationale.

Les doctrines du socialisme étaient donc tombées, près des ouvriers, dans le discrédit le plus complet. Le ridicule qui a poursuivi les auteurs de la manifestation du 13 juin, et les élections du 8 juillet sont des preuves irrécusables des sentiments qui animaient les classes laborieuses de la capitale.

Quelques jours avant le 13 juin, s'était éteinte une des plus grandes illustrations militaires de la France, le maréchal Bugeaud. Ce guerrier célèbre, dont la prévoyance égalait les talents, et qui se connaissait en hommes, avait compris Louis-Napoléon Bonaparte, et s'était sérieusement et loyalement rallié à lui, témoin les paroles touchantes qu'il lui adressait à son lit de mort lors de la visite que celui-ci vint lui faire : « Je suis « bien aise de vous voir, prince, lui disait-il en serrant « affectueusement de ses mains mourantes celles du « Président; vous avez une grande mission à remplir. « Vous sauverez la France avec l'union et le concours « de tous les gens de bien. Dieu ne m'a pas jugé digne « de rester ici-bas pour vous aider. Je me sens mourir.

— « Tout n'est pas désespéré, lui répondit le Prési« dent douloureusement ému et pouvant à peine déro« ber ses larmes; j'ai besoin de vous pour accomplir « ma tâche, et Dieu vous conservera! »

Sur un signe du malade, les personnes présentes se retirèrent, et un entretien d'environ dix minutes eut lieu entre le prince et l'illustre mourant.

En sortant, le prince, plus ému encore et roulant de grosses larmes dans ses yeux, ajouta : « Je viendrai

« vous revoir. » Le maréchal lui répondit : « Vous avez « d'autres devoirs à remplir ; merci. Je sens que tout « est fini pour moi. »

Quelques heures après, le maréchal Bugeaud avait cessé de vivre.

Le choléra, ce triste fléau qui semble suivre toutes les grandes révolutions populaires, le choléra faisait d'affreux ravages dans la capitale. Le Président de la République s'empresse d'aller visiter les principaux hôpitaux de Paris : l'Hôtel-Dieu, le Val-de-Grâce et la Salpétrière, ceux que l'épidémie a le plus cruellement frappés.

A l'Hôtel-Dieu, il parcourt toutes les salles occupées par les cholériques, s'arrête devant le lit de plusieurs de ces malheureux pour les consoler et les encourager; les interroge avec bonté sur leur position et leur promet de s'intéresser à eux ou à leurs familles. Les malades, les mourants même se dressent sur leur lit pour le remercier et le saluer : *Quippè morituri te salutant, César!* Le Président de la République félicite très-vivement le directeur, les médecins et les sœurs de charité de ce vaste établissement, pour les soins si intelligents qu'ils n'ont cessé de prodiguer aux malades et pour le dévouement si méritoire dont ils ont donné tant de preuves depuis le commencement de l'épidémie. « Vous venez, leur a-t-il dit, d'ajouter une belle page de plus à l'histoire de la science et à celle de l'humanité. »

A la Salpétrière, il parcourt également toutes les salles occupées par les cholériques, et remercie très-vivement, au nom du peuple, les employés de cet hospice pour les soins si touchants et si dévoués qu'ils ont pro-

digués à tant de misères, pour l'abnégation si admirable qu'ils ont montrée dans ces tristes journées, où le chiffre des victimes s'est élevé jusqu'à 1,100 dans ce seul établissement.

Au Val-de-Grâce, M. le chirurgien en chef Baudens lui présente, dans une des salles de son service, le voltigeur Gruveilher, du 62e de ligne, blessé de deux coups de feu dans la journée du 13 juin, à l'une des barricades des Arts-et-Métiers. Le Président de la République prend la décoration de la Légion-d'Honneur d'un de ses officiers d'ordonnance et la dépose sur le lit du blessé dont les yeux se sont aussitôt remplis de larmes d'attendrissement et de reconnaissance.

Il accorde également la décoration au caporal infirmier Boffard, qui lui est signalé par le ministre de la guerre comme ayant fait preuve, pendant toute l'épidémie, du plus remarquable dévouement.

En lui donnant cette décoration, il lui dit : « Qu'il n'est pas moins glorieux d'affronter ainsi la mort sans gloire de l'hôpital, en secourant ses semblables, que la mort glorieuse du champ de bataille. »

L'exposition de l'industrie, cette grande institution populaire, réunit encore une fois aux Champs-Elysées les produits de nos arts et de nos richesses nationales. Le Président s'y rend plusieurs fois, visite attentivement chaque galerie, examine en détail les produits de chaque industrie, interroge, conseille, encourage les exposants, et paraît heureux et fier du développement que n'ont cessé de prendre, au milieu des tristes jours d'agitation et de guerre civile, nos richesses nationales, qui font de la France la première des nations par les

arts, par la pensée, par l'industrie. — Enfin au banquet qui lui est offert par les exposants, il leur adresse ces paroles si éminemment patriotiques :

Lorsqu'on a admiré comme moi tous ces prodiges de l'industrie étalés aux regards de la France entière, lorsqu'on pense combien de bras ont concouru à la production de ces objets, et combien d'existences dépendent de leur vente, on se console d'être arrivé à une époque à laquelle est réservée une autre gloire que celle des armes. En effet, aujourd'hui c'est par le perfectionnement de l'industrie, par les conquêtes du commerce qu'il faut lutter avec le monde entier ; et dans cette lutte, vous m'en avez donné la conviction, nous ne succomberons pas. Mais aussi n'oubliez pas de répandre parmi les ouvriers les saines doctrines de l'économie politique; en leur faisant une juste part dans la rétribution du travail, prouvez-leur que l'intérêt du riche n'est pas opposé à l'intérêt du pauvre.

Le 3 juillet, le télégraphe apporte la nouvelle de l'entrée à Rome de nos soldats.

Le Président de la République, si sympathique à toutes nos gloires, s'empresse d'adresser la lettre suivante à M. le général Oudinot.

Mon cher général,

Je suis heureux de pouvoir vous féliciter du résultat que vous avez obtenu en entrant à Rome, malgré la vive résistance de ceux qui s'y défendaient. Vous avez maintenu le prestige qui s'attachait à notre drapeau. Je vous prie de faire connaître aux généraux qui sont sous vos ordres, et aux troupes en général, combien j'ai admiré leur persévérance et leur courage. Les récompenses que vous porte votre aide-de-camp sont bien méritées, et je regrette de ne pouvoir les remettre moi-même. J'espère que l'état sanitaire de votre armée se maintiendra aussi bon qu'il est aujourd'hui, et que bientôt vous pourrez revenir en France avec honneur pour nos armes et avec bénéfice pour notre influence en Italie. Recevez, mon cher général, l'assurance de mes sentiments d'estime et d'amitié.

La France, suivant le Message du 7 juin, commence à se couvrir de réseaux de chemins de fer. — L'inauguration de chacune de ces lignes fournit au Président l'occasion de comprendre et d'étudier les besoins, les sentiments, les vœux du plus grand nombre de nos départements, et de faire connaître à la France les grandes pensées qui l'occupent pour la prospérité, pour l'avenir du pays. Chacun des discours qu'il prononce est tout un programme politique; chacune de ses paroles est un événement, et provoque de chaleureuses sympathies en sa faveur. C'est, suivant une de ses expressions, sa tribune politique.

En effet, Louis-Napoléon se montre tout entier dans ces improvisations si avidement attendues et commentées, qui sont le reflet de sa pensée sur les événements politiques du jour; sa parole ferme, éloquente, précise, élevée, empreinte de ce cachet qui lui est propre, révèle l'honnêteté de son cœur, la sagesse de ses vues, la prudente fermeté de sa conduite, l'esprit de suite et le bon sens qui le caractérise. Le mot de M. Boulay (de la Meurthe) : *C'est le plus honnête homme que je connaisse*, est ainsi justifié et expliqué.

A Chartres, à Amiens il fait un appel aux idées de conciliation, d'ordre et de paix, et ses paroles sont non seulement entendues en France, mais elles font le tour de l'Europe, et, en rassurant tous les intérêts, sont autant de gages de paix et de sécurité.

A Ham (1), il prononce ce remarquable discours qui

(1) Dans ce voyage de Ham, où Louis-Napoleon venait visiter l'ancienne prison où s'étaient écoulées six années de sa vie, il était ac-

produit une si profonde sensation, discours où il ne

compagné de MM. Vieillard, Vaudrey, Conneau, Persigny et Laity. Un arc-de-triomphe s'élevait à l'entrée de la ville à l'extrémité de ce même pont qu'il traversait proscrit et fugitif trois années auparavant sous le déguisement d'un pauvre ouvrier, et qu'il passait aujourd'hui triomphalement au bruit du canon de la forteresse, au son des cloches lancées à grande volée et aux acclamations de la population tout entière.

La forteresse de Ham a la forme d'un grand carré flanqué de quatre tours rondes liées ensemble par trois remparts. La plus grosse tour fut construite par Louis de Luxembourg, connétable de Saint-Pol.

Une seule porte ouvre du côté de la ville par un pont-levis jeté sur un fossé desséché. Au sud et à l'est, les murs de la forteresse sont baignés par le canal de Saint-Quentin.

Le cœur est saisi de tristesse à la vue de ce fort, œuvre des premiers siècles de la monarchie, et dont les constructions son encore les mêmes qu'au temps de Louis XI.

Au milieu de cette vieille enceinte s'élèvent deux constructions en briques qui servent de casernes; c'est à l'extrémité d'une de ces deux constructions qu'est située la prison d'Etat. Elle consiste en un bâtiment triste, bas, froid et humide, presque adossé aux remparts extérieurs, dont le voisinage intercepte à la fois l'air du dehors et la lumière du jour.

Au premier étage de ce bâtiment on aperçoit deux fenêtres garnies de barreaux de fer ; au rez-de-chaussée est une porte basse garnie de deux énormes verroux, ce sont celles du logement occupé par le prince Louis-Napoléon. « Ce qui m'a toujours le plus douloureusement impressionné, disait M. Vieillard, dans les visites que je faisais au prince, c'est la vue de ces tristes barreaux de fer derrière lesquels je l'apercevais. » En ce moment le logement servait de prison à Bou-Maza, chef fanatique des Kabyles de l'Ouarensenis.

Le Président de la République entra à cheval dans cette forteresse dont les portes séculaires étaient ce jour-là pavoisées des

craint pas de faire amende honorable de son passé politique :

guirlandes de fleur et de drapeaux tricolores, et s'arrêta au milieu de la cour près d'un arbre de liberté planté en 1793 par Bourdon (de l'Oise). Il avait en face de lui les verroux de sa prison. Quelle émotion profonde a dû s'éveiller dans son cœur à cette vue ! quels tristes souvenirs ont dû surgir dans son esprit devant ce logement où il a subi l'épreuve du malheur douloureux, sans doute, mais qui a servi à donner plus de relief à la force de son caractère !

Le prince, descendant de cheval, s'avança, à piéd, vers cette partie de la forteresse, et fit lui-même, aux personnes qui l'accompagnaient, les honneurs de son ancienne habitation. Il indiquait avec son aménité ordinaire toutes les particularités de son existence et de ses habitudes dans le fort, et racontait, avec des détails que sa présence sur les lieux rendait plus intéressants encore, les circonstances de son évasion.

Bou-Maza attendait le prince en haut de l'escalier de son ancienne prison. Le Président lui accorda sa liberté et l'autorisa à revenir à Paris ; il lui promit, en outre, que le subside que le gouvernement lui allouait serait augmenté.

Le chef kabyle s'inclinant profondément, remercia le prince de ses bontés et déclara qu'il ne chercherait jamais à quitter la France, qu'on pouvait se fier à sa parole, et demanda à avoir Ham pour séjour. Cette autorisation lui fut accordée, et le soir même Bou-Maza se promenait librement dans la ville.

Après cet épisode, le prince visita son ancien logement, qui consistait en trois petites pièces basses et étroites. « Là, disait-il, était la chambre à coucher occupée par le docteur Conneau, ce fidèle ami de ma captivité ; ici était mon cabinet d'études, et là ma chambre à coucher. »

Rien n'avait été changé depuis l'évasion du Président. On voyait encore dans la pièce où était son cabinet de travail les planches de la bibliothèque ; il n'y manquait que celle qui avait servi à favoriser sa fuite.

Le Président a ensuite visité la partie du glacis qui lui était

Aujourd'hui, qu'élu par la France entière, je suis devenu le chef légitime de cette grande nation, je ne saurais me glorifier d'une captivité qui avait pour cause l'attaque contre un gouvernement régulier. Quand on a vu combien les révolutions les plus justes entraînent de maux après elles, on comprend à peine l'audace d'avoir voulu assumer sur soi la terrible responsabilité d'un changement. Je ne me plains donc pas d'avoir expié ici, par un emprisonnement de six années, ma témérité contre les lois de ma patrie, et c'est avec bonheur que, dans les lieux mêmes où j'ai souffert, je vous propose un toast en l'honneur des hommes qui sont déterminés, malgré leur conviction, à respecter les institutions de leur pays.

A Angers et à Nantes, au cœur même de la Vendée,

réservée, et où il avait créé un petit jardin qu'il cultivait avec un grand soin. Une collection de fleurs les plus rares avait été réunie par lui dans ce petit coin de terre large de quelques mètres à peine. Les rares visiteurs qui étaient admis auprès du prince et les dames de la ville de Ham attachaient un grand prix à recevoir quelques-unes de ces belles fleurs.

Au haut du rempart, près de la cour du connétable de Saint-Pol, on voit encore un petit siége en bois qu'il avait construit lui-même. De ce point la vue s'étend sur une vaste plaine sillonnée par le canal de la Somme, et présente quelques belles perspectives. C'est là qu'il avait coutume de venir s'asseoir, méditer et étudier. Afin de s'isoler de plus en plus par la pensée de la triste réalité de sa position, et de ne pas avoir sans cesse sous les yeux l'aspect si triste des murs de sa prison; il avait planté en face de ce siége de bois, œuvre de ses mains, une haie de sureau et de plantes arborescentes qui lui en masquaient entièrement la vue.

Enfin, après avoir parcouru les autres parties de la vieille forteresse, il quitta ce triste lieu de sa captivité, où il a laissé un souvenir ineffaçable, et auquel cette visite devait ajouter un nouvel intérêt et fournir, pour l'histoire, un grand enseignement de plus.

il manifeste plus solennellement encore ses idées de conciliation ; et, faisant abstraction de tout souvenir du passé, de tout esprit de parti, il s'incline avec le même respect devant le tombeau de Bonchamp (1), le héros de la légitimité, et devant la statue de Cambronne, l'héroïque vaincu de Waterloo ;

Le voyage que j'ai fait pour venir ici auprès de vous, dit-il, restera profondément gravé dans mon cœur, car il a été fertile en souvenirs et en espoir. Ce n'est pas sans émotion que j'ai vu ce grand fleuve derrière lequel se sont réfugiés les derniers glorieux bataillons de notre grande armée ; ce n'est pas sans émotion que je me suis arrêté avec respect devant le tombeau de Bonchamp ; ce n'est pas sans émotion qu'aujourd'hui, assis au milieu de vous, je me trouve en face de la statue de Cambronne. Tous ces souvenirs, si noblement appréciés par vous, me prouvent que, si le sort le voulait, nous serions encore la grande nation par les armes. Mais il y a une gloire tout aussi grande aujourd'hui, c'est de nous opposer à toute guerre civile et à toute guerre étrangère, et de grandir par le développement progressif de notre industrie et de notre commerce. Voyez cette forêt de mâts qui languit ici dans votre port, elle n'attend qu'une aide pour porter au bout du monde les produits de notre civilisation. Soyons unis, oublions toute cause de discussion, soyons dévoués à l'ordre et aux grands intérêts de notre pays, et bientôt nous serons encore la grande nation par les arts, par l'industrie, par le commerce.

Cet appel loyal, les partis ne l'entendirent point ; car déjà, dès ce moment, chacun d'eux commençait à relever dans l'ombre son drapeau, et les correspondances

(1) En descendant la Loire sur le bateau à vapeur qui le conduisait à Nantes, le Président de la République fait approcher du rivage où l'on aperçoit de loin la chapelle élevée à Bonchamp, et, élevant son chapeau en l'air, il salue la dépouille mortelle du soldat vendéen tombé sous les balles républicaines.

échangées entre Frosdorf, Claremont et l'Assemblée législative, témoignaient de leur mauvaise foi.

A Saumur, après avoir assisté aux manœuvres de cavalerie de l'école, il disait :

Ici l'esprit militaire est dans toute sa force, et, Dieu en soit loué, il n'est pas près de s'éteindre. N'oublions pas que cet esprit militaire est, dans les temps de crise, la sauvegarde de la patrie. Faisons donc nos efforts pour le garder intact et le développer encore ; car, croyez-le, si les produits des arts et des sciences mérite toute notre admiration, il y a quelque chose qui la mérite encore davantage ; c'est la religion du devoir, c'est la fidélité au drapeau.

A Tours il fait justice des rumeurs mensongères, des calomnies violentes dont il est l'objet, par cette réponse énergique :

On a prétendu, on prétend encore aujourd'hui à Paris que le gouvernement médite quelque entreprise semblable au 18 brumaire. Mais sommes-nous donc dans les mêmes circonstances? Les armées étrangères ont-elles envahi notre territoire? La France est-elle déchirée par la guerre civile? Y a-t-il 80,000 familles en émigration? Y a-t-il 100,000 familles mises hors la loi par la loi des suspects? Enfin, la loi est-elle sans vigueur et l'autorité sans force? Non, nous ne sommes pas dans des conditions qui nécessitent de si héroïques remèdes. A mes yeux la France peut être comparée à un vaisseau qui, après avoir été ballotté par les tempêtes, a trouvé enfin une rade plus ou moins bonne, mais enfin où il a jeté l'ancre. Eh bien! dans ce cas, il faut radouber le navire, refaire son lest, rétablir ses mâts et sa voilure, avant de se hasarder encore dans la pleine mer. Les lois que nous avons peuvent être plus ou moins défectueuses ; mais elles sont susceptibles de perfectionnements. Confiez-vous donc à l'avenir, sans songer ni aux coups d'Etat ni aux insurrections.

Certes, en ce moment, Louis-Napoléon Bonaparte

était sincère; le rôle de Washington de la République française lui paraissait alors, et lui a toujours paru suffisamment glorieux en présence de l'histoire; et, s'il est sorti de la légalité, ainsi qu'il l'a dit lui-même, pour rentrer dans le droit, c'est que le vaisseau de l'Etat, battu par les orages politiques, menaçait de se briser devant l'écueil effrayant de 1852.

A Rouen il s'élève contre les théories absurdes que la révolution de Février a fait éclore, et qui, après s'être déjà traduites en sanglants préceptes dans les journées de Juin, menaçaient encore la France, par leur propagation, de jours plus néfastes encore.

Le véritable génie de notre époque consiste dans le simple bon sens.

C'est surtout dans cette belle ville de Rouen que règne le bon sens, et c'est à lui que je dois l'unanimité des suffrages du 10 décembre; car, Messieurs, vous m'avez bien jugé, en pensant que le neveu de l'homme qui a tant fait pour asseoir la société sur ses bases naturelles ne pouvait pas avoir la pensée de jeter cette société dans le vague des théories.

A Épernay, il glorifie en ces termes l'établissement des lignes des chemins de fer :

L'inauguration d'un chemin de fer est toujours une fête nationale à laquelle je suis heureux de m'associer; mais l'inauguration du chemin de fer de Paris à Strasbourg est à mes yeux un événement important à cause des lieux qu'il traverse.

En effet, en voyant Château-Thierry, la Ferté, Epernay, on se retrace les dernières et héroïques luttes de l'Empire contre l'Europe coalisée; et je me suis dit que si ce chemin de fer eût existé à cette époque, si l'empereur Napoléon eût connu la vapeur, jamais nous n'aurions vu les étrangers envahir la capitale de la France.

Lors de la distribution des récompenses décernées aux

artistes à la suite de l'exposition de 1849, il s'exprime ainsi :

J'ai admiré les chefs-d'œuvre que vous avez offerts au public, cette année, dans l'exposition de peinture et de sculpture, et je suis heureux de constater les beaux résultats obtenus par les artistes français, malgré l'agitation politique qui a dû les préoccuper et prendre leurs loisirs.

Puis il ajoute ce mot de l'empereur à ses soldats, qu'ils n'avaient rien fait tant qu'il restait quelque chose à faire, les engageant ainsi à redoubler d'effort pour rehausser encore la gloire du nom français.

Lors de la célébration de la cérémonie de l'institution de la magistrature, il rend ainsi hommage à ce corps célèbre, qui, lui aussi, est une des grandes gloires de la France :

Il est consolant de songer qu'en dehors des passions politiques et des agitations de la société, il existe un corps d'hommes n'ayant d'autre guide que leur conscience, d'autre passion que le bien, d'autre but que de faire régner la justice.

En appliquant la justice dans la plus noble et la plus large acception de ce grand mot, vous aurez, Messieurs, beaucoup fait pour la consolidation de la République, car vous aurez fortifié dans le pays le respect de la loi, ce premier devoir, cette première qualité d'un peuple libre.

Sa sollicitude pour les classes laborieuses se révèle à chaque instant dans ses paroles et dans ses actes.

A l'occasion de la célébration de l'avénement du 10 décembre, il répond au toast du préfet de la Seine à l'Hôtel-de-Ville :

Je remercie le corps municipal de m'avoir invité à cette fête et d'avoir fait distribuer aujourd'hui même de nombreux secours aux

indigents. Soulager l'infortune était à mes yeux la meilleure manière de célébrer le 10 décembre.

C'est la cause des classes laborieuses, dont le bien-être est sans cesse compromis par ces théories insensées qui, soulevant les passions les plus brutales et les craintes les plus légitimes, feraient haïr jusqu'à la pensée même des améliorations.

Dans le voyage du Président à Lyon, il s'arrête à Dijon et se rend en pélerinage au village de Saint-Fixin, où un officier des armées impériales a fait élever à ses frais une magnifique statue, en bronze, de l'empereur :

Quand je suis venu, s'est-il écrié, guidé par un sentiment pieux visiter le monument érigé au martyr de Sainte-Hélène, je voulais rendre hommage au sentiment respectueux qu'en avait conçu le pays, et surtout à la pensée qui l'avait placé au sein de cette Bourgogne où l'on a vu tant d'héroïsme en 1814 pour la défense de l'empereur, ou plutôt pour la défense des droits du peuple français, des droits de tous les peuples, dont il fut, jusqu'au bout, le champion le plus fidèle.

A Dijon, pour calmer l'effervescence de la population ouvrière si souvent agitée depuis la révolution de Février, il dit avec vérité :

Les gouvernements qui succèdent à des révolutions ont une tâche ingrate à remplir : celle de réprimer d'abord pour améliorer plus tard, de faire tomber des illusions, et de remplacer, par le langage d'une raison froide, les accents désordonnés de la passion.

A Lyon, il proclame ouvertement sa pensée politique en présence de cette industrieuse cité où l'empereur Napoléon a laissé de si profonds souvenirs. Abnégation ou persévérance ! s'écrie-t-il. Tout l'avenir est tracé dans ces deux mots, que les partis avaient trop bien compris, et qui excitèrent alors une si profonde émotion.

Je suis, disait-il dans un énergique langage, non pas le repré-

sentant d'un parti, mais le représentant des deux grandes manifestations nationales qui, en 1804 comme en 1848, ont voulu sauver par l'ordre les grands principes de la révolution française. Fier de mon origine et de mon drapeau, je leur resterai fidèle, je serai tout entier au pays, quelque chose qu'il exige de moi, *abnégation ou persévérance.*

Puis il dit qu'en présence d'un danger général, toute ambition personnelle doit disparaître, et qu'il serait le premier à en donner l'exemple.

Mais, ajoute-t-il, d'un autre côté, si des passions coupables se ranimaient et venaient compromettre le repos de la France, je saurai les réduire à l'impuissance en invoquant encore la souveraineté du peuple; car je ne reconnais à personne le droit de se dire son représentant plus que moi.

Les événements du 2 décembre ont justifié et réalisé cette prédiction.

Dans ce même voyage de l'est, le Président est accueilli à Besançon, comme dans toutes les villes sur son passage, par les chaleureuses acclamations de la foule; mais un triste incident signale la fête qui lui est offerte. A côté de la population indigène qui est excellente, il existait dans cette ville un élément socialiste composé de quatre à cinq mille ouvriers suisses; les plus exaltés avaient résolu de faire une manifestation hostile au Président; on dit même d'attenter à ses jours. Au moment où le prince se rendait au bal, qui avait été organisé en son honneur, un commissaire de police s'approche et lui dit: « Prince, mon devoir et mon honneur m'obligent à vous prier de ne pas aller à ce bal, il y a un complot contre votre personne. » Le Président répondit avec calme: *Je m'en rapporte à la sympathie des habitants de Besançon et j'y vais.*

A peine arrivé dans la salle, au milieu d'une foule compacte, il est entouré et pressé de toutes parts; l'intention des conspirateurs était, ainsi qu'on l'a su depuis, de l'étouffer ou de l'enlever. Une vingtaine d'individus à mines suspectes, dont quelques-uns portaient des cravates rouges, se précipitent autour de lui, le séparent de ses officiers d'ordonnance et des personnes qui l'accompagnaient, et font entendre des paroles menaçantes. Aussitôt le colonel Vaudrey, le colonel Beville et les autres officiers de la suite du Prince mettent l'épée à la main, et, secondés par quelques gendarmes de service, parviennent, après de grands efforts, à le dégager de ces étreintes dangereuses.

Le dernier mot de cette conspiration est encore un mystère.

En présence du danger qu'il venait de courir, les personnes qui accompagnaient le Président de la République dans son voyage, veulent le dissuader d'aller plus avant et de ne pas s'exposer au milieu des populations de l'Alsace si ardemment fanatisées par les apôtres du socialisme. Ces considérations n'ont point détourné le Président de la République de son voyage, et, arrivé à Strasbourg, qui en était le but, il s'explique franchement à ce sujet au banquet qui lui est offert par les habitans de cette ville :

Avant mon départ, on voulait me détourner d'un voyage en Alsace. Vous y serez mal venu, me disait-on, cette contrée, pervertie par des émissaires étrangers, ne connaît plus ces nobles mots d'honneur et de patrie que votre nom rappelle, et qui ont fait vibrer le cœur de ses habitants pendant quarante années.

Et, moi, je me suis dit : Je dois aller partout où il y a des illusions dangereuses à dissiper, de bons citoyens à raffermir.

On calomnie la vieille Alsace. Dans cette terre des souvenirs glorieux et des sentiments politiques, je trouverai, j'en suis assuré, des cœurs qui comprendront ma mission et mon dévouement au pays.

D'ailleurs, Messieurs, pourquoi aurais-je été mal reçu ? En quoi ai-je démérité de votre confiance ? Placé par le vote, presque unanime, de la France à la tête d'un pouvoir légalement restreint, mais immense par l'influence morale de son origine, ai-je été séduit par la pensée, par les conseils d'attaquer une constitution faite pourtant, personne ne l'ignore, en grande partie contre moi ? Non, si j'ai agi ainsi, c'est que le titre que j'ambitionne le plus est celui d'honnête homme.

Cette loyale franchise est accueillie avec une vive sympathie par les habitants de l'Alsace, et partout dans son voyage, le Président de la République reçoit les ovations les plus enthousiastes.

Enfin, à Cherbourg, il fait entendre ces patriotiques paroles :

S'il y a une ville en France qui doive être napoléonienne et conservatrice, c'est Cherbourg : napoléonienne par reconnaissance, conservatrice par la saine appréciation de ses véritables intérêts.

Qu'est-ce, en effet, qu'un port créé, comme le vôtre, par de si gigantesques efforts, sinon l'éclatant témoignage de cette unité française poursuivie à travers tant de siècles et de révolutions, unité qui fait de nous une grande nation ? Mais une grande nation, ne l'oublions pas, ne se maintient à la hauteur de ses destinées que lorsque les institutions elles-mêmes sont d'accord avec les exigences de sa situation politique et de ses intérêts matériels. Les habitants de la Normandie savent apprécier de semblables intérêts, et m'en ont donné la preuve, et c'est avec orgueil que je porte aujourd'hui un toast à la ville de Cherbourg.

Je porte ce toast en présence de cette flotte qui a porté si noble-

ment en Orient le pavillon français, et qui est prête à le porter avec gloire partout où l'honneur national l'exigerait.

En présence de ces étrangers, aujourd'hui nos hôtes, ils peuvent se convaincre que si nous voulons la paix, ce n'est pas par faiblesse.

Au second anniversaire du 10 décembre, célébré à l'Hôtel-de-Ville, après avoir résumé les événements accomplis pendant ces deux années, il disait :

J'aime à profiter de ces anniversaires qui sont des jalons à l'aide desquels se mesure la marche des événements pour constater les causes qui fortifient ou affaiblissent les gouvernements. Les grandes unités, sanctionnées par l'histoire des peuples, sont toujours utiles à proclamer. Les gouvernements qui, après de longs troubles civils, sont parvenus à rétablir le pouvoir et la liberté, ont, tout en domptant l'esprit révolutionnaire, puisé leur force dans le droit de la révolution même. Ceux-là, au contraire, ont été impuissants qui sont allés chercher ce droit dans la contre-révolution. Si quelque bien s'est fait depuis deux ans, il faut donc en savoir gré surtout à ce principe d'élection populaire qui a fait sortir du conflit des ambitions un droit réel et incontestable.

Lors de la pose de la première pierre des nouvelles halles centrales de Paris, le 15 septembre 1851, le Président annonçait les événements qui devaient s'accomplir quelques mois après dans ce passage dont nous retrouverons la pensée dans le plébiscite du 2 décembre :

En posant la première pierre d'un édifice dont la destination est si éminemment populaire, je me livre avec confiance à l'espoir qu'avec l'appui des bons citoyens et avec la protection du ciel, il nous sera donné de jeter dans le sol de la France quelques fondations sur lesquelles s'élèvera un édifice social assez solide pour offrir un abri contre la violence et la mobilité des passions humaines.

Enfin, il exprime plus clairement encore sa pensée dans ce discours aux exposants, où, après avoir démontré l'extravagance des idées démagogiques, l'impuissance et la mauvaise foi des partis monarchiques, il s'écrie :

Les idées démagogiques proclament-elles une vérité? Non ! elles répandent partout l'erreur et le mensonge ; l'inquiétude les précède, la déception les suit....

Quant aux hallucinations monarchiques, sans faire courir les mêmes dangers, elles entravent également tout progrès, tout travail sérieux, on lutte au lieu de marcher ; on voit des hommes, jadis ardents promoteurs des prérogatives royales, se faire conventionnels, afin de désarmer le pouvoir issu du suffrage populaire ; ces efforts seront vains, et tout ce qui est dans la nécessité des temps doit s'accomplir.

Ne redoutez donc pas l'avenir, la tranquillité sera maintenue quoi qu'il arrive ; un gouvernement qui s'appuie sur la masse entière de la nation, qui n'a d'autre mobile que le bien public, et qu'anime cette foi ardente qui vous guide sûrement même à travers un espace où il n'y a pas de route tracée, ce gouvernement, dis-je, saura remplir sa mission, car il a en lui le droit qui vient du peuple et la force qui vient de Dieu.

En lisant attentivement ces divers discours que nous venons d'analyser et qui embrassent toute la partie politique des trois années qui viennent de s'écouler, on suit pour ainsi dire pas à pas la marche du Président de la République vers le but qu'il vient d'atteindre.

Tant que les partis concourent avec lui au salut du pays et le secondent franchement, il ne fait entendre que des paroles de paix et de conciliation ; mais quand ces mêmes partis commencent à relever leurs drapeaux et à tramer dans l'ombre des projets anti-nationaux,

le Président de la République n'hésite pas à dessiner franchement de son côté toute une politique nouvelle et à les combattre ouvertement en face de la nation tout entière. A défaut de la tribune politique, où il ne peut faire entendre sa voix, c'est dans les circonstances solennelles que nous venons de citer qu'il dévoile sa pensée et qu'il explique sa conduite.

Reprenons maintenant le cours de notre récit.

Le premier acte où le Président de la République manifesta sa pensée politique personnelle en dissidence avec la majorité de l'Assemblée fut la lettre du 18 août 1849 adressée à M. Edgard Ney.

L'expédition de Rome avait eu pour but de rétablir l'autorité pontificale, cette clef de voûte du monde chrétien, mais sous l'égide d'une liberté sage, modérée, tolérante. La République française, ainsi qu'il le disait lui-même, n'avait pas envoyé une armée à Rome pour y étouffer la liberté italienne, mais au contraire pour la régler en la préservant contre ses propres excès et pour lui donner une base solide en remettant sur le trône le prince qui, le premier, s'était placé à la tête de toutes les réformes utiles.

Mais le clergé romain, en entrant dans la capitale du monde chrétien à la suite de nos soldats, avait bien vite oublié les conditions imposées par la France à cette restauration pontificale, et n'avait pas tardé à faire reparaître cet esprit d'intolérance religieuse et de vengeance politique qui rappelaient les plus mauvais jours du fanatisme religieux.

Les murmures du peuple romain, le mécontentement de notre armée d'occupation à la vue de ces tendances

rétrogrades, et des excès qui se commettaient chaque jour à l'ombre de notre drapeau, étaient parvenus jusqu'au Président de la République; une partie de l'Assemblée approuvait les tendances du clergé romain, s'inclinait devant le *proprio motu* du pape, et rejetait comme d'indignes calomnies tous les excès qu'on attribuait au sacré collége.

Louis-Napoléon voulut être éclairé sur cette question qui touchait de si près à nos intérêts et à notre honneur; il envoya à Rome un de ses officiers d'ordonnance, Edgard Ney, en le chargeant d'étudier sérieusement la situation et de lui adresser un rapport particulier.

Ce jeune officier s'acquitta de cette mission avec intelligence et loyauté, et lui fit connaître la vérité sans déguisement.

Il n'était que trop vrai que les conseillers du pape s'éloignaient chaque jour davantage des principes qui leur avaient été tracés, et que des vengeances politiques odieuses s'accomplissaient secrètement sous la protection de nos baïonnettes.

C'est alors qu'il adressa à Edgard Ney la lettre qui fut un coup de foudre pour les fanatiques partisans du pape et un désaveu de la politique de la majorité :

J'apprends avec peine que les intentions bienveillantes du Saint-Père, comme notre propre action, restent stériles, en présence de passions et d'influences hostiles. On voudrait donner comme base à la rentrée du pape la proscription et la tyrannie. Dites de ma part au général Rostolan qu'il ne doit pas permettre qu'à l'ombre du drapeau tricolore on commette aucun acte qui puisse dénaturer le caractère de notre intervention.

Je resume ainsi le rétablissement du pouvoir temporel du pape: ***Amnistie générale, sécularisation de l'administration, Code Napoléon et gouvernement libéral.***

J'ai été personnellement blessé, en lisant la proclamation des trois cardinaux, de voir qu'il n'était pas même fait mention du nom de la France, ni des souffrances de nos braves soldats.

Toute insulte faite à notre drapeau ou à notre uniforme me va droit au cœur, et je vous prie de bien faire savoir que si la France ne vend pas ses services, elle exige au moins qu'on lui sache gré de ses sacrifices et de son abnégation.

Lorsque nos armées firent le tour de l'Europe, elles laissèrent partout, comme trace de leur passage, la destruction des abus de la féodalité et les germes de la liberté : il ne sera pas dit qu'en 1849, une armée française ait pu agir dans un autre sens et amener d'autres résultats.

Dites au général de remercier, en mon nom, l'armée de sa noble conduite. J'ai appris avec peine que, physiquement même, elle n'était pas traitée comme elle devrait l'être; rien ne doit être négligé pour établir convenablement nos troupes.

C'était un changement complet de conduite politique, c'était une déclaration, de la part du Président, de ne subordonner sa volonté à aucune influence, quelle qu'en fût l'origine; c'était enfin le premier pas vers cette voie d'indépendance personnelle qu'il n'a cessé de suivre jusqu'au 2 décembre, et qui, il faut le reconnaître, n'a jamais été dirigée que par un profond sentiment de nationalité.

Ce changement devait entraîner la retraite du ministère. M. de Falloux, le promoteur de la politique suivie à Rome, ne pouvait approuver cette tendance nouvelle du Président. Il se retira le premier des affaires, sans toutefois donner sa démission, sous prétexte de rétablir sa santé altérée par les travaux parle-

mentaires. Le ministère lui-même, qui déjà cependant avait subi une modification importante par l'entrée de MM. Dufaure et de Tocqueville représentant les idées du tiers-parti, le ministère tout entier se retira et fut remplacé par un autre ministère pris en dehors des influences parlementaires, composé en partie d'hommes nouveaux, et qu'on surnomma à cette époque *le ministère d'action* (1).

(1) Ce ministère se composait de M. le général d'Hautpoul à la guerre, M. de Reyneval aux affaires étrangères, M. Ferdinand Barrot à l'intérieur, M. Rouher à la justice, M. Bineau aux travaux publics, M. Parieu à l'instruction publique et aux cultes, M. Dumas à l'agriculture et au commerce, M. Achille Fould aux finances et M. Romain-Desfossés à la marine.

La formation de ce ministère avait eu lieu par l'intermédiaire de M. de Persigny et Ferdinand Barrot; aucun des hommes qui en faisaient partie n'était connu politiquement. Le général d'Hautpoul, neveu du brave général de ce nom tué à Eylau, fut un des premiers à accepter un portefeuille. M. de Reyneval était ambassadeur à Rome, où il avait succédé à M. de Lesseps; il ne prit point possession de son ministère. M. Ferdinand Barrot, le nouveau ministre de l'intérieur, était secrétaire général à l'Elysée. MM. Rouher et Parieu, avocats de province, n'avaient point eu encore occasion de révéler la portée de leur talent. M Dumas était fort connu dans le monde savant, et très-peu dans le monde politique. M. Fould, qui succédait à M. Passy, jouissait d'une réputation financière généralement reconnue, mais il n'avait jamais rempli de rôle politique important. Il en était de même du contre-amiral Romain-Desfossés, vieille réputation maritime justement appréciée, mais capacité politique inconnue, et de M. Bineau, qui appartenait au corps des ingénieurs des ponts et chaussée.

Le ministère était composé depuis trois jours, et les anciens ministres n'en avaient eu aucun avis. Le jour même où la liste devait

Ce changement de politique, le Président de la République l'expliquait lui-même par le Message suivant :

Dans les circonstances graves où nous nous trouvons, l'accord qui doit régner entre les différents pouvoirs de l'Etat ne peut se maintenir que si, animés d'une confiance mutuelle, ils s'expliquent franchement l'un vis-à-vis de l'autre. Afin de donner l'exemple de cette sincérité, je viens faire connaître à l'Assemblée quelles sont les raisons qui m'ont déterminé à changer le ministère, et à me séparer d'hommes dont je me plais à proclamer les services éminents, et auxquels j'ai voué amitié et reconnaissance.

être envoyée au *Moniteur*, ils ignoraient encore qu'ils n'étaient plus ministres. A l'Elysée, à l'Assemblée, dans les salons, partout la nouvelle était connue, les noms désignés, et ils refusaient d'y croire. M. Odilon-Barrot, surtout, repoussait bien loin cette pensée. Le 31 octobre 1849, les anciens ministres se rendirent tous, à l'heure habituelle, au conseil à l'Elysée, à l'exception de M. de Falloux, qui, depuis longtemps, était malade et à la campagne. Le Président de la République les reçut avec la même affabilité et vint les prévenir qu'il n'y aurait pas de conseil ce jour-là, mais sans leur faire connaître sa résolution. Ils n'en furent informés officieusement qu'à leur arrivée à l'Assemblée, à deux heures, au moment où le Message du Président venait d'y être apporté par le colonel Vaudrey.

M. Odilon Barrot se retira à la campagne, à Bougival, et ne reparut à l'Assemblée que plusieurs jours après. Le soir même, le Président lui envoya offrir les insignes de grand-officier de la Légion-d'Honneur par son frère, Ferdinand Barrot; l'ancien président du conseil refusa.

On raconte qu'il avait fait faire un costume officiel de garde des sceaux pour la cérémonie d'institution de la magistrature qui devait avoir lieu trois jours après, et qu'il avait adressé de nombreuses invitations pour un grand dîner qu'il devait donner le même jour au ministère de la justice.

Pour raffermir la République menacée de tant de côtés par l'anarchie; pour assurer l'ordre plus efficacement qu'il ne l'a été jusqu'à ce jour; pour maintenir à l'extérieur le nom de la France à la hauteur de sa renommée, il faut des hommes qui, animés d'un dévouement patriotique, comprennent la nécessité d'une direction unique et ferme, et d'une politique nettement formulée; qui ne compromettent le pouvoir par aucune irrésolution; qui soient aussi préoccupés de ma propre responsabilité que de la leur, et de l'action que de la parole. (Rumeurs diverses.)

Depuis bientôt un an, j'ai donné assez de preuves d'abnégation pour qu'on ne se méprenne pas sur mes intentions véritables. Sans rancune contre aucune individualité, comme contre aucun parti, j'ai laissé arriver aux affaires les hommes d'opinions les plus diverses, mais sans obtenir les heureux résultats que j'attendais de ce rapprochement. Au lieu d'opérer une fusion de nuances, je n'ai obtenu qu'une neutralisation de forces. L'unité de vues et d'intentions a été entravée, l'esprit de conciliation pris pour de la faiblesse. A peine les dangers de la rue étaient-ils passés, qu'on a vu les anciens partis relever leurs drapeaux, réveiller leurs rivalités et alarmer le pays en semant l'inquiétude. Au milieu de cette confusion, la France, inquiète, parce qu'elle ne voit pas de direction, cherche la main, la volonté de l'élu du 10 décembre. Or, cette volonté ne peut être sentie que s'il y a communauté entière d'idées, de vues, de convictions entre le Président et ses ministres, et si l'Assemblée elle-même s'associe à la pensée nationale, dont l'élection du pouvoir exécutif a été l'expression. (Bruit à gauche.)

Tout un système a triomphé au 10 décembre.

Car le nom de Napoléon est à lui seul tout un programme. Il veut dire, à l'intérieur, ordre, autorité, religion, bien-être du peuple; à l'extérieur, dignité nationale. C'est cette politique, inaugurée par mon élection, que je veux faire triompher avec l'appui de l'Assemblée et celui du peuple. Je veux être digne de la confiance de la nation en maintenant la Constitution que j'ai jurée. Je veux inspirer au pays, par ma loyauté, ma persévérance et ma fermeté, une confiance telle que les affaires reprennent et qu'on ait

foi dans l'avenir. La lettre d'une Constitution a sans doute une grande influence sur les destinées d'un pays; mais la manière dont elle est exécutée en exerce peut-être une plus grande encore. Le plus ou moins de durée du pouvoir contribue puissamment à la stabilité des choses, mais c'est aussi par les idées et les principes que le gouvernement sait faire prévaloir que la société se rassure.

Relevons donc l'autorité sans inquiéter la vraie liberté. Calmons les craintes en domptant hardiment les mauvaises passions et en donnant à tous les nobles instincts une direction utile. Affermissons le principe religieux sans rien abandonner des conquêtes de la révolution, et nous sauverons le pays malgré les partis, les ambitions et même les imperfections que nos institutions pourraient renfermer.

Cette mesure neuve et hardie produisit une vive agitation dans l'Assemblée. Les chefs des partis parlementaires, qui se voyaient ainsi effacés, protestèrent sourdement d'abord, puis ouvertement contre la politique personnelle que le Message venait d'inaugurer.

Les hostilités entre le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif étaient engagées et devaient continuer pendant deux années encore au milieu de péripéties diverses jusqu'à l'acte décisif du 2 décembre 1851.

Un des premiers et des plus importants épisodes de cette lutte des deux pouvoirs fut la destitution du général Changarnier.

Le Message du 31 octobre avait tracé franchement le programme politique du Président de la République; il s'agissait, pour ceux qui l'avaient alors appuyé ou qui faisaient partie du gouvernement, de le suivre sur ce terrain nouveau ou de se retirer. La neutralité devenait impossible.

Le général Changarnier, que les partis parlementaires avaient transformé en Monck moderne, et qui avait en effet le caractère, les talents, le mutisme même du restaurateur de Charles II, le général Changarnier se trouva placé dans la nécessité de s'expliquer enfin, et de se déclarer ou pour le Président de la République, ou pour les partis monarchiques de l'Assemblée.

Le rôle de Richard, fils de Cromwel, ne pouvait convenir au neveu de l'empereur, et Louis-Napoléon n'était pas homme à l'accepter (1). La conduite équivoque du général Changarnier ne pouvait durer plus longtemps; aussi, quelques jours après le Message, les relations qui existaient entre lui et le prince perdirent-elles cette intimité qu'elles avaient eue jusqu'alors.

Louis-Napoléon, si sympathique de sa nature, et qui en mainte circonstance avait donné au général des preuves nombreuses de son affection (2), dut être douloureuse-

(1) Plusieurs fois des ouvertures avaient été faites, non pas au Président de la République qui les aurait rejetées avec hauteur, mais aux personnes qui l'entouraient et qu'on savait être les plus influentes auprès de lui, pour l'engager à favoriser une restauration monarchique. Les fusionnistes surtout poursuivaient avec une persévérance inouïe cette idée, et parlaient d'offrir au prince Président, comme autrefois Louis XVIII avait fait offrir à Bonaparte, premier consul, le château de Chambord comme apanage, une dotation de 3,000,000 et une grande charge dans l'État.

(2) Toutes les fois qu'il allait faire des voyages dans les départements, le Président de la République donnait au général Changarnier des instructions particulières, et lui remettait pour ainsi dire ses pouvoirs; il avait coutume de l'embrasser à son départ et à son retour; aussi fut-il longtemps à croire que le général Changarnier pût le sacrifier à des intérêts étrangers.

ment affecté de cette séparation; mais il ne pouvait hésiter à retirer sa confiance à un homme investi d'une autorité aussi grande que celle dont il avait revêtu le commandant en chef de l'armée de Paris. Les rapports secrets qu'il recevait chaque jour sur les relations établies entre Frosdorf, Claremont et les chefs des partis parlementaires de l'Assemblée, et qui toutes aboutissaient à l'état-major de l'armée de Paris, les propos calomnieux et souvent grossiers que l'on tenait aux Tuileries sur l'Elysée et sur ce qu'on appelait l'entourage du prince, *animé*, disait-on, *de détestables passions politiques*, tout lui en faisait un devoir impérieux.

Le général Changarnier, d'ailleurs, s'était placé vis-à-vis du ministre de la guerre dans une position tout à fait exceptionnelle et contraire à l'esprit de discipline de l'armée. Plusieurs fois des interpellations avaient été adressées dans ce sens à la tribune et avaient révélé cette tendance du général Changarnier à s'affranchir de plus en plus de tout lien hiérarchique. Bientôt les rapports entre le général Changarnier et le ministre de la guerre prirent un tel caractère d'hostilité, que le Président de la République dut intervenir; mais, par suite de cette réserve qu'il s'était imposée, il n'hésita pas à sacrifier son ministre de la guerre, M. le général d'Hautpoul, homme dévoué et sûr, aux exigences du général en chef. En même temps, et pour montrer que ce n'était point par faiblesse qu'il avait consenti à se séparer de son ministre, il prononça la destitution du général Neumayer, l'*alter ego* de Changarnier, qui n'avait pas craint de tenir plusieurs fois, en présence des officiers de sa division, des discours outrageants pour le

Président, et notamment à propos des revues de troupes qui avaient eu lieu dans la plaine de Satory (1).

La scission entre le Président et le commandant de l'armée de Paris devenait de plus en plus profonde; celui-ci ayant perdu la confiance du chef de l'Etat devait déposer entre ses mains le commandement qu'il lui avait confié. Il n'en fit rien par un sentiment qu'il a essayé d'expliquer depuis à la tribune (2), et qui, à nos yeux, rend sa conduite plus blâmable encore.

(1) Le général Changarnier fut vivement froissé de la destitution du général Neumayer; il fit de vaines instances pour la prévenir, et le jour même où elle fut signée, il se rendit à l'Élysée pour engager le prince à revenir sur cette décision. Louis Napoléon refusa de le recevoir. A partir de ce jour, le général Changarnier, qui avait coutume de venir tous les matins, à onze heures, à l'Élysée, cessa d'y paraître tout à fait, ou n'y parut plus que dans les grandes réceptions officielles, et resta retiré dans sa tente comme Achille, jusqu'au jour de sa destitution.

(2) Messieurs, lorsque le gouvernement qui a précédé celui de M. le Président de la République a établi mon quartier général aux Tuileries, cinq partis divisaient et divisent encore la France : les républicains modérés; les amis de la monarchie de tradition, les amis de la monarchie conventionnelle, les démagogues qui se distinguent sous d'autres noms, enfin les hommes qui veulent la dictature impériale, même sans la gloire, même sans le génie de l'homme immortel dont l'univers s'entretient encore.

Je n'ai voulu être et je n'ai été l'instrument d'aucun de ces partis; j'ai voulu ce que voulaient tous les hommes honnêtes, l'exécution des lois, le maintien de l'ordre, la sécurité de la France, etc., et j'ai l'orgueilleuse satisfaction d'avoir un peu contribué à vous donner ces biens. Malgré d'odieuses insinuations propagées par l'ingratitude, je n'ai favorisé aucune faction, aucun conspirateur, et

Le Président de la République, de son côté, en conservant au général Changarnier l'immense autorité militaire dont il l'avait investi, voulait éviter le reproche d'ingratitude qu'une destitution prématurée n'eût pas manqué de faire élever jusqu'à lui, et le contre-coup fâcheux que cette destitution aurait eue dans l'Assemblée.

La question de la dotation de 3 millions, présentée au mois de juin 1850, fut un nouveau motif pour lui de retarder la destitution de ce général.

A la fin de la séance, au moment où la majorité, par ce sentiment d'hostilité systématique qu'elle ne cessait de montrer au Président de la République, hésitait à lui accorder cette allocation, M. le général Changarnier monta à la tribune et s'exprima ainsi (1) :

les deux partis que je vous signalai les derniers (les démagogues et les bonapartistes) m'ont voué des haines bien méritées, et qui, pour mon honneur, survivent à ma chute.

J'aurais pu devancer cette chute par ma démission, qui eût été bien accueillie ; mais ceux qui ont cru que j'aurais dû la donner, sont-ils bien sûrs que ma présence aux Tuileries ne leur a pas été utile?

Messieurs, mon épée est condamnée au repos, mais elle n'est pas brisée ; si un jour mon pays en a besoin, il la retrouvera bien dévouée et n'obéissant qu'aux inspirations d'un cœur patriotique et d'un esprit ferme, très-dédaigneux des oripeaux d'une fausse grandeur.

(1) Cette action du général Changarnier lui fut inspirée, dit-on, par M. Thiers. Les chefs des partis parlementaires, et M. Thiers en particulier, voyaient avec effroi approcher le moment où ce général serait révoqué de ses fonctions ; le bruit même s'était répandu dans l'Assemblée que le décret de destitution avait été signé dans la matinée, ainsi que celui qui nommait son successeur. Ils espé-

Je comprends la susceptibilite, la méfiance des partis; mais quand le gouvernement a tout fait pour les calmer, quand on a pris tant de précautions pour dégager l'avenir, pour isoler la question actuelle, je ne comprends pas certaines difficultés de forme.

Voulez-vous accorder l'intégralité de la somme demandée? Eh bien! donnez-la simplement, noblement, comme il appartient à un grand parti. Si la discussion se réduisait à ces mesquines proportions d'une chicane de mots, elle lasserait bientôt l'Assemblée, et serait indigne d'elle. Messieurs, encore une fois, si vous voulez donner, donnez sans marchander.

Ces paroles entraînent une grande partie de la majorité, et 354 voix contre 308 se prononcent en faveur de l'allocation.

La désunion qui régnait entre le Président de la République et le général Changarnier repercutait vivement dans l'Assemblée. Les revues qui avaient eu lieu dans la plaine de Satory pendant la prorogation de la Chambre, et l'odieuse affaire Alais, servirent de prétexte aux accusations les plus absurdes et les plus ridicules. Les ennemis du Président en prirent texte pour formuler des menaces d'accusation et pousser au renversement de l'autorité du pouvoir exécutif. Un journal, le plus grave de tous (les *Débats*), n'hésita pas à publier l'article suivant :

raient, en plaçant le Président de la République dans la position de devoir de la reconnaissance à Changarnier, retarder la destitution de ce dernier. Cette manœuvre politique réussit, car ce n'est que six mois après, par décret du 9 janvier 1851, qu'il fut, en effet, révoqué. Ce qui est certain, c'est qu'avant de monter à la tribune, le général s'entretint longuement avec l'auteur de l'*Histoire de la Révolution*.

La commission de permanence de l'Assemblée s'est réunie aujourd'hui ; elle a consacré presque toute la séance à délibérer sur un incident fort singulier.

L'un des membres (M. Baze) a déclaré de la manière la plus formelle qu'il était à sa connaissance que dans la soirée du 29 octobre vingt-six individus, parmi les membres les plus exaltés de la société du 10 décembre, ont tenu une séance extaordinaire, où ils ont agité hautement le projet d'assassiner le président de l'Assemblée nationale, M. Dupin, et le commandant en chef de l'armée de Paris, M. le général Changarnier, comme étant tous les deux le grand obstacle à l'accomplissement des desseins de la société.

Ce projet aurait été adopté à l'unanimité, et on aurait procédé au tirage au sort pour désigner ceux qui devaient mettre à exécution ce double attentat. En conséquence, on aurait mis dans un chapeau vingt-quatre bulletins blancs et deux autres portant l'un la lettre C et l'autre la lettre D.

Chacun des vingt-six membres aurait été appelé à tirer successivement un bulletin. Celui qui aurait amené le bulletin avec la lettre C aurait aussitôt déclaré en termes énergiques qu'il était prêt à exécuter la décision de la réunion. Celui auquel serait échu le bulletin avec la lettre D aurait gardé le silence.

Le président de la réunion aurait annoncé que le jour de l'exécution serait ultérieurement fixé ; les vingt-six membres se seraient alors séparés. Les délibérations subséquentes donnaient lieu de croire qu'on aurait été disposé à faire quelque tentative de ce genre le jour de la réouverture de l'Assemblée.

Telles sont, d'après ce que nous croyons savoir, les étranges révélations dont s'est occupée aujourd'hui la commission de permanence. Avant de se séparer, la commission qui, depuis un mois, avait demandé la dissolution de la société du 10 décembre, qui a toujours présenté à ses yeux le caractère d'une société politique défendue par les lois, a chargé trois de ses membres, MM. Baze, Léon Faucher et Monet, de se rendre auprès du ministre de l'intérieur pour lui exprimer son profond étonnement de ce que l'auto-

rité n'ait pas cru devoir prévenir le président de l'Assemblée nationale et le général en chef de l'armée de Paris des projets qu'on tramait contre eux, et de ce qu'aucune mesure n'ait encore été prise pour fermer cette dangereuse société.

Trois représentants furent envoyés au ministre de l'intérieur, celui-ci leur répondit qu'ils avaient été induits en erreur par quelques faux rapports, ou qu'ils étaient l'objet d'une infame mystification.

Quelques-uns des membres de l'Assemblée, aveuglés par leur ressentiment, allèrent plus loin encore, malgré l'explication du ministre; ils firent de cette malencontreuse affaire une question politique qui fut portée à la tribune et qui ne servit qu'à déverser le ridicule sur eux, et à discréditer aux yeux de la nation une Assemblée émue par de semblables passions.

M. de Lamartine en fit une justice éclatante dans ce discours :

J'ai vu avec douleur un fait qui a vivement frappé, ému l'opipinion publique, et qui devait vivement impressionner le pouvoir exécutif. Je veux parler d'une affaire scandaleuse, mais dont le scandale est si énorme qu'il dépasse la portée du mot. Je devrais plutôt l'appeler un honteux chiffon de police indigne d'être ramassé par le dernier agent de la plus vile police dans les ruisseaux d'une capitale. Vous comprenez qu'il s'agit de cette accusation d'assassinat contre le général Changarnier et contre le président de l'Assemblée.

Je ne veux pas sonder ce mystère, non pas d'iniquités, mais de ridicule. Cependant, lorsqu'ému par le sentiment de ses devoirs envers la justice et de son respect envers l'Assemblée, le pouvoir exécutif est venu bien naturellement demander au bureau de cette Assemblée de se dessaisir d'un homme, d'un magistrat de police peu digne des hautes fonctions qui lui étaient affectées, c'est-à-

dire s'interposer avec un œil vigilant, avec une main prudente entre ce qu'il y a de plus susceptible au monde, le contact des deux pouvoirs, lorsque, dis-je, le pouvoir exécutif est venu demander au bureau que M. Yon fût remplacé par un autre magistrat de police, le bureau de l'Assemblée, mu par un motif que j'ignore et que je n'ai pas compris jusqu'à ce jour, a répondu non.

Et ainsi, aux yeux du pouvoir exécutif, et ce qui est plus déplorable, aux yeux du pays lui-même, qu'est-il arrivé? C'est que l'Assemblée législative a déclaré qu'elle ne voulait être servie, surveillée et défendue dans ses fonctions de police que par ce magistrat, qui avait été accusé d'avoir menti à la justice.

Qu'a fait cependant le pouvoir exécutif? quel grief a-t-il élevé de son côté? quelle plainte a-t-il fait entendre à la tribune? Aucune; il s'est tu, il a dévoré en silence un acte qui, si j'eusse été ministre du pouvoir exécutif, m'aurait à l'instant fait donner ma démission devant une assemblée qui m'aurait respecté assez peu pour conserver le magistrat de police que j'aurais jugé incapable de personnnifier sa dignité.

L'illustre orateur ajouta ces paroles presque prophétiques :

Où nous mèneront des tentatives pareilles et aussi obstinées de conflit, de refus de concours au pouvoir exécutif? Elles nous mèneront inévitablement à une scission que je considère comme la chose la plus fatale à la République.

Les revues de Satory furent également l'objet d'interpellations à la tribune. Trois membres de la commission de permanence avaient été délégués pour s'assurer par eux-mêmes de la portée des faits qu'on attribuait au Président de la République, et à propos de quelques cris de vive Napoléon qui avaient été poussés par les régiments dans le champ de manœuvres.

M. Monet, l'un d'eux, fit à ce sujet un rapport qui fut inséré dans les procès-verbaux de la commission, et

où il disait entre autres choses qu'il avait été profondément peiné de voir les ministres tolérer et encourager par leur présence des manifestations séditieuses qui n'allaient à rien moins qu'à affaiblir la discipline, qu'à faire naître dans notre pays la guerre civile, qu'à transformer notre noble armée nationale en armée personnelle, et par conséquent en instrument d'ambition.

M. Odilon Barrot prouva, avec l'autorité de sa parole, que, puisque la commission de permanence n'avait pas jugé les faits assez graves pour convoquer l'Assemblée immédiatement, ainsi qu'elle en avait le droit, c'est qu'ils n'avaient pas la portée qu'on voulait leur attribuer, et que, dès lors, on ne devait pas en tenir compte.

Pendant que toutes ces agitations se produisaient à l'Assemblée, pendant que les récriminations des partis s'élevaient de toutes parts contre lui, le Président de la République tenait une conduite tout opposée, et adressait, le 12 novembre 1850, à l'Assemblée ce Message remarquable, où il disait, après avoir exposé la situation générale des affaires du pays :

Tel est, Messieurs, l'exposé rapide de la situation de nos affaires. Malgré la difficulté des circonstances, la loi, l'autorité ont recouvré à tel point leur empire, que personne ne croit désormais au succès de la violence. Mais aussi, plus les craintes sur le présent disparaissent, plus les esprits se livrent avec entraînement aux préoccupations de l'avenir. Cependant la France veut avant tout le repos. Encore émue des dangers que la société a courus, elle reste étrangère aux querelles de partis ou d'hommes, si mesquines en présence des grands intérêts qui sont en jeu.

J'ai souvent déclaré, lorsque l'occasion s'est offerte d'exprimer publiquement ma pensée, que je considérerais comme de grands coupables ceux qui, par ambition personnelle, compromettraient

le peu de stabilité que nous garantit la Constitution. C'est ma conviction profonde, elle n'a jamais été ébranlée. Les ennemis seuls de la tranquillité publique ont pu dénaturer les plus simples démarches qui naissent de ma position.

Comme premier magistrat de la République, j'étais obligé de me mettre en relation avec le clergé, la magistrature, les agriculteurs, les industriels, l'administration, l'armée, et je me suis empressé de saisir toutes les occasions de leur témoigner ma sympathie et ma reconnaissance pour le concours qu'ils me prêtent ; et surtout, si mon nom comme mes efforts ont concouru à raffermir l'esprit de l'armée, de laquelle je dispose seul, d'après les termes de la Constitution, c'est un service, j'ose le dire, que je crois avoir rendu au pays, car toujours j'ai fait tourner au profit de l'ordre mon influence personnelle.

La règle invariable de ma vie politique sera, dans toutes les circonstances, de faire mon devoir, rien que mon devoir.

Il est aujourd'hui permis à tout le monde, excepté à moi, de vouloir hâter la révision de notre loi fondamentale. Si la Constitution renferme des vices et des dangers, vous êtes tous libres de les faire ressortir aux yeux du pays. Moi seul, lié par mon serment, je me renferme dans les strictes limites qu'elle a tracées.

Les conseils généraux ont en grand nombre émis le vœu de la révision de la Constitution. Ce vœu ne s'adresse qu'au pouvoir législatif. Quant à moi, élu du peuple, ne relevant que de lui, je me conformerai toujours à ses volontés légalement exprimées.

L'incertitude de l'avenir fait naître, je le sais, bien des appréhensions en réveillant bien des espérances. Sachons tous faire à la patrie le sacrifice de ces espérances, et ne nous occupons que de ses intérêts. Si, dans cette session, vous votez la révision de la Constitution, une constituante viendra refaire nos lois fondamentales et régler le sort du pouvoir exécutif. Si vous ne la votez pas, le peuple, en 1852, manifestera solennellement l'expression de sa volonté nouvelle. Mais, quelles que puissent être les solutions de l'avenir, entendons-nous, afin que ce ne soit jamais la passion, la surprise ou la violence qui décident du sort d'une grande nation ; inspirons au peuple l'amour du repos, en mettant du calme dans

nos délibérations; inspirons-lui la religion du droit, en ne nous en écartant jamais nous-mêmes; et alors, croyez-le, le progrès des mœurs politiques compensera le danger d'institutions créées dans des jours de défiances et d'incertitudes.

Ce qui me préoccupe surtout, soyez-en persuadés, ce n'est pas de savoir qui gouvernera la France en 1852, c'est d'employer le temps dont je dispose, de manière que la transition, quelle qu'elle soit, se fasse sans agitation et sans trouble.

Le but le plus noble et le plus digne d'une âme élevée n'est point de rechercher, quand on est au pouvoir, par quels expédients on s'y perpétuera, mais de veiller sans cesse aux moyens de consolider, à l'avantage de tous, les principes d'autorité et de morale, qui défient les passions des hommes et l'instabilité des lois.

Je vous ai loyalement ouvert mon cœur: vous répondrez à ma franchise par votre confiance, à mes bonnes intentions par votre concours, et Dieu fera le reste.

Ce langage sensé, modéré, patriotique, imposa silence pendant quelques mois aux passions politiques des partis dans l'Assemblée, et produisit en France une impression de plus en plus favorable à Louis-Napoléon.

Ainsi que nous l'avons dit en commençant, à mesure que les partis s'épuisaient dans cette lutte contre le pouvoir exécutif, Louis-Napoléon ne cessait de grandir en influence aux yeux du pays.

Cependant le dernier mot n'était point encore dit entre l'Assemblée et le Président, et ce dernier mot c'était la destitution du général Changarnier.

Les pélerinages qui eurent lieu pendant les derniers mois de 1850 à Wiesbaden, où s'était rendu le comte de Chambord, ce représentant de la légitimité, et à Claremont où s'éteignait Louis-Philippe, ce représentant de la monarchie constitutionnelle, ces pélerinages, qui avaient pour but principal, ainsi que M. Berryer le dé-

clarait lui-même à la tribune, d'opérer la fusion des deux branches de la famille des Bourbons, émurent justement l'opinion publique.

Pour donner une plus haute portée à ces démonstrations politiques, les journaux légitimistes contenaient chaque jour le récit des voyages de ces gens qui, tantôt de la Bretagne, tantôt des différentes parties de la France, de Paris même, ouvriers, artisans, laboureurs, se rendaient à Wiesbaden pour y saluer le futur roi de France. Il y avait eu à Wiesbaden des banquets, des délibérations politiques; il en avait été de même à Claremont.

Le Président lui-même dut fixer son attention sur les tendances de ces partis et sur les conséquences qu'elles pouvaient avoir pour l'avenir du pays.

Les rapports qu'il recevait chaque jour ne lui laissaient aucun doute sur la part active que prenaient à toutes ces menées les chefs de ces deux partis, et le nom de Changarnier arrivait toujours en dernière analyse comme celui de l'homme qui devait opérer cette restauration monarchique, soit par une élection provisoire à la présidence de la République en 1852, soit par toute autre éventualité que la position du général en chef de l'armée de Paris le mettait à même de faire naître. Cet état de choses ne pouvait durer plus longtemps sans un danger sérieux pour la République et pour le pouvoir exécutif.

Le Président de la République se décida enfin à briser cette épée que les monarchistes tenaient sans cesse suspendue sur sa tête comme une menace et comme un défi.

Ce fut le 9 janvier 1851 que fut signé le décret suivant :

Art. 1er. Sont rapportés les décrets des 20 décembre 1848 et 11 juin 1849 qui réunissent sous un même commandement supérieur les gardes nationales de la Seine, les troupes de toutes armes stationnées dans l'étendue de la 1re division militaire, et qui nomment le général Changarnier à ce commandement.

Art. 2. Le général de division Perrot est nommé commandant supérieur des gardes nationales de la Seine.

Art. 3. Le général de division représentant du peuple Baraguay-d'Hilliers est nommé commandant en chef des troupes de toutes armes de la 1re division militaire.

Art. 4. Le général Carrelet, commandant la 1re division militaire, conservera les attributions qui lui sont dévolues par les règlements en vigueur.

Ce décret, comme on le voit, avait une double portée politique : il enlevait au général Changarnier son commandement, et fractionnait ce commandement en trois parties pour mettre un terme à la situation exceptionnelle qui lui avait été faite.

Quatre ministres avaient refusé de s'associer à ce décret qui frappait de destitution le général Changarnier. Ces ministres étaient MM. Lahitte, le général Schramm, Romain-Desfossés et Bineau ; ils furent remplacés par MM. Drouyn de L'huys, Regnault de Saint-Jean-d'Angely, Ducos et Magne.

La réponse à la destitution du général Changarnier ne se fit pas attendre. La majorité de l'Assemblée, frappée dans ses espérances les plus chères, recommença contre le pouvoir exécutif cette guerre d'interpellations, de récriminations et d'intrigues qui devait aboutir fatalement à la journée du 2 décembre.

Nous allons esquisser rapidement les dernières phases de cette rivalité des deux pouvoirs.

Le lendemain du décret qui destituait le général Changarnier, M. de Rémusat, montant à la tribune, demanda qu'une commission fût nommée pour examiner la conduite du gouvernement dans cette circonstance. Cette proposition fut adoptée à une immense majorité, et M. Lanjuinais fut chargé de faire un rapport sur la question.

Les souvenirs des revues de Satory, de la destitution du général Neumayer, de la société du 10 décembre, etc., etc., furent évoqués par l'ancien ministre de Louis-Napoléon et groupés en un faisceau d'accusation, afin de frapper le ministère d'un blâme qui devait remonter jusqu'au pouvoir exécutif; car le rapporteur concluait à déclarer que le ministère n'avait plus la confiance de l'Assemblée, et qu'on devait voter des remercîments publics au général Changarnier.

Les séances des 18 et 19 janvier furent consacrées à ce débat scandaleux. Chaque parti vint y faire sa profession de foi et y traça son programme politique. M. Berryer, M. Thiers furent les plus ardents à attaquer le Président de la République.

Vous avez, lui disait-on, commis un grand acte d'ingratitude envers le général Changarnier pour prix des services rendus par lui; d'ailleurs le général Changarnier était nécessaire au repos du pays, c'était notre garantie constitutionnelle à nous; et, bien que son pouvoir fût extrà-légal, exorbitant, vous ne deviez pas y toucher sans notre assentiment.

M. Baroche, ministre de l'intérieur, faisait observer

avec raison que le Président de la République n'avait fait qu'user d'un de ses droits les plus constitutionnels; qu'on ne pouvait accorder au général Changarnier la permanence d'un pouvoir exorbitant, qui en faisait pour ainsi dire un troisième pouvoir dans l'Etat qu'on aurait pu appeler le pouvoir militaire, et qu'en votant des éloges publics au général Changarnier, c'était infliger indirectement un blâme au Président de la République; que cette manière n'était ni franche, ni noble, ni digne d'une grande Assemblée. Enfin, après deux jours de débats stériles, l'amendement suivant, proposé par M. de Sainte-Beuve, « *l'Assemblée déclare qu'elle n'a pas confiance dans le ministère, et passe à l'ordre du jour,* » est adopté à une majorité de 417 voix contre 278.

Le ministère dut se retirer devant cette décision déplorable.

Le Président de la République, redoublant de réserve et de calme à mesure que l'Assemblée redoublait de violence et d'agitation, choisit un ministère nouveau en dehors de l'Assemblée, et adressa le 25 janvier le Message suivant :

L'opinion publique, confiante dans la sagesse de l'Assemblée et du gouvernement, ne s'est pas émue des derniers incidents. Néanmoins la France commence à souffrir d'un désaccord qu'elle déplore. Mon devoir est de faire tout ce qui dépendra de moi pour en prévenir les résultats fâcheux.

L'union des deux pouvoirs est indispensable au repos du pays; mais, comme la Constitution les a rendus indépendants, la seule condition de cette union est une confiance réciproque.

Pénétré de ce sentiment, je respecterai toujours les droits de l'Assemblée, en maintenant intactes les prérogatives du pouvoir que je tiens du peuple.

Pour ne point prolonger une dissidence pénible, j'ai accepté, après le vote récent de l'Assemblée, la démission d'un ministère qui avait donné au pays et à la cause de l'ordre des gages éclatants de son dévouement. Voulant toutefois reformer un cabinet avec des chances de durée, je ne pouvais prendre ses éléments dans une majorité née de circonstances exceptionnelles, et je me suis vu à regret dans l'impossibilité de trouver une combinaison parmi les membres de la minorité, malgré son importance.

Dans cette conjoncture, et après de vaines tentatives, je me suis résolu à former un ministère de transition, composé d'hommes spéciaux, n'appartenant à aucune fraction de l'Assemblée, et décidés à se livrer aux affaires sans préoccupation de parti. Les hommes honorables qui acceptent cette tâche patriotique auront des droits à la reconnaissance du pays.

L'administration continuera donc comme par le passé. Les préventions se dissiperont au souvenir des déclarations solennelles du Message du 12 novembre. La majorité réelle se reconstituera ; l'harmonie sera rétablie sans que les deux pouvoirs aient rien sacrifié de la dignité qui fait leur force.

La France veut, avant tout, le repos, et elle attend de ceux qu'elle a investis de sa confiance une conciliation sans faiblesse, une fermeté calme, l'impassibilité dans le droit.

C'était le premier acte de ce drame parlementaire, le refus de dotation en fut le second. Cette fois encore le triste honneur de la victoire appartint à M. Thiers, qui terminait ainsi sa violente apostrophe : « Si vous votez la dotation, l'empire est fait. »

Ce vote de l'Assemblée produisit un grand mécontentement en France; des protestations s'élevèrent de toutes parts; de nombreuses souscriptions s'organisèrent pour remplacer l'allocation que l'Assemblée avait refusée au Président, et dont il faisait un si noble usage.

C'était un témoignage imposant et manifeste de sympathie pour sa conduite. Le Président de la République refusa toute souscription quelque spontané et national qu'en fût le caractère, sacrifiant au repos du pays une satisfaction personnelle : il savait que le peuple lui rendait justice, et cela lui suffisait (1).

Le refus de dotation fut suivi d'un nouvel acte agressif de la part de l'Assemblée contre le Président de la République, ou plutôt contre le pays tout entier. La révision de la Constitution, demandée instamment par des millions de pétitionnaires, demandée par 84 conseils généraux, et qui était pour la France une question de vie ou de mort en présence des événements qui pouvaient surgir aux élections de 1852, la révision de la Constitution fut repoussée par la majorité, qui, dans cette circonstance, ne craignit pas, ainsi que le disait le Président de la République, de se faire conventionnelle pour attaquer le pouvoir exécutif.

Louis-Napoléon répondit à cette nouvelle attaque en demandant le rappel de la loi du 31 mai et le rétablissement du suffrage universel; c'était le coup le plus terrible que l'on pût porter à la majorité.

Il formulait ainsi sa proposition dans son Message du 5 novembre, dont voici le résumé :

Vous venez d'entendre l'exposé fidèle de la situation du pays. Elle offre pour le passé des résultats satisfaisants; néanmoins un état de malaise général tend chaque jour à s'accroître. Partout le

(1) Le Président de la République fit vendre vingt de ses plus beaux chevaux, supprima les réceptions officielles du jeudi, mais il ne voulut pas qu'un seul des employés fût atteint par les mesures de réforme et d'économie qu'il introduisit dans sa maison.

travail se ralentit, la misère augmente, les intérêts s'effraient et les espérances antisociales s'exaltent à mesure que les pouvoirs publics affaiblis approchent de leur terme.

Dans un tel état de choses, la première préoccupation du gouvernement doit être de rechercher les moyens de conjurer les périls et d'assurer les meilleures chances de salut. Déjà, dans mon dernier Message, mes paroles à ce sujet, je m'en souviens avec orgueil, furent favorablement accueillies par l'Assemblée.

Aujourd'hui les questions sont les mêmes, et mon devoir n'a pas changé : c'est de maintenir l'ordre inflexiblement, c'est de faire disparaître toute cause d'agitation, afin que les résolutions qui décideront de notre sort soient conçues dans le calme et adoptées sans contestations.

Ces résolutions ne peuvent émaner que d'un acte décisif de la souveraineté nationale, puisqu'elles ont toutes pour base l'élection populaire. Eh bien, je me suis demandé s'il fallait, en présence du délire des passions, de la confusion des doctrines, de la division des partis, alors que tout se ligue pour enlever à la morale, à la justice, à l'autorité, leur dernier prestige, s'il fallait, dis-je, laisser ébranlé, incomplet, le seul principe qu'au milieu du chaos général, la Providence ait maintenu debout pour nous rallier? Quand le suffrage universel a relevé l'édifice social par cela même qu'il substituait un droit à un fait révolutionnaire, est-il sage d'en restreindre plus longtemps la base? Enfin, je me suis demandé si, lorsque des pouvoirs nouveaux viendront présider aux destinées du pays, ce n'était pas d'avance compromettre leur stabilité que de laisser un prétexte de discuter leur origine et de méconnaître leur légitimité.

Le doute n'était pas possible, et sans vouloir m'écarter un seul instant de la politique d'ordre que j'ai toujours suivie, je me suis vu obligé, bien à regret, de me séparer d'un ministère qui avait toute ma confiance et mon estime, pour en choisir un autre composé également d'hommes honorables connus par leurs sentiments conservateurs, mais qui voulussent admettre la nécessité de rétablir le suffrage universel sur la base la plus large possible.

Il vous sera donc présenté un projet de loi qui restitue au principe toute sa plénitude, en conservant de la loi du 31 mai ce qui dégage le suffrage universel d'éléments impurs et en rend l'application plus morale et plus régulière.

Ce projet n'a donc rien qui puisse blesser cette Assemblée; car, si je crois utile de lui demander aujourd'hui le retrait de la loi du 31 mai, je n'entends pas renier l'approbation que je donnai alors à l'initiative prise par le ministère qui réclama des chefs de la majorité dont cette loi était l'œuvre, l'honneur de la présenter. Je reconnais même les effets salutaires qu'elle a produits. En se rappelant les circonstances dans lesquelles elle fut présentée, on avouera que c'était un acte politique bien plus qu'une loi électorale, une véritable mesure de salut public; et, toutes les fois que la majorité me proposera des moyens énergiques de sauver le pays, elle peut compter sur mon concours loyal et désintéressé.

Mais les mesures de salut public n'ont qu'un temps limité.

La loi du 31 mai, dans son application, a même dépassé le but qu'on voulait atteindre; personne ne prévoyait la suppression de 3 millions d'électeurs, dont les deux tiers sont habitants paisibles des campagnes.

Qu'en est-il résulté? C'est que cette immense exclusion a servi de prétexte au parti anarchique qui couvre ses détestables desseins de l'apparence d'un droit ravi et à reconquérir. Trop inférieur en nombre pour s'emparer de la société par le vote, il espère, à la faveur de l'émotion générale et au déclin des pouvoirs, faire naître sur plusieurs points de la France à la fois des troubles qui seraient réprimés sans doute, mais qui nous jetteraient dans de nouvelles complications.

Indépendamment de ces périls, la loi du 31 mai, comme loi électorale, présente de graves inconvénients. Je n'ai pas cessé de croire qu'un jour viendrait où il serait de mon devoir d'en proposer l'abrogation. Défectueuse, en effet, lorsqu'elle est appliquée à l'élection d'une assemblée, elle l'est bien davantage lorsqu'il s'agit de la nomination du Président.

Car, si une résidence de trois ans dans la commune a pu pa-

raître une garantie de discernement imposée aux électeurs pour connaître les hommes qui doivent les représenter, une résidence aussi prolongée ne saurait être nécessaire pour apprécier le candidat destiné à gouverner la France.

Une autre objection grave est celle-ci. La Constitution exige, pour la validité de l'élection du Président par le peuple, 2 millions au moins de suffrages, et s'il ne réunit pas ce nombre, c'est à l'Assemblée qu'est conféré le droit d'élire. La Constituante avait donc décidé que sur 10 millions de votants portés alors sur la liste, il suffisait du cinquième pour valider l'élection. Aujourd'hui le nombre des électeurs se trouvant réduit à 7 millions, en exiger 2, c'est intervertir la proportion, c'est-à-dire demander presque le tiers au lieu du cinquième, et ainsi, dans une certaine éventualité, ôter l'élection au peuple pour la donner à l'Assemblée. C'est donc changer positivement les conditions d'éligibilité du Président de la République.

Enfin, j'appelle votre attention particulière sur une autre raison décisive peut-être. Le rétablissement du suffrage universel sur sa base principale donne une chance de plus d'obtenir la révision de la Constitution. Vous n'avez pas oublié pourquoi, dans la session dernière, les adversaires de cette révision se refusaient à la voter. Ils s'appuyaient sur cet argument qu'ils savaient rendre spécieux : La Constitution, disaient-ils, œuvre d'une Assemblée issue du suffrage universel, ne peut pas être modifiée par une Assemblée issue du suffrage restreint. Que ce soit là un motif réel ou un prétexte, il est bon de l'écarter et de pouvoir dire à ceux qui veulent lier le pays à une Constitution immuable : Voilà le suffrage universel rétabli; la majorité de l'Assemblée soutenue par 2 millions de pétitionnaires, par le plus grand nombre des conseils d'arrondissement, par la presque unanimité des conseils généraux, demande la révision du pacte fondamental : avez-vous moins confiance que nous dans l'expression de la volonté populaire? La question se résume donc ainsi pour tous ceux qui souhaitent le dénoûment pacifique des difficultés du jour.

La loi du 31 mai a ses imperfections; mais, fût-elle parfaite, ne

devrait-on pas également l'abroger si elle doit empêcher la révision de la Constitution, ce vœu manifeste du pays?

On objecte, je le sais, que, de ma part, ces propositions sont inspirées par l'intérêt personnel.

Ma conduite, depuis trois ans, doit repousser une allégation semblable. Le bien du pays, je le répète, sera toujours le seul mobile de ma conduite. Je crois de mon devoir de proposer tous les moyens de conciliation, et de faire tous mes efforts pour amener une solution pacifique, régulière, légale, quelle qu'en puisse être l'issue.

Ainsi donc, Messieurs, la proposition que je vous fais n'est ni une tactique de parti, ni un calcul égoïste, ni une résolution subite; c'est le résultat de méditations sérieuses et d'une conviction profonde. Je ne prétends pas que cette mesure fasse disparaître toutes les difficultés de la situation ; mais à chaque jour sa tâche. Aujourd'hui, rétablir le suffrage universel, c'est enlever à la guerre civile son drapeau, à l'opposition son dernier argument. Ce sera fournir à la France la possibilité de se donner des institutions qui assurent son repos. Ce sera rendre aux pouvoirs à venir cette force morale qui n'existe qu'autant qu'elle repose sur un principe consacré et sur une autorité incontestable.

L'irritation de la majorité fut au comble. On ne parla de rien moins que de suspendre les pouvoirs du Président de la République, de l'envoyer à Vincennes et de s'ériger en Convention, non pas nationale, mais monarchique.

Le lendemain de cette déclaration du pouvoir exécutif, les trois questeurs déposèrent la proposition suivante ayant pour but d'obtenir le droit de réquisition directe, c'est-à-dire de commander à l'armée de Paris depuis le général en chef jusqu'au moindre officier, depuis l'armée active jusqu'à la garde nationale :

Art. 1er. Le président de l'Assemblée nationale est chargé de veiller à la sûreté intérieure et extérieure de l'Assemblée.

Il exerce, au nom de l'Assemblée, le droit conféré au pouvoir législatif par l'art. 32 de la Constitution, de fixer l'importance des forces militaires pour sa sûreté, d'en disposer et de désigner le chef chargé de les commander.

A cet effet, il a le droit de requérir la force armée, et toutes les autorités dont il juge le concours nécessaire.

Ces réquisitions peuvent être adressées directement à tous les officiers, commandants ou fonctionnaires, qui sont tenus d'y obtempérer immédiatement sous les peines portées par la loi.

Art. 2. Le président peut déléguer son droit de réquisition aux questeurs ou à l'un d'eux.

Art. 3. La présente loi sera remise à l'ordre du jour de l'armée, et affichée dans toutes les casernes sur le territoire de la République.

Cette proposition, dont la rédaction est attribuée, selon les uns, à M. Baze, et suivant, les autres, à M. Dupin lui-même, fut connue, approuvée et soutenue par les hommes les plus éminents de la majorité (1).

(1) M. Thiers, M. Berryer et le général Changarnier furent consultés sur la pensée de cette proposition et sur la forme qu'il convenait de lui donner. M. Baze, l'irascible et rancuneux avocat d'Agen, qui s'était fait dans ces derniers temps une réputation de don quichotisme politique, M. Baze ne fit, comme on dit vulgairement, qu'attacher le grelot.

Il y a loin de là, on le voit, à cette époque où M. Changarnier écrivait, le 29 janvier 1849, au général Forey, cette lettre peu connue, mais qui existe sur le registre d'ordres de la brigade : « Si cet affreux petit drôle (M. Changarnier parlait ainsi de M. Armand Marrast, président de la Constituante, qui avait demandé d'augmenter de deux bataillons la garde chargée de la défense de l'Assemblée), si cet affreux petit drôle vous renouvelle sa proposition, pirouettez sur les talons et tournez-lui le dos. »

Signé CHANGARNIER.

Les hostilités, comme on le voit, prenaient un caractère tout à fait direct; ce n'était plus seulement une lutte de prérogative entre les deux pouvoirs, c'était une guerre à mort.

Louis-Napoléon dut prendre et prit en effet des précautions pour sortir victorieux de cette lutte dont l'enjeu était l'avenir de la France.

Les fières paroles qu'il fit entendre aux exposants de Londres, que nous avons rapportées plus haut; les paroles plus directes encore qu'il adressa dans la matinée du 9 aux officiers nouvellement arrivés à Paris, prouvent que, dans sa pensée, la victoire ne pouvait être douteuse :

En recevant les officiers des divers régiments de l'armée, qui se succèdent dans la garnison de Paris, je me félicite de les voir animés de cet esprit militaire qui fit notre gloire et qui aujourd'hui fait notre sécurité. Je ne vous parlerai ni de vos devoirs ni de la discipline. Vos devoirs, vous les avez toujours remplis avec honneur, soit sur la terre d'Afrique, soit sur le sol de la France; et la discipline, vous l'avez toujours maintenue intacte à travers les épreuves les plus difficiles. J'espère que ces épreuves ne reviendront pas; mais si la gravité des circonstances les ramenait et m'obligeait de faire appel à votre dévouement, il ne me faillirait pas, j'en suis sûr, parce que, vous le savez, je ne vous demanderai rien qui ne soit d'accord avec mon droit, avec l'honneur militaire, avec les intérêts de la patrie; parce que j'ai mis à votre tête des hommes qui ont toute ma confiance et qui méritent la vôtre; parce que si jamais le jour du danger arrivait, je ne ferais pas comme les gouvernements qui m'ont précédé, et je ne vous dirais pas : Marchez, je vous suis; mais je vous dirais : je marche, suivez-moi!

La proposition des questeurs fut portée à l'Assemblée dans la séance du 17 novembre, et souleva un de ces orages parlementaires scandaleux qui rappelaient les

plus mauvais jours de la révolution ; cette fois, seulement les rôles étaient intervertis. Ce n'était plus des bancs de la montagne que venaient les interruptions, les violences, mais des bancs de la majorité. La gauche tout entière, spectatrice silencieuse de cette lutte des deux pouvoirs dont elle espérait profiter, était indécise sur le vote qu'elle devait émettre dans cette circonstance.

Un discours de Michel de Bourges entraîna ses suffrages en faveur du pouvoir exécutif. L'orateur montagnard démontra, de la manière la plus évidente, qu'en armant la majorité d'un pouvoir exorbitant, elle s'exposait, elle minorité, à en être frappée la première.

Au moment où les votes allaient être recueillis, le général Bedeau adressa aux ministres l'interpellation suivante : « Est-il vrai qu'on ait fait déchirer depuis quelques jours dans les casernes le décret de l'Assemblée constituante, du 12 mai 1848, qui autorise le président de l'Assemblée à requérir la force armée pour la défense du Corps législatif? »

Le ministre de la guerre, après quelques instants d'hésitation, répondit franchement que c'était lui-même qui avait prescrit cette mesure.

A cette déclaration, un cri de surprise et d'indignation s'élève de toutes parts; les représentants quittent leurs bancs, se forment en groupes, et font entendre les menaces les plus violentes de mise en accusation du ministre et du Président de la République.

Cependant l'émotion se calme peu à peu ; on fait courir le bruit que les troupes sont consignées et que des ordres sont donnés pour renouveler l'épisode du 18 bru-

maire à Saint-Cloud (1), si l'Assemblée émet un vote hostile aux prérogatives du Président.

Quoi qu'il en soit, et contre l'attente de tout le monde, la proposition des questeurs est repoussée à la majorité de plus de 100 voix.

Les papiers saisis au domicile de l'un des questeurs ont prouvé que si la proposition eût été adoptée, on eût demandé, dans la même séance, que le commandement des troupes de l'armée de Paris et de la garde nationale fût confié immédiatement au général Changarnier, qui aurait été investi d'une dictature militaire.

Ce vote, en déjouant les projets des parlementaires, permit au Président de la République de mieux choisir son terrain pour les derniers coups qu'il allait porter au pouvoir législatif.

L'Assemblée venait de signer son arrêt de mort : les séances qui suivirent prouvent que le découragement s'était emparé des esprits les plus ardents. Ni le projet de loi sur la responsabilité, longuement élaboré par le conseil d'Etat comme une arme dangereuse pour le pouvoir exécutif, et qu'on venait d'exhumer à dessein dans cette circonstance, ni les intrigues de quelques hommes

(1) Dans la prévision d'un résultat contraire à celui qui eut lieu, le gouvernement avait fait prendre les mesures les plus énergiques pour repousser toute agression extra-parlementaire de la part du pouvoir législatif. Les troupes étaient prêtes à marcher, et, dès les commencements de la séance, tous les chefs de corps avaient reçu du ministère de la guerre l'ordre de se rendre à leur poste respectif. A l'Elysée, les officiers d'ordonnance étaient tous en tenue et les chevaux sellés et bridés depuis trois heures du soir.

impatients et irrités ne purent lui rendre la force morale qu'elle avait perdue (1).

Les chefs les plus influents, comprenant que la lutte était inégale, firent faire des ouvertures au Président de la République, et se mirent à sa disposition pour un

(1) Un coup d'Etat contre l'Assemblée était tellement attendu et prévu, qu'à la suite d'une réception de quelques officiers à l'Elysée, M. Dupin fut informé par les questeurs que, probablement, il serait enlevé pendant la nuit. Aussitôt des lettres de convocation sont envoyées aux représentants les plus hostiles au Président. Près de 150 représentants se rendent en toute hâte au palais de la présidence de l'Assemblée, résolus, disaient-ils, à mourir sur leurs siéges curules, comme les sénateurs romains, si les soldats consulaires se présentaient pour forcer l'enceinte.

Une partie de la nuit se passa dans la délibération et dans l'attente; vers deux heures du matin, M. Baze, accompagné de quelques-uns de ses collègues, poussa une reconnaissance jusqu'auprès de l'Elysée; tout y était tranquille depuis longtemps, et rien ne semblait annoncer des préparatifs de conjuration. Force fut donc aux représentants de rentrer à l'Assemblée comme ils en étaient sortis, et d'avouer qu'ils avaient été induits en erreur.

Le lendemain matin, 24 novembre, *le Constitutionnel* publiait, à ce sujet, l'article suivant : « Allez, chevaliers errants des princesses perdues, comme la femme d'Enée, dans la bagarre des trônes qui s'écroulent et qui brûlent; promenez dans les ténèbres vos faces blêmes que la peur agite, et signalez au pays les conjurations de l'Elysée pour masquer les vôtres. Personne ne se méprend sur vos projets et personne ne les redoute.

« Aveuglés par vos passions, comme le taureau par le drap rouge, vous donnerez tête baissée sur la pointe de l'épée tendue et immobile qui vous attend. »

coup d'Etat qui se serait fait contre la partie socialiste de l'Assemblée (1).

Le drame touchait à son dénoûment; ce dénoûment était prévu; la forme seule restait ignorée.

C'est ici que se révèle dans tout son jour véritable la puissance de caractère et d'esprit du Président de la République.

Pendant que l'Assemblée s'agite, intrigue et perd son temps dans de stériles récriminations, lui, dans le silence du cabinet, prend des dispositions pour tuer d'un seul coup ce pouvoir issu comme lui du suffrage universel, mais dont les dissensions et les haines présentent un danger sérieux pour l'avenir. Il ne s'agit pas seulement pour lui de réussir dans ce nouveau 18 brumaire, il s'agit d'assurer le lendemain de la victoire par des institutions fortes et nationales. Son plan, mûrement réfléchi, est enfin arrêté; il ne lui reste plus qu'à choisir les hommes sur lesquels il s'appuiera pour le mettre à exécution; de ce choix dépend le succès.

(1) La veille même du 2 décembre, M. Heeckren se rendit à l'Elysée pour porter au Président de la République les propositions faites au nom de M. de Falloux. Il était six heures du soir, le Président de la République était à sa toilette, M. Heeckren lui exposa la cause de sa mission; le Président l'écouta sans lui répondre un seul mot, et, comme M. Heeckren insistait pour obtenir une réponse, il lui dit: « Vous le voyez, je suis pressé, revenez demain, nous causerons de cela longuement. » Le lendemain, l'Assemblée était dissoute.

TROISIÈME PARTIE.

Louis-Napoléon montre dans le choix de ses auxiliaires autant de discernement que de sagesse. Comme l'empereur Napoléon, il sait juger les hommes à leur valeur et reconnaître leurs dispositions applicables.

Trois personnes lui suffisent dans l'exécution d'un projet qui va changer les destinées d'un grand peuple.

Il les prend jeunes, fermes, résolus; ce sont MM. de Saint-Arnaud, ministre de la guerre; de Morny, représentant du peuple, et M. de Maupas, préfet de police.

A l'exception de M. de Morny, qui avait déjà fait partie de la Chambre des députés sous Louis-Philippe, aucun d'eux n'a d'antécédents politiques connus; ce sont des hommes neufs et hardis comme la révolution qu'ils vont accomplir.

M. le général de Saint-Arnaud, simple lieutenant en 1831 au 6e de ligne, et général de division en 1851, s'est fait une réputation d'armée en Afrique pendant cette période de vingt ans. Mais, avant le 26 octobre, son nom n'avait jamais été prononcé en France que dans les bulletins de l'armée de l'Algérie. Il était étranger à la politique et aux partis. Désigné au choix du Président de la République par M. le colonel Fleury, qui avait servi

sous ses ordres en Afrique, le prince lui donna d'abord le commandement en chef de l'expédition de la Kabylie, où le général de Saint-Arnaud fit preuve de talents militaires d'un ordre supérieur. Au retour de cette expédition si glorieuse pour nos armes, M. le général de Saint-Arnaud est appelé à Paris, et le Président de la République lui confie le portefeuille de la guerre. Initié un des premiers au secret du coup d'État qui se prépare, de Saint-Arnaud est chargé de composer l'armée de Paris de chefs et de soldats sûrs et dévoués; il s'acquitte avec le plus grand soin et la plus grande activité de cette mission difficile. En peu de temps l'armée de Paris, recrutée de régiments nouveaux, la plupart venus d'Afrique, fortement réorganisée, commandée en sous-ordre par des officiers vigoureux et d'un dévouement éprouvé, l'armée de Paris appartient corps et âme au Président de la République.

Pour arriver à ce résultat rapide, le nouveau ministre de la guerre a groupé autour de lui toute cette pléiade de jeunes officiers généraux ou supérieurs qui se sont formés en Afrique depuis dix ans, et qui y ont si glorieusement continué l'œuvre des Changarnier, des Lamoricière, des Duvivier, des Cavaignac, etc., etc.

Après le ministre de la guerre, par lequel le Président de la République disposait de la force armée, il fallait choisir un homme capable de volonté et d'action qui s'emparât énergiquement des rênes de l'administration intérieure et qui sût imprimer à ses agents à Paris et dans les départements une direction rapide et intelligente. Ce fut M. de Morny que le Président désigna pour cette mission.

M. de Morny, ami devoué du prince, homme de mœurs élégantes, esprit brillant, mais caractère ferme et résolu, est un de ceux qui justifièrent le mieux la confiance du prince. Sa courte, mais ardente administration, depuis le 2 décembre, a exercé sur les événements une influence décisive. Là encore, le Président de la République avait fait preuve de discernement, car M. de Morny, qui, aux yeux du monde, n'était qu'un des brillants heureux du jour, était pour lui ce qu'il était en effet, un homme d'Etat habile, au caractère fort et au coup d'œil sûr.

Ce fut aussi un des plus jeunes fonctionnaires de la haute administration que le Président fit entrer dans la confidence de ses projets pour l'exécution de la partie la plus délicate et la plus dangereuse, la police politique. Il s'agissait ici de frapper avec la rapidité de la foudre. Un ordre mal donné ou mal interprété pouvait changer le caractère de l'acte auquel le Président de la République se préparait, et amener de sanglantes collisions.

Le prince ne fut pas moins heureux dans ce choix que dans les deux précédents. M. de Maupas s'est montré constamment à la hauteur du rôle qui lui avait été attribué. Simple sous-préfet avant la fin de la révolution de Février, il gravit rapidement les degrés de la hiérarchie administrative; et, à peine âgé de trente-deux ans, il est appelé aux fonctions de préfet dans deux des départements les plus importants de la France, l'Allier et la Haute-Garonne. Ce n'est point la faveur, ainsi qu'on l'avait dit, qui l'avait poussé si vite à de si importants emplois, ce sont de rares qualités

d'esprit et de caractère; et l'on ne saurait en douter après les événements du 2 décembre.

A côté de ces trois hommes dépositaires de ce grand secret d'Etat, il en est un autre dont nous avons déjà parlé, et qui, comme ces confidents de la tragédie antique, n'avait cessé de partager la fortune politique de Louis-Napoléon : Achate fidèle d'un autre Enée, il l'avait suivi dans sa périlleuse tentative, deux fois renouvelée, de rapporter en France ses croyances et ses dieux, *inferretque deos Latio*. Nous avons nommé M. de Persigny.

Tels sont les hommes que le Président de la République avait choisis pour l'exécution de son projet.

Quelques entrevues, habilement dissimulées, avaient suffi pour arrêter les dispositions dernières. Chacun d'eux avait apporté et soumis ses moyens d'exécution; chacun d'eux avait rédigé les proclamations qui devaient annoncer et expliquer les événements afférents à leurs diverses attributions; ces moyens, ces proclamations avaient été étudiés, commentés avec soin.

Deux jours avant le 2 décembre, dans la nuit du samedi au dimanche, le général de Saint-Arnaud, accompagné du colonel Espinasse commandant le 42e de ligne, vint visiter les postes occupés par ce régiment à l'Assemblée, et étudier par lui-même les dispositions locales. Le ministre de la guerre, enveloppé d'un large manteau, et portant un képi, comme s'il opérait une ronde major, avait tout vu, tout examiné sans éveiller le moindre soupçon.

C'était le colonel Espinasse qui devait occuper l'Assemblée, empêcher les représentants de se réunir, et au

besoin les disperser. Le colonel Espinasse, un des plus jeunes colonels de l'armée et l'un des plus distingués, et le confident intime du ministre de la guerre, avait en outre reçu la mission, en cas de non réussite, de se porter à l'Elysée et de défendre le Président au péril de ses jours.

La veille du 2 décembre, le Président de la République reçut comme il avait coutume de le faire tous les lundis; rien n'était changé aux dispositions intérieures. Mais la foule y était plus nombreuse que de coutume; on sentait que l'autorité morale, qui abandonnait le pouvoir législatif, s'agrandissait de plus en plus du côté du pouvoir exécutif.

Le prince parut dans les salons avec son aménité habituelle. Le général Magnan, qui ne connaissait pas encore le dernier mot de l'événement, resta jusqu'à minuit à l'Elysée, ainsi que M. de Persigny et M. de Maupas. M. de Saint-Arnaud ne fit qu'y paraître un seul moment; quant à M. de Morny, il assistait à l'Opéra-Comique à la représentation d'une pièce nouvelle dans une loge voisine de celle où se trouvait le général Cavaignac.

A onze heures, M. de Beville, lieutenant-cololonel du génie, officier d'ordonnance du Président, quitta les salons de l'Elysée pour se rendre à l'imprimerie nationale, où devaient être imprimées, pendant la nuit, les proclamations qui allaient annoncer à la population parisienne le grand événement du jour.

Le directeur de l'imprimerie nationale, M. de Saint-Georges avait été averti dans la journée qu'un travail pressé, qui devait être exécuté pendant la nuit, lui se-

rait apporté à cette heure, et qu'on le confierait à son intelligence et à sa discrétion.

Le directeur et M. de Beville arrivèrent presque en même temps : l'un à pied, c'était M. de Saint-Georges, l'autre dans un fiacre, c'était M. de Beville portant la copie de tous les décrets, proclamations et ordres du jour.

Un bataillon de gendarmerie mobile vint quelques instants après occuper militairement la cour de l'imprimerie. Les portes furent alors fermées, et des factionnaires furent placés à l'entrée de toutes les issues, portes et fenêtres, avec ordre de faire feu sur tous ceux qui tenteraient de sortir.

M. de Beville assista lui-même à la distribution du travail, à la composition, à la correction des épreuves, et ne sortit qu'à quatre heures du matin lorsque tout fut imprimé. Le même fiacre qui l'avait amené lui servit à porter au préfet de police les décrets et proclamations qui devaient être affichés dans Paris avant le jour.

A minuit et demi, lorsque la foule qui encombrait les salons de l'Elysée se fut retirée, quand la dernière voiture eut disparu, et que tout fut redevenu silencieux, MM. de Saint-Arnaud, Morny, Maupas, Persigny, revinrent un à un dans le cabinet du prince; et, assis autour de son bureau, arrêtèrent les dispositions dernières de l'acte décisif qui allait s'accomplir quelques heures après.

Cette séance, où s'agitait l'accomplissement d'un des actes les plus extraordinaires de notre époque, fut courte et solennelle; les paroles ici devaient être pré-

cises comme la pensée ; d'ailleurs tout avait été dit, arrêté et compris. La même foi, les mêmes espérances animaient ces cinq hommes. A deux heures ils se séparèrent sur cette invitation du Président : « Messieurs, allons prendre un peu de repos, et que Dieu sauve la France ! »

Rentré dans sa chambre, le Président de la République écrivit à son oncle, Jérôme Napoléon, gouverneur des Invalides, un petit billet où il lui faisait part de l'événement qui allait s'accomplir, et qui se terminait par ces mots : *Je sortirai vainqueur de la lutte ou je me ferai tuer*. Le frère de l'empereur lui répondit ces simples mots : *Mon neveu, je me rends à l'instant auprès de vous pour vous seconder ou mourir avec vous*.

Le ministre de la guerre, à peine rentré à son hôtel, au lieu de prendre du repos comme l'y avait invité le Président de la République, s'empressa d'expédier ses ordres aux différents chefs de corps de l'armée de Paris.

Le colonel Espinasse fut appelé par lui un des premiers, et reçut des instructions pour la mission délicate qu'il avait à remplir, celle d'occuper militairement l'Assemblée législative. Ce fut ensuite le tour du général Magnan. Il était trois heures du matin lorsque le commandant en chef de l'armée de Paris reçut les ordres du ministre. Le général s'attendait d'un jour à l'autre à cet événement ; toutes ses dispositions étaient arrêtées dans sa pensée.

Le préfet de police, de son côté, ne perdit pas de temps pour l'exécution de la mission qu'il s'était imposée. Tous les commissaires de police de Paris et de la banlieue avaient été mandés par lui à cinq heures du matin ;

le motif qu'on avait donné à cette réunion inusitée était l'arrivée dans la capitale de plusieurs réfugiés politiques.

Ils furent introduits un à un dans le cabinet du préfet, et reçurent alors la confidence du mandat qu'il voulait leur donner ; pas un seul ne déclina la responsabilité d'une pareille entreprise. La confiance que le préfet avait dans la réussite passa dans l'esprit de chacun d'eux.

Les plus habiles et les plus énergiques furent choisis pour l'arrestation des principaux représentants du peuple. Ces représentants étaient MM. Changarnier, Cavaignac, Lamoricière, Bedeau, Le Flô, Thiers, Baze, Roger du Nord, Charras, Lagrange, Baune, Greppo, Nadaud, Chollat, Valentin et Miot. Les autres commissaires de police devaient procéder à l'arrestation de 78 chefs de sociétés secrètes. Tous ces mandats devaient être exécutés en même temps, de manière qu'à son réveil la ville de Paris trouvât la réprésentation nationale abolie, ses chefs principaux placés sous la main de la justice, les meneurs de l'insurrection arrêtés, et tout un système nouveau de gouvernement établi.

Tout ce qui avait été convenu d'avance fut exécuté ponctuellement ; et, chose merveilleuse dans l'histoire des coups d'Etat, aucun incident imprévu ne vint entraver l'exécution de ce plan.

A cinq heures du matin, les commissaires de police quittèrent l'hôtel de la préfecture pour se mettre à l'œuvre ; à sept heures, tous les mandats étaient exécutés.

Ici nous allons entrer dans quelques détails empruntés aux rapports de police déposés au ministère de l'intérieur et qui ont été déjà communiqués.

La première, la plus importante des arrestations, était celle du général Changarnier; elle fut confiée à M. Lerat, commissaire de police récemment nommé à Paris, et qui avait été, en qualité d'officier de paix, chargé de veiller sur Napoléon Bonaparte au fort de Ham. M. Lerat, dans cette position, avait rendu au prince des services tels, qu'il pouvait être compté au nombre des hommes dévoués à sa cause. Il était accompagné d'un capitaine de la garde républicaine, M. Baudinet, et de 18 sergents de ville.

Le général Changarnier s'attendait à une surprise de ce genre; il avait pris ses précautions. Le concierge de la maison qu'il habitait à l'entrée du faubourg Saint-Honoré avait des instructions en conséquence; il devait, au moindre symptôme douteux, prévenir le général au moyen d'une sonnette qui communiquait de la loge à l'appartement de celui-ci.

En entendant sonner à la porte extérieure à cinq heures du matin, et après avoir parlementé avec le commissaire de police, il refusa d'ouvrir et donna le signal d'alarme convenu. M. Lerat, craignant que ce retard ne permette au général de s'évader, et voyant s'ouvrir le magasin d'un épicier dont la boutique occupe le rez-de-chaussée de la maison habitée par le M. Changarnier s'y précipite suivi de ses agents, pensant avec raison que ce magasin doit avoir une communication avec l'intérieur. Il ne s'est point trompé. Grâce à cette circonstance, il s'introduit rapidement, et arrive à l'appartement du général avant que celui-ci n'ait pu prendre ses précautions, ou pour se sauver, ou pour se défendre.

Le concierge, contraint moitié par la menace, moitié par la violence, livre les clefs de l'appartement. M. Lerat y entre et trouve à l'antichambre le général Changarnier en chemise, pieds nus et deux pistolets à la main. Il se jette sur lui ; et, abaissant d'un revers de bras les armes dont il le menace, il lui dit : « Général, vous pouvez tuer deux d'entre nous ; mais nous sommes quinze, et nous vous tuerons si vous faites feu. Du reste, nous n'en voulons pas à votre vie ; nous exécutons un mandat reçu ; nous remplissons notre devoir. — Vous avez raison, » dit le général, et il livra ses armes.

Aussitôt il rentre dans sa chambre à coucher, et reçoit les soins de son domestique pour sa toilette. Pas un mot de colère ou de dépit ne trahit ses sentiments. Lorsqu'il fut prêt à sortir, il demanda au commissaire de police la permission d'emmener avec lui son domestique, vieux serviteur qu'il avait à son service depuis les guerres d'Afrique, et dont, disait-il, il ne pouvait se passer. Cette autorisation lui fut accordée, et le général fut conduit sans autre incident à la prison Mazas, où il fut écroué en même temps qu'un grand nombre de ses collègues.

L'arrestation du général Cavaignac s'effectua également sans violence et sans bruit. M. Cavaignac habitait un entresol dans la rue du Helder, n. 17. Le commissaire de police parvint jusqu'à lui sans difficulté. Il était encore dans son lit. Au premier mot prononcé par M. Colin, chargé de son arrestation, il se leva furieux ; et, après avoir exhalé sa colère par quelques jurons énergiques et quelques protestations contre cette arrestation qu'il appelait arbitraire, il s'habilla tranquille-

ment et sans faire entendre d'autres récriminations.

Lorsque sa toilette fut achevée, il demanda au commissaire de police l'autorisation d'écrire une lettre à son futur beau-père, M. Odier, et la faveur d'être conduit par le commissaire de police seul à sa destination, qui lui fut accordé.

Le général Lamoricière habitait un petit hôtel dans la rue Lascases. M. Blanchet fut chargé de son arrestation. A la vue de ce magistrat et des agents qui l'accompagnaient, le domestique du général fut saisi de frayeur, et, soit par un mouvement de crainte, soit par une feinte habile, il se mit à crier au voleur pour donner l'éveil au général, et, fermant la porte de l'appartement derrière lui, il se précipita au milieu des agents.

Réveillé en sursaut, le général vint s'informer de la cause de ce tumulte. Au premier mot prononcé par le commissaire de police, il refusa d'ouvrir; mais, après quelques pourparlers, et sur la menace qui lui fut faite que les portes allaient être enfoncées, il les ouvrit lui-même.

Le commissaire donna communication de son mandat; le général, feignant de ne pas l'entendre ou de ne pas le comprendre, appela son domestique, qui venait de rentrer, et, d'un ton impertinent et injurieux pour les agents de la force publique, il lui ordonna de vérifier si l'argent qu'il avait mis sur sa cheminée n'avait pas été touché. A cette insulte trop directe et toute personnelle, le commissaire de police se récria. Le général ne répondit rien et commença à s'habiller, puis il suivit M. Blanchet et monta dans le fiacre qui l'attendait à la porte de son hôtel.

Arrivé devant le poste de la Légion-d'Honneur, il essaya de haranguer les soldats de service; sa voix se perdit, impuissante, sans réveiller de souvenir, parmi eux. Il oubliait que dix ans s'étaient écoulés depuis qu'il avait quitté l'Afrique, et que plusieurs générations de jeunes soldats étaient passées pendant ce temps à l'ombre flottante de nos drapeaux. Sa gloire militaire, restée ineffaçable dans les traditions des régiments qui ont servi en Afrique et dans les pages de notre histoire, n'existe plus qu'à l'état de souvenir déjà effacé par des gloires nouvelles dans l'esprit des jeunes soldats de notre époque.

Le général Bedeau, arrêté à la même heure par le commissaire de police Hubaut jeune, fit beaucoup plus de difficultés pour se laisser emmener. L'appartement qu'il occupait dans un hôtel garni de la rue de l'Université, n° 50, fut découvert difficilement à cause des fausses indications données par le concierge. Contraint par la menace, celui-ci se décida enfin à conduire les agents dans la chambre où le général était couché, car, en prévision de ce qui lui arrivait, le général, depuis quelque temps, ne couchait plus dans son propre appartement.

Eveillé en sursaut par les sommations du commissaire de police et par les cris de son domestique, il se présenta en chemise, comme le général Changarnier; mais, au lieu de céder simplement à la force des circonstance, comme celui-ci, il engagea avec M. Hubaut une discussion sur son droit d'inviolabilité comme représentant du peuple et comme vice-président de l'Assemblée. Le commissaire de police avait beau n'opposer à

tous ces arguments que l'inflexibilité de son mandat, le général n'en tenait aucun compte, et se retranchait toujours derrière ses droits constitutionnels. Fatigué de cette discussion oiseuse, et voyant le jour commencer à poindre, le commissaire de police lui ordonna impérieusement de s'habiller et de le suivre. Il obéit, mais avec une lenteur calculée. Impatienté de tous ces retards, M. Hubaut le somma une dernière fois d'obéir. Le général refusa positivement, en disant qu'il voulait se laisser traîner comme un malfaiteur.

Il n'y avait plus à hésiter; le commissaire de police fit un signe à ses hommes, et le général, appréhendé au corps, fut littéralement porté jusqu'au fiacre, qui l'attendait devant la porte. Ses cris, ceux de son domestique et ceux des gens de l'hôtel avaient déjà amené un attroupement devant la porte; la voiture partit au galop, et tout fut dit. Cet arrestation fut celle qui réussit le moins bien.

Le général Le Flô, questeur de l'Assemblée, et l'un des ennemis les plus directs et les plus acharnés du Président de la République, fut surpris tout endormi dans son appartement par le commissaire de police Bertoglio. Sa fureur s'exhala en récriminations, en injures, en menaces envers Louis-Napoléon, qui, disait-il, serait bientôt fusillé dans les fossés de Vincennes, à la place même où était tombé le duc d'Enghien. Toutefois il s'habilla sans trop de résistance et voulut endosser son uniforme de général avec tous les insignes de son grade.

En passant devant le 42e de ligne, qui occupait la cour de l'Assemblée, il harangua les troupes, qui restèrent muettes à sa voix, et interpella vivement le colonel

Espinasse, qui avait servi sous ses ordres en Afrique; le colonel ne daigna pas répondre à ses apostrophes, et le général Le Flô fut, comme ses collégues, conduit en voiture et au galop jusqu'à la prison Mazas, où ils arrivèrent presque tous en même temps.

L'arrestation la plus importante après celles des généraux, qui pouvaient, s'ils eussent été laissés en liberté, faire naître l'indécision parmi les troupes et amener la guerre civile, fut celle de M. Thiers; elle fut confiée à M. Hubaut aîné.

M. Thiers, comme on le sait, habite un des plus élégants hôtels de Paris, situé sur la place Saint-Georges. Le commissaire de police se présenta à cinq heures et quelques minutes chez le célèbre historien. Le concierge ne fit aucune difficulté pour l'introduire, et le valet de chambre, réveillé le premier, le conduisit, lui et ses agents, jusqu'à l'appartement où reposait M. Thiers.

L'auteur de l'*Histoire de la Révolution* paraissait dormir d'un sommeil paisible. Une petite lampe était allumée dans un coin de l'appartement; un feu ardent brûlait dans le foyer, ce qui fait supposer qu'il avait veillé fort avant dans la nuit.

Eveillé par son domestique, il se leva brusquement sur son séant, et, se voyant entouré d'agents, il leur demanda : « Que me voulez-vous? » Le commissaire de police lui fit part de son mandat. « Mais savez-vous, Messieurs, répondit-il, que je suis représentant du peuple, qu'à ce titre ma personne est inviolable et que vous assumez sur vous la plus grave responsabilité? » M. Hubaut lui répondit qu'il n'avait pas à examiner la ques-

tion de légalité, mais à exécuter l'ordre qu'il avait reçu. « Savez-vous, Monsieur, lui dit alors M. Thiers, que si je vous brûlais la cervelle je serais dans mon droit? Savez-vous que vous violez la Constitution et que vous vous exposez à porter votre tête sur l'échafaud? » Le commissaire sourit et persista dans l'exécution de son mandat.

M. Thiers s'habilla alors, et s'apprêta à suivre le commissaire. Toutefois, avant de quitter son appartement, il demanda à faire ses adieux à sa femme. Madame Thiers, prévenue de ce qui se passait dans l'appartement de son mari, s'était habillée en toute hâte; elle arriva au moment même où celui-ci exprimait le désir de la voir. M. Thiers la rassura de son mieux en lui disant qu'il était mandé chez le préfet de police, mais qu'il reviendrait bientôt. Arrivé à la prison Mazas, dont le colonel Thirion, commandant du palais de Fontainebleau et ami dévoué du prince, avait pris le commandement pendant la nuit, il refusa de constater son écrou et de signer le procès-verbal d'arrestation. Puis, s'adressant au colonel Thirion, il le pria de lui faire donner du café au lait, disant qu'il avait l'habitude d'en prendre tous les matins, et il ajouta en souriant : *Est-ce que vous n'avez jamais conspiré, Monsieur?* Le colonel ne répondit pas à cette question, n'en comprenant pas sans doute le sens et la portée; et M. Thiers dit en poussant un profond soupir ; *Vous êtes bien heureux!*

M. Baze, l'irascible questeur de l'Assemblée, le bouc émissaire des haines et des vengeances de la majorité de l'Assemblée contre le Président de la République, était aussi au nombre de ceux dont l'arrestation était

impérieusement commandée par les circonstances.

M. Baze habitait le palais de l'Assemblée législative. M. le commissaire de police Primorin se présenta chez lui à cinq heures et demie; réveillé par les cris de sa bonne, il se présenta à peine vêtu; et, interpellant très-vivement le magistrat chargé de l'arrêter, il le menaça de le mettre hors la loi, comme violateur en sa personne de la représentation nationale outragée. Le commissaire de police persista. M. Baze s'emporta plus vivement encore, et voulut faire résistance. Sa femme et ses deux jeunes enfants, accourus à ses cris, s'interposèrent entre lui, le commissaire et ses agents. La scène prit dès lors un caractère douloureux et dramatique. M. Primorin dut employer la force, et M. Baze fut emporté par les agents malgré les cris et les larmes de sa famille et ses propres vociférations jusque dans la cour où un fiacre l'attendait.

Malgré son costume plus que léger, il essaya de haranguer les troupes qui occupaient les cours de l'Assemblée; les soldats se mirent à rire de sa fureur épileptique; et, bon gré mal gré, l'avocat agénois alla rejoindre ses collègues à la prison Mazas.

Le colonel Charras opposa moins de résistance malgré l'emportement bien connu de son caractère et la violence de ses opinions.

Le commissaire de police Courteilhe, homme énergique et sûr, se présenta à l'entrée de son appartement, et, après avoir vainement cherché à en faire ouvrir les portes de bonne volonté, se mit en disposition de les faire enfoncer. M. Charras ouvrit enfin, se doutant bien de quoi il s'agissait; car, au premier mot que lui dit le

commissaire de police, il lui répondit : « Je m'y attendais et mon parti était pris. Mais, si vous étiez venu quelques jours plus tôt, je vous aurais brûlé la cervelle. »

M. Courteilhe lui répondit fort spirituellement qu'il était enchanté de n'avoir pas fait plus tôt sa connaissance.

L'arrestation de M. Roger du Nord présenta cette particularité qu'il ne fit ni résistance ni observation; il se contenta de dire en se frottant les yeux lorsqu'on vint l'éveiller : « Ah! ah! je suis arrêté; je m'y attendais. J'étais prévenu depuis deux jours; car on a des amis partout.

Joseph, dit-il après un moment de silence, servez du xérès à ces messieurs pendant que je vais m'habiller. »

Les représentants montagnards, Nadaud, Valentin, Lagrange, Miot, Chollat et Greppo, furent arrêtés sans incidents particuliers; presque tous montrèrent le plus déplorable abattement.

Nadaud, ouvrier maçon de la Creuse, le futur candidat à la présidence de la République, se contenta de dire qu'il ferait des interpellations à l'Assemblée sur son arrestation.

Lagrange menaça de tirer par la croisée un coup de pistolet pour appeler le peuple aux armes, et qui, disait-il, aurait les mêmes conséquences que le coup de pistolet du boulevart des Capucines le 23 février 1848.

Valentin, le sous-lieutenant socialiste, l'impétueux interrupteur de l'Assemblée, exigea que le commissaire de police prît connaissance de l'article de la Constitution

aux termes duquel les représentants du peuple étaient inviolables.

Miot, l'ardent utopiste de la Nièvre, ne fit que protester contre les intentions qu'on lui prêtait d'être un ennemi de la famille et de la propriété.

Enfin Greppo, le disciple convaincu et fanatique de Proudhon, montra une faiblesse de caractère et une débilité de courage sans exemple. A la vue du magistrat chargé de l'arrêter, il fut saisi d'un tremblement nerveux et d'un dérangement subit tel, que le commissaire de police et ses agents ne purent s'empêcher de sourire, croyant assister à une scène du *Malade imaginaire.*

Toutes ces arrestations, ainsi que celles des 78 chefs de sociétés secrètes, avaient été opérées en moins de trois quarts d'heure. A sept heures, les différents commissaires et agents de police qui en avaient été chargés étaient tous réunis dans le cabinet du préfet de police, et lui rendaient compte eux-mêmes de la réussite de leurs mandats.

A la même heure, M. de Morny s'installait au ministère de l'intérieur aux lieu et place de M. de Thorigny, qui, nouvellement nommé ministre, n'habitait pas encore l'hôtel, et dictait au chef de cabinet de son prédécesseur sa circulaire aux préfets des départements.

M. de Thorigny apprit son remplacement et le nom de son successeur en lisant une des proclamations placardées dans les rues de Paris, dont un ami officieux vint lui donner connaissance chez lui. Sa surprise et sa stupéfaction furent au comble. M. de Thorigny ne croyait pas à un coup d'Etat. Appelé à faire partie du ministère de transition, il s'était expliqué catégorique-

ment avec le Président de la République sur ce sujet, et s'était attaché à lui démontrer les dangers d'une pareille tentative, qui, disait-il, pourrait aboutir à la guerre civile, conduire la France à sa ruine. *Et nous à Vincennes, n'est-ce pas, Monsieur?* avait ajouté en souriant le Président de la République. — *Vous l'avez dit, prince,* répondit M. de Thorigny.

Pendant ce temps, d'après les ordres du général en chef de l'armée de Paris, tous les points principaux de la capitale se couvraient de troupes pour protéger l'ordre et veiller à l'exécution des décrets du Président de la République.

A huit heures du matin, les murs de Paris commencèrent à se couvrir d'affiches portant le décret du Président de la République, qui prononçait la dissolution de l'Assemblée et déclarait Paris en état de siége, son appel au peuple et sa proclamation à l'armée.

Des groupes de curieux se formaient de toutes parts; la surprise et l'étonnement firent aussitôt place à un mouvement prononcé de satisfaction publique. A part quelques protestations isolées, on n'entendait guère que ces mots : *Le tour est bien joué. Il était temps que cela finît.*

Jamais acte plus audacieux et plus important ne s'était accompli si rapidement et si ouvertement que celui-là. L'histoire a déjà enregistré la première page de cette révolution qui se révèle dans les décrets suivants :

AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS.

Le Président de la République,

Décrète :

Art. 1er. L'Assemblée nationale est dissoute.

Art. 2. Le suffrage universel est rétabli. La loi du 31 mai est abrogée.

Art. 3. Le peuple français est convoqué dans ses comices à partir du 14 décembre jusqu'au 21 décembre suivant.

Art. 4. L'état de siége est décrété dans l'étendue de la 1re division militaire.

Art. 5. Le Conseil d'Etat est dissous.

Art. 6. Le ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait au palais de l'Elysée, le 2 décembre 1851.

LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE.

Le ministre de l'intérieur,

DE MORNY.

APPEL AU PEUPLE.

Français !

La situation actuelle ne peut durer plus longtemps. Chaque jour qui s'écoule aggrave les dangers du pays. L'Assemblée, qui devait être le plus ferme appui de l'ordre, est devenue un foyer de complots. Le patriotisme de trois cents de ses membres n'a pu arrêter ses fatales tendances. Au lieu de faire des lois dans l'intérêt général, elle forge des armes pour la guerre civile; elle attente au pouvoir que je tiens directement du peuple ; elle encourage toutes les mauvaises passions ; elle compromet le repos de la France; je l'ai dissoute, et je rends le peuple entier juge entre elle et moi.

La Constitution, vous le savez, avait été faite dans le but d'affaiblir d'avance le pouvoir que vous alliez me confier. Six millions de suffrages furent une éclatante protestation contre elle, et cependant je l'ai fidèlement observée. Les provocations, les calomnies, les outrages m'ont trouvé impassible. Mais aujourd'hui que le pacte fondamental n'est plus respecté de ceux-là même qui l'invoquent sans cesse, et que les hommes qui ont déjà perdu deux monarchies veulent me lier les mains, afin de renverser la République, mon devoir est de déjouer leurs perfides projets, de maintenir la République et de sauver le pays en invoquant le juge-

ment solennel du seul souverain que je reconnais en France, le peuple.

Je fais donc un appel loyal à la nation tout entière, et je vous dis : Si vous voulez continuer cet état de malaise qui nous dégrade et compromet notre avenir, choisissez un autre à ma place, car je ne veux plus d'un pouvoir qui est impuissant à faire le bien, me rend responsables d'actes que je ne puis empêcher, et m'enchaîne au gouvernail quand je vois le vaisseau courir vers l'abîme.

Si, au contraire, vous avez encore confiance en moi, donnez-moi les moyens d'accomplir la grande mission que je tiens de vous.

Cette mission consiste à fermer l'ère des révolutions en satisfaisant les besoins légitimes du peuple et en le protégeant contre les passions subversives. Elle consiste surtout à créer des institutions qui survivent aux hommes, et qui soient enfin des fondations sur lesquelles on puisse asseoir quelque chose de durable.

Persuadé que l'instabilité du pouvoir, que la prépondérance d'une seule Assemblée sont des causes permanentes de troubles et de discorde, je soumets à vos suffrages les bases fondamentales suivantes d'une Constitution que les assemblées développeront plus tard :

1° Un chef responsable nommé pour dix ans ;

2° Des ministres dépendant du pouvoir exécutif seul ;

3° Un Conseil d'Etat formé des hommes les plus distingués, préparant les lois et en soutenant la discussion devant le Corps législatif ;

4° Un Corps législatif discutant et votant les lois, nommé par le suffrage universel, sans scrutin de liste qui fausse l'élection.

5° Une seconde Assemblée formée de toutes les illustrations du pays, pouvoir pondérateur, gardien du pacte fondamental et des libertés publiques.

Ce système, créé par le premier consul au commencement du siècle, a déjà donné à la France le repos et la prospérité ; il les lui garantirait encore.

Telle est ma conviction profonde. Si vous la partagez, déclarez-le par vos suffrages. Si, au contraire, vous préférez un gouverne-

ment sans force, monarchique ou républicain, emprunté à je ne sais quel passé ou à quel avenir chimérique, répondez négativement.

Ainsi donc, pour la première fois depuis 1804, vous voterez en connaissance de cause, en sachant bien pour qui et pour quoi.

Si je n'obtiens pas la majorité de vos suffrages, alors je provoquerai la réunion d'une nouvelle Assemblée, et je lui remettrai le mandat que j'ai reçu de vous.

Mais si vous croyez que la cause dont mon nom est le symbole, c'est-à-dire la France régénérée par la révolution de 89 et organisée par l'empereur, est toujours la vôtre, proclamez-le en consacrant les pouvoirs que je vous demande.

Alors la France et l'Europe seront préservées de l'anarchie, les obstacles s'aplaniront, les rivalités auront disparu, car tous respecteront, dans l'arrêt du peuple, le décret de la Providence.

Fait au palais de l'Elysée, le 2 décembre 1851.

LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE.

PROCLAMATION

DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE A L'ARMÉE.

Soldats !

Soyez fiers de votre mission, vous sauverez la patrie, car je compte sur vous, non pour violer les lois, mais pour faire respecter la première loi du pays, la souveraineté nationale, dont je suis le légitime représentant.

Depuis longtemps vous souffriez comme moi des obstacles qui s'opposaient et au bien que je voulais vous faire et aux démonstrations de votre sympathie en ma faveur. Ces obstacles sont brisés. L'Assemblée a essayé d'attenter à l'autorité que je tiens de la nation entière ; elle a cessé d'exister.

Je fais un loyal appel au peuple et à l'armée, et je lui dis : Ou donnez-moi les moyens d'assurer votre prospérité, ou choisissez un autre à ma place.

En 1830 comme en 1848, on vous a traités en vaincus. Après

avoir flétri votre désintéressement héroïque, on a dédaigné de consulter vos sympathies et vos vœux, et cependant vous êtes l'élite de la nation. Aujourd'hui, en ce moment solennel, je veux que l'armée fasse entendre sa voix.

Votez donc librement comme citoyens; mais, comme soldats, n'oubliez pas que l'obéissance passive aux ordres du chef du gouvernement est le devoir rigoureux de l'armée, depuis le général jusqu'au soldat. C'est à moi, responsable de mes actions devant le peuple et devant la postérité, de prendre les mesures qui me semblent indispensables pour le bien public.

Quant à vous, restez inébranlables dans les règles de la discipline et de l'honneur. Aidez, par votre attitude imposante, le pays à manifester sa volonté dans le calme et la réflexion. Soyez prêts à réprimer toute tentative contre le libre exercice de la souveraineté du peuple.

Soldats, je ne vous parle pas des souvenirs que mon nom rappelle. Ils sont gravés dans vos cœurs. Nous sommes unis par des liens indissolubles. Votre histoire est la mienne; il y a entre nous dans le passé communauté de gloire et de malheur; il y aura dans l'avenir communauté de sentiments et de résolution pour le repos et la grandeur de la France.

Fait au palais de l'Elysée, le 2 décembre 1851.

LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE.

En même temps trois autres proclamations, que nous enregistrons ici pour présenter une idée complète du caractère de cette révolution, étaient affichées également sur les murs de Paris. Les deux premières portent la signature du préfet de police, la troisième est adressée par le ministre de l'intérieur aux préfets des départements.

Habitants de Paris!

Le Président de la République, par une courageuse initiative, vient de déjouer les machinations des partis et de mettre un terme aux angoisses du pays.

C'est au nom du peuple, dans son intérêt et pour le maintien de la République que l'événement s'est accompli.

C'est au jugement du peuple que Louis-Napoléon Bonaparte soumet sa conduite.

La grandeur de l'acte vous fait assez comprendre avec quel calme imposant et solennel doit se manifester le libre exercice de la souveraineté populaire.

Aujourd'hui donc, comme hier, que l'ordre soit notre drapeau; que tous les bons citoyens, animés comme moi de l'amour de la patrie, me prêtent leur concours avec une inébranlable exécution.

Habitants de Paris, ayez confiance dans celui que six millions de suffrages ont élevé à la première magistrature du pays. Lorsqu'il appelle le peuple entier à exprimer sa volonté, des factieux seuls pourraient vouloir y mettre obstacle.

Toute tentative de désordre sera donc promptement et inflexiblement réprimée.

Paris, le 2 décembre 1851.

Le préfet de police,
DE MAUPAS.

Paris, le 2 décembre 1851.

Monsieur le commissaire,

Plus les circonstances présentent de gravité, plus vos fonctions grandissent et plus vous devez vous inspirer de tout le sentiment de vos devoirs.

Veillez avec ourage, avec une inébranlable énergie, au maintien de la tranquillité publique. Ne tolérez sur aucun point de la capitale le moindre rassemblement; ne permettez aucune réunion dont le but vous paraîtrait suspect. Qu'aucune tentative de désordre ne se produise sans se briser immédiatement contre une inflexible répression.

Je compte sur votre dévouement, comptez sur mon appui.

Le préfet de police,
DE MAUPAS.

Monsieur le préfet,

Les partis qui s'agitent dans l'Assemblée menaçaient la France de compromettre son repos en fomentant contre le gouvernement des complots, dont le but était de le renverser. L'Assemblée a été dissoute aux applaudissements de toute la population de Paris.

A la réception de la présente, vous ferez afficher dans toutes les communes les proclamations du Président de la République, et vous enverrez aux maires ainsi qu'aux juges de paix les circulaires que je vous adresse, avec les modèles du registre des votes.

Vous veillerez à la stricte exécution des dispositions prescrites par ces circulaires. Vous remplacerez immédiatement les juges de paix, les maires et les autres fonctionnaires dont le concours ne vous serait pas assuré.

Dans ce but, vous demanderez à tous les fonctionnaires publics de vous donner par écrit leur adhésion à la grande mesure que le gouvernement vient d'adopter.

Vous ferez arrêter immédiatement tout individu qui tenterait de troubler la tranquillité, et vous ferez suspendre tout journal dont la polémique pourrait y porter atteinte.

Je compte, Monsieur le préfet, sur votre dévouement et sur votre zèle pour prendre toutes les précautions nécessaires au maintien de l'ordre public, et, à cet effet, vous vous concerterez tant avec le général commandant le département qu'avec les autorités judiciaires.

Vous m'accuserez réception de cette dépêche par voie télégraphique, et vous me ferez, jusqu'à nouvel ordre, un rapport quotidien sur l'état de votre département. Je n'ai pas besoin de vous recommander de me faire parvenir par le télégraphe toute nouvelle ayant quelque gravité.

Recevez, Monsieur le préfet, l'assurance de ma considération distinguée,

Le ministre de l'intérieur,

DE MORNY.

Comme on le voit, c'était une révolution radicale qui s'accomplissait.

A une Constitution diffuse, incomplète, dangereuse, allait succéder une Constitution simple, précise et facilement appréciable.

A un pouvoir exécutif contestable et contesté, impuissant à faire le bien et d'une durée éphémère, allait succéder un pouvoir vigoureusement constitué, d'une durée suffisante pour rassurer tous les intérêts et établi sur une base démocratique inébranlable.

A une assemblée orageuse, pleine de passions politiques diverses et d'ambitions exagérées, allaient succéder deux assemblées sérieuses, s'occupant des intérêts de l'Etat et non de ces mesquines questions de partis qui n'avaient pour mobiles, le plus souvent, que les haines de parti, pour but que la conquête d'un portefeuille.

Le suffrage universel, altéré par le scrutin de liste, restreint et mutilé par la loi du 31 mai, était rétabli dans son entière acception par le vote direct.

La France, appelée à se prononcer librement et sur la révolution du 2 décembre et sur la forme nouvelle que voulait lui donner Louis-Napoléon, la France pourrait infirmer ou confirmer les actes du pouvoir exécutif.

C'était nouveau, c'était grandiose, c'était national; la France y applaudit chaleureusement.

A dix heures, le Président de la République montait à cheval, ayant à sa droite le maréchal Jérôme, son oncle, le ministre de la guerre et un grand nombre d'officiers généraux en activité, en disponibilité ou en retraite, qui, dès le matin, s'étaient rendus avec empressement à l'Elysée, et se rendait sur la place de la

Concorde, occupée par les troupes. Il voulait juger par lui-même de l'effet produit sur l'esprit de la population et sur celui de l'armée par l'acte qui s'accomplissait. Il fut reçu partout avec des cris d'enthousiasme. Ses prévisions ne l'avaient point trompé, et les augures étaient favorables. L'ovation qu'il recevait en ce moment n'était que le prélude de cette ovation unanime de la France, qui se traduisit par 7,500,000 suffrages.

Arrivé sur la place de la Concorde, et après avoir passé devant le front des troupes, qui, malgré la discipline, rompaient les rangs pour se porter à sa rencontre, le Président entra dans le jardin des Tuileries par la grille qui fait face à la place. Il y eut alors dans la foule un mouvement d'enthousiasme impossible à décrire. Le bruit se répandit aussitôt qu'il allait prendre possession du palais des Tuileries, si longtemps inhabité. Plusieurs vieux soldats de l'empire et quelques amis dévoués se jetèrent dans les bras les uns des autres en versant des larmes et en poussant les cris de *vive Napoléon! vive l'empereur!*

Le prince ne fit que traverser le jardin et le palais des Tuileries. Il déboucha sur la place du Carrousel par cet arc-de-triomphe, souvenir glorieux de l'empire (1); il passa en revue les deux régiments qui s'y trouvaient rangés en bataille. De là il se rendit aux

(1) Cet arc-de-triomphe était surmonté autrefois par le groupe célèbre des chevaux de Venise, ravi à Constantinople par le doge Dandolo, et que Bonaparte, général en chef de l'armée d'Italie, avait ait transporter à Paris. Ce groupe nous fut enlevé en 1814, et le char qui surmonte aujourd'hui l'arc-de-triomphe n'est qu'une copie de cette œuvre historique.

Invalides, et trouva partout la même sympathie enthousiaste.

Pendant ce temps, les représentants du peuple appartenant aux diverses nuances avancées s'agitaient, allaient, venaient, et cherchaient à se réunir pour protester contre la dissolution de l'Assemblée.

Une trentaine de représentants étaient parvenus dès le matin à se glisser dans le palais législatif par la porte d'entrée qui fait face à la rue de Lille, et qu'on avait négligé de garder suffisamment.

Le chef de bataillon Belcourt, du 42e de ligne, reçut l'ordre de les disperser aussitôt. Les représentants voulurent protester; ils envoyèrent chercher M. le président Dupin, qui jusque-là s'était tenu dans une réserve très-prudente, et qui se contenta de leur dire : « Messieurs et chers collègues, nous avons évidemment pour nous le droit que nous donne la Constitution, mais ces messieurs, en montrant les soldats, ont pour eux la force, et, comme ils paraissent décidés à nous expulser, je vous conseille de faire comme moi, de vous retirer. » Après ces paroles, il sortit, et les représentants imitèrent son exemple.

Comme on le voit, le patriotisme de M. Dupin n'allait pas jusqu'aux souvenirs héroïques de l'antiquité :

Le temps n'est plus des trépas glorieux.....

D'autres représentants du peuple avaient cherché à s'assembler au siége de la réunion conservatrice de la rue de l'Université, sous la présidence de M. Daru. La police veillait; ils furent forcés de se disperser aussitôt que réunis. Il en fut de même de ceux qui s'étaient as-

semblés chez Lemardelay et à la salle Martel. Mais une réunion plus importante avait eu lieu à la mairie du 10e arrondissement. Le premier moment de stupeur et d'agitation passé, les chefs de la majorité avaient organisé une espèce de convention semblable, à peu de chose près, à celle du Conservatoire des Arts-et-Métiers. Au moyen de lettres de convocation trouvées à la questure, on était parvenu à réunir là près de 250 membres de l'Assemblée législative, légitimistes, orléanistes et républicains.

Un bureau fut nommé, et la séance fut ouverte; ce bureau se composait de MM. Benoist-d'Azy, président, Vitet, vice-président, Chapot, Moulin et Grimault, secrétaires. En vain ces représentants du droit constitutionnel cherchèrent-ils à donner à cette séance la gravité la plus solennelle, la terreur, le découragement, qui s'étaient emparés de l'esprit du plus grand nombre, la confusion qui régnait dans les délibérations, finirent par la faire tourner au ridicule et à l'absurde.

La première décision prise par cette assemblée fut la déclaration suivante : « L'Assemblée nationale décrète que Louis-Napoléon Bonaparte est déchu de la présidence de la République, et qu'en conséquence le pouvoir-exécutif passe de plein droit à l'Assemblée nationale. » Par suite de cette décision, deux représentants furent envoyés au ministre de l'intérieur, M. de Morny, pour le sommer de rentrer dans la légalité et de rendre à l'Assemblée ses pouvoirs illégalement usurpés. M. de Morny reçut les deux mandataires, mais il leur déclara avec une fermeté de langage qui ne laissait aucun doute sur ses intentions, que non seulement le gou-

vernement ne reviendrait pas sur ce qu'il avait fait, et qu'à son tour il les sommait de se disperser sous peine d'y être contraints par la force.

La seconde décision fut un ordre à la haute Cour de justice de se constituer d'office et de prononcer la mise en accusation du Président de la République.

La troisième fut la nomination du général Oudinot au commandement en chef de l'armée de Paris et de la garde nationale.

Enfin, l'Assemblée se déclara en permanence. Ces diverses délibérations donnent lieu à des scènes de confusion comme on en trouve quelques-unes dans les souvenirs des deux défuntes Assemblées, la Constituante et la Législative.

Entrons maintenant dans quelques détails qui feront mieux connaître et apprécier et la scène et les acteurs.

M. Berryer demande que l'Assemblée se regarde comme régulièrement constituée, et qu'elle décrète la déchéance du Président de la République.

M. Vitet requiert la 10e légion pour défendre le lieu des séances de l'Assemblée. M. Berryer cherche, mais en vain, à rétablir le silence sans cesse interrompu au milieu de ces motions qui se croisent en tous sens. M. Odilon Barrot entre au milieu de ce tumulte, et va apposer gravement sa signature sur le décret de déchéance déposé sur le bureau des secrétaires.

Bientôt on annonce que le maire a donné des ordres pour empêcher les représentants qui sont au-dehors de pénétrer dans l'enceinte. Un membre s'écrie : « Dépêchez-vous de prendre une décision, la troupe va arriver dans quelques instants. »

M. Benoist-d'Azy réclame le silence ; et, croyant imiter l'héroïque majesté de Boissy-d'Anglas, il se pose fièrement sur son fauteuil en attendant l'arrivée des troupes.

Toute cette mise en scène tombe comme par enchantement à l'aspect d'un simple sergent de voltigeurs, chargé de faire les sommations au nom de la loi. Il est suivi d'une douzaine de chasseurs de Vincennes. Le président voudrait bien répéter les mots célèbres de Mirabeau : *Nous sommes ici par la volonté du peuple, nous n'en sortirons que par la force des baïonnettes;* mais les paroles expirent sur ses lèvres en pensant que cette éloquence cicéronienne n'est pas à la portée du sous-officier qui se présente devant lui. Il se borne à recommander à ses collègues le silence et la dignité, en leur disant : « Songez que l'Europe vous regarde ! »

Décidément la scène manque de majesté, et la séance du 10e arrondissement ne sera qu'une triste parodie de la grande scène du Jeu de Paume de la première révolution. Deux secrétaires invitent le sous-officier à aller chercher le chef de bataillon qui lui a donné des ordres. Cet officier arrive au bout de quelques instants. Le président le somme, au nom de la Constitution, de se retirer. Celui-ci déclare qu'il a ses ordres, et qu'il est décidé à les exécuter.

Plusieurs membres lui objectent l'art. 68 de la Constitution. « Cet article n'est pas fait pour moi, » dit l'officier; et il ajoute, que, si dans quelques minutes la salle n'est pas évacuée, il sera obligé d'employer la force. L'officier sort.

Le tumulte et la confusion sont au comble. M. Ber-

ryer demande que l'Assemblée décide à l'instant par un décret qu'il est enjoint au général Magnan de mettre les troupes de l'armée de Paris à la disposition de l'Assemblée sous peine de forfaiture. Ce décret est voté à l'unanimité.

M. Monnet prononce le nom du président Dupin. « C'est un lâche! » s'écrie vivement M. Pascal Duprat.

Un autre membre demande qu'on mette le télégraphe en réquisition. M. le général Oudinot veut que le président de l'Assemblée soit investi d'une sorte de dictature. M. Benoist-d'Azy, à son tour, demande que le général Oudinot soit chargé du commandement des troupes.

M. Tamisier, le phalanstérien, l'*alter ego* de Considérant, fait observer que M. Oudinot a commandé l'expédition de Rome, et que son nom doit être suspect au peuple. A ces mots, l'on crie haro sur M. Tamisier qui vient semer la discorde au moment où l'Assemblée a le plus besoin d'union. Néanmoins la nomination du général Oudinot est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

Pendant que l'Assemblée procède à ce vote, M. le général Oudinot s'approche de M. Tamisier et lui demande s'il veut être son chef d'état-major. L'ex-capitaine d'artillerie accepte avec empressement. Le général fait part à ses collègues de cette nomination, ainsi que de celle de M. Mathieu de la Redorte comme chef d'état-major de la garde nationale, et une seconde édition du baiser Lamourette termine cet incident.

Enfin le dénoûment approchait. Deux commissaires de police, MM. Lemoine Tacherat et Barlet, se présen-

tent à la porte, et font connaître l'objet de leur mandat. M. le président leur ordonne de s'avancer jusqu'auprès du bureau, et leur adresse cette question : « Connaissez-vous l'art. 68 de la Constitution? Savez-vous quelles en sont les conséquences? » Un des deux commissaires lui répond : « Nous n'avons pas mission de discuter l'esprit de la Constitution. Nous avons un mandat, nous sommes obligés d'exécuter les ordres de nos supérieurs. D'ailleurs c'est l'autorité militaire qui commande, et nous devons lui obéir. Nous sommes venus vous inviter à vous retirer pour empêcher un conflit fâcheux; nous vous engageons donc encore une fois à vous retirer. »

L'officier qui s'était présenté une première fois revient, et donne communication au président de l'ordre suivant : « Commandant, en conséquence des ordres du ministère de la guerre, faites occuper immédiatement la mairie du 10e arrondissement, et faites arrêter, s'il est nécessaire, les représentants qui n'obéiraient pas sur-le-champ à l'injonction de se séparer. *Signé* général MAGNAN. »

M. Benoist-d'Azy et le général Oudinot se récrient vivement, et somment l'officier d'obéir aux ordres de l'Assemblée. Le commandant, pour toute réponse, ordonne à ses chasseurs de pénétrer dans la salle. Ils arrivent en même temps que plusieurs agents de police, et en occupent militairement les issues.

Les membres du bureau, ainsi que le général Oudinot, sont appréhendés au corps et emmenés entre deux haies de soldats; les autres représentants se

laissent emmener également sans opposer la moindre résistance.

Arrivé dans la cour, le général Oudinot, apercevant le général Forey qui commande la brigade, s'avance vers lui et cherche à le gagner à sa cause. Celui-ci répond qu'il n'obéira qu'au pouvoir exécutif. En même temps il se place en tête de la colonne et conduit l'Assemblée tout entière à la caserne du quai d'Orsay, où elle est introduite et enfermée.

Là s'arrête pour nous cet épisode de la journée du 2 décembre.

La haute Cour de justice, ainsi que nous l'avons dit, s'était constituée d'office au Palais-de-Justice sur l'invitation de la réunion parlementaire du 10e arrondissement, pour statuer sur la mise en accusation du Président de la République. Déjà, dit-on, l'arrêt était rédigé et prêt à être signé, lorsque parurent deux commissaires de police suivis de quelques agents. Ils ordonnèrent à la Cour de cesser immédiatement la séance. Les conseillers obéirent sans récrimination. On a prétendu, néanmoins, que l'arrêt avait été rendu et signé au moment où la Cour se dispersa; et, le lendemain l'on faisait circuler dans Paris une copie de cet arrêt ainsi conçu :

ARRÊT DE LA HAUTE COUR DE JUSTICE.

En vertu de l'art. 68 de la Constitution, la haute Cour de justice déclare :

Louis-Napoléon Bonaparte prévenu du crime de HAUTE TRAHISON;

Convoque le haut jury national pour procéder sans délai au

jugement, et charge le conseiller RENOUARD des fonctions du ministère public près la haute Cour.

Signé, HARDOUIN, président, DELAPALME, BATAILLE, MOREAU (de la Seine), CAUCHY, juges.

Fait à Paris, le 2 décembre 1851.

La majorité de l'Assemblée avait dit son dernier mot. Elle s'était éteinte dans l'impuissance et le ridicule. Il n'en était pas de même de quelques-uns des membres de la montagne. Plus audacieux et plus sincères dans leur croyance politique, ils s'apprêtèrent à la lutte avec la sauvage énergie du désespoir.

Une première réunion de montagnards, présidée par M. Crémieux, avait eu lieu dans la rue des Petits-Augustins. Cette réunion avait été dispersée, et les membres qui en faisaient partie placés sous la main de l'autorité.

D'autres réunions eurent lieu pendant la journée dans les 6e, 9e et 12e arrondissements de Paris, et le plan d'une insurrection générale y fut arrêté.

Les sociétés secrètes furent convoquées, et s'établirent en permanence; elles devaient recevoir le mot d'ordre des représentants montagnards. Il fut convenu que le cri de ralliement serait vive la Constitution! et qu'on accepterait l'appui de tous les partis, quel que fût leur drapeau, afin d'arriver au renversement de Louis-Napoléon. C'était la guerre civile qu'on décrétait.

Dans une réunion qui eut lieu vers le soir près de la barrière du Trône, on prit les dernières dispositions pour le combat du lendemain.

En même temps des proclamations furent rédigées et

durent être imprimées pendant la nuit, afin qu'aux premiers rayons du jour la population parisienne en pût prendre connaissance, et que l'insurrection commençât aussitôt. Ces proclamations portaient :

Louis-Napoléon est un traître !
Il a violé la Constitution. Il est mis hors la loi.

Les représentants républicains rappellent au peuple et à l'armée l'art. 68 et l'art. 110, ainsi conçus : « L'Assemblée constituante confie la défense de la présente Constitution et les droits qu'elle consacre à la garde et au patriotisme de tous les Français. »

Le peuple désormais est à jamais en possession du suffrage universel ; il n'a besoin d'aucun prince pour le lui rendre, il châtiera le *rebelle*.

Que le peuple fasse son devoir !

Les représentants républicains marcheront à sa tête.

Michel (de Bourges), Schœlcher, le général Laydet, Mathieu, de la Drôme, Lasteyras, Brives, Breymand, Joigneaux, Chauffour, Cassal, Gilland, Jules Favre, Victor Hugo, Emmanuel Arago, Madier de Montjeau, Mathé, Signard, Ronjat (de l'Isère), Viguier, Eugène Sue, de Flotte.

L'engagement que prenaient les représentants de marcher à la tête du peuple donna lieu à cette singulière convention, qu'on tirerait au sort les quatre premiers qui livreraient le combat le lendemain au point du jour. Le sort désigna Baudin, Schœlcher, Madier de Montjau et Esquiros. C'étaient eux qui devaient donner le signal de l'insurrection et élever les premières barricades dans le faubourg Saint-Antoine, qui avait été choisi comme devant être le quartier général de l'insurrection.

Un autre comité, dit *comité de résistance*, composé en grande partie de journalistes de toutes les nuances,

s'était formé à Tortoni. Il avait M. Victor Hugo pour président. C'est sans doute à la présence de ce comité sur le boulevart des Italiens qu'on doit les tristes scènes de carnage qui eurent lieu sur ce point dans la journée du 4 décembre.

Une proclamation émanée de ce comité, et qu'on se passait de main en main, était ainsi conçue :

AU PEUPLE.

La Constitution est confiée à la garde et au patriotisme des citoyens français.

LOUIS-NAPOLÉON est mis hors la loi.

L'état de siége est aboli.

Le suffrage universel est rétabli.

VIVE LA RÉPUBLIQUE !

AUX ARMES !

Pour la Montagne réunie,

Le délégué, VICTOR HUGO.

En même temps, des émissaires des sociétés secrètes se mêlaient à la foule qui encombrait les boulevarts et faisaient circuler les bruits les plus sinistres et les plus absurdes. On répandait la nouvelle que les généraux Bedeau et Lamoricière avaient été tués en faisant résistance lors de leur arrestation ; que le général Changarnier avait été blessé ; que d'autres représentants du peuple avaient été également victimes d'indignes violences ; que plusieurs régiments avaient refusé d'obéir, et qu'un général commandant une division aux portes de Paris s'était déclaré contre le pouvoir.

Le Président de la République recevait d'heure en heure des rapports sur toutes ces menées et sur la disposition des esprits ; il savait que les habitants de la

capitale avaient horreur de l'émeute, que les ouvriers n'y prendraient point part et que cette levée de boucliers ne serait exécutée que par les recruteurs ordinaires de désordre, et il ne doutait pas qu'on en vînt facilement à bout. Toutefois les dispositions les plus énergiques et les plus habiles étaient prises pour étouffer l'insurrection dès qu'elle commencerait à se produire.

Dans la soirée, le Président de la République sortit une seconde fois de l'Elysée pour passer en revue la brigade du général Korte, composée des 1er et 2e carabiniers qui arrivaient de Versailles et qui devaient parcourir toute la ligne des boulevarts pour montrer à la population parisienne quelle était l'attitude de nos braves cavaliers. Ces deux magnifiques régiments, l'élite de notre grosse cavalerie, rappelaient par leur tenue ce mot de Louis XIV : *Ce sont de ces troupes qu'on peut montrer également à ses amis et à ses ennemis.*

En effet, jamais corps n'avait été mieux organisé, mieux discipliné, plus magnifique de tenue et plus dévoué. Chaque escadron, en passant devant le prince, le saluait de *vivats* enthousiastes. Chacun semblait lui dire : Prince, vous avez dit à l'armée : *Je marche, suivez-moi! Nous voici, prince, nous vous suivons; nous voici prêts à nous faire tuer jusqu'au dernier pour vous défendre, car il y a désormais entre nous solidarité de gloire et de danger!*

Telle est la pensée, prince, des cavaliers que vous voyez défiler devant vous.

Cette brigade, après avoir parcouru toute la ligne des boulevarts, musique en tête, rentra dans ses cantonnements, à Versailles.

On s'attendait à une bataille ; on prit les dispositions en conséquence. L'armée de Paris, en y comprenant les régiments de cavalerie des environs, présentait un effectif de 120,000 hommes ; elle était ainsi composée :

1re division, général Carrelet, formant cinq brigades, sous les ordres de MM. de Cotte, de Bourgon, Dulac, Reybel et Canrobert, composées des 27e, 28e, 33e, 49e, 58e et 72e régiments d'infanterie de ligne, 15e léger, 5e bataillon de chasseurs à pied, garde républicaine, deux bataillons de gendarmerie mobile, 2e et 7e régiments de lanciers, deux escadrons de guides, deux compagnies de soldats du génie, trois bataillons d'artillerie.

2e division, général Renault, formant trois brigades, sous les ordres de MM. Sauboul, Forey et Ripert, et composée des 6e, 14e, 19e, 30e, 37e, 42e et 56e régiments de ligne, 3e et 6e bataillons de chasseurs à pied, une compagnie de génie et trois batteries d'artillerie.

3e division, général Levasseur, formant trois brigades, commandées par MM. Herbillon, Marulaz et Courtigis, et composées des 3e, 6e, 31e, 43e, 44e et 51e régiments de ligne, des 6e et 19e léger, 9e bataillon des chasseurs à pied, et deux batteries d'artillerie.

Enfin une division de grosse cavalerie, général Korte, formant deux brigades, aux ordres de MM. Tartas et d'Allonville, et composée des 1er et 2e carabiniers, 6e et 7e cuirassiers et 12e dragons.

Quant au plan de défense, il était le même que celui adopté depuis longtemps, et qui consistait dans l'occupation des grandes lignes stratégiques de Paris. Ce plan était celui qui avait été créé par le maréchal Gérard et mis en pratique au mois de juin 1848. Seu-

lement, instruit par l'expérience, on avait résolu cette fois, pour ne pas fatiguer inutilement les troupes, comme à la révolution de Février, de n'en faire sortir que le tiers à la fois, en ne laissant occuper les postes principaux pendant la nuit que par les troupes strictement nécessaires. En même temps, pour éviter les embarras qu'a toujours occasionnés la présence de la garde nationale dans les jours d'émeute et ne pas exposer inutilement la vie d'un grand nombre de pères de famille, il fut décidé que la garde nationale ne serait pas appelée, que le rappel, ce tocsin de la guerre civile, ne troublerait pas un instant la cité. Ces mesures une fois prises, on attendit.

La nuit se passa sans prise d'armes, mais dans une agitation extrême; les clubs restèrent en permanence, les plans les plus incendiaires y furent agités; enfin il fut arrêté qu'au point du jour l'insurrection commencerait par le faubourg Saint-Antoine et se propagerait successivement sur les quartiers populeux, centre ordinaire de toutes les émeutes.

Le 3, au point du jour, quatre représentants du peuple revêtus de leurs insignes se rendirent dans le faubourg Saint-Antoine, suivis de quelques adhérents, et cherchèrent à y soulever la population, mais les ouvriers restèrent sourds, la plupart, à ces excitations.

Les quatre représentants du peuple persistèrent néanmoins dans leur entreprise. C'étaient, on se le rappelle, Baudin, Schœlcher, Madier de Montjau et Esquiros. Ils firent construire une barricade à la hauteur des rues de Cotte et Sainte-Marguerite; il était huit heures et demie du matin. Les représentants excitaient eux-

mêmes les travailleurs et prenaient part à leur œuvre.

Le général Marulaz, qui stationnait sur la place de la Bastille avec du canon, fut informé de cette circonstance. Il ordonna au commandant Pujol, du 19e léger, de se porter avec trois compagnies sur le front même de la barricade, tandis que lui-même, à la tête d'un bataillon du 44e, irait prendre la barricade à revers par la rue de Charonne.

Arrivé à vingt pas des insurgés, le commandant Pujol les somma de se retirer. Le représentant Baudin sortit de derrière la barricade en parlementaire, et fit signe qu'il voulait haranguer les troupes. On ne l'écouta point; il remonta sur la barricade et cria : Feu! Des coups de fusils partirent aussitôt derrière lui. La troupe y répondit par une décharge, et Baudin tomba mort. Il avait été atteint d'une balle au front.

Baudin était un ancien chirurgien de l'armée; il exerçait la médecine à Paris avec succès, bien que son humeur bourrue éloignât de lui bon nombre de clients. Lors de la révolution de Février, il fut un des adeptes les plus fervents des idées sociales; il assista à l'envahissement de l'Assemblée le 15 mai, et se trouva compromis dans les événements de juin. Néanmoins, comme il n'y eut pas de preuves suffisantes contre lui, il demeura libre. Nommé représentant du peuple dans le département de l'Ain à l'Assemblée législative, il fut un des plus violents orateurs de la Montagne. Sa mort fut digne de sa vie politique, et s'il prêcha des théories subversives, du moins eut-il le courage de se faire tuer pour elles.

La même décharge atteignit Esquiros et Madier de

Montjau, qui furent pris. Schœlcher parvint seul à s'échapper. Cet énergique coup de main dispersa l'émeute et empêcha de nouvelles barricades de s'élever dans le faubourg.

A neuf heures, les brigades Marulaz et Courtigis, de la division Carrelet, occupaient toute la ligne des boulevarts depuis la Bastille jusqu'à la porte Saint-Martin. L'agitation croissait d'heure en heure dans Paris, l'insurrection était imminente. Toutefois elle hésitait à se produire en présence de la résolution des troupes et de la vigoureuse répression qui venait d'avoir lieu.

Le ministre de la guerre, qui voyait se former l'orage et qui s'apprêtait au combat, adressa aux habitants de Paris la proclamation suivante :

Les ennemis de l'ordre et de la société ont engagé la lutte. Ce n'est pas contre le gouvernement, contre l'élu de la nation qu'ils combattent, mais ils veulent le pillage et la destruction.

Que les bons citoyens s'unissent au nom de la société et des familles menacées.

Restez calmes, habitants de Paris ! Pas de curieux inutiles dans les rues; ils gênent les mouvements des braves soldats qui vous protègent de leurs baïonnettes.

Pour moi, vous me trouverez toujours inébranlable dans la volonté de vous défendre et de maintenir l'ordre.

Le ministre de la guerre,

Vu la loi sur l'état de siége,

Arrête :

Tout individu pris construisant ou défendant une barricade, ou les armes à la main, SERA FUSILLÉ.

Enfin dans la soirée, vers les quatre heures du soir, une nouvelle action s'engage dans le quartier du Temple; des barricades s'élèvent dans les rues Ram-

buteau, Beaubourg et à la Pointe-Saint-Eustache; quelques barricades sont également élevées près du marché Saint-Martin et aux environs de l'imprimerie nationale.

Le général Herbillon, qui occupait l'Hôtel-de-Ville, se porte sur le point principal de l'insurrection, déblaie les rues du Temple, Rambuteau et Beaubourg; quelques coups de fusils suffisent pour disperser les émeutiers, qui cherchèrent un refuge dans les rues étroites et tortueuses de ce quartier.

De nouvelles barricades furent élevées, à l'entrée de la nuit, dans les rues Grenétat, Transnonnain, Beaubourg, et dans les petites rues adjacentes.

Le général Levasseur, qui commandait la 3e division, ne voulant point laisser l'insurrection se fortifier pendant la nuit sur ce point, les fit attaquer vigoureusement par trois endroits différents. Le colonel Chapuis, à la tête d'un bataillon de 3e de ligne, fut chargé d'enlever les barricades de front pendant que le commandant Boulatigny, avec un bataillon du 6e léger, attaquerait les insurgés sur le derrière même de la barricade, et qu'un autre bataillon du 3e de ligne se tiendrait en réserve dans les rues adjacentes pour arrêter les fuyards. Cette attaque réussit complétement.

La défense des barricades Transnonnain et Beaubourg fut vive et énergique; les insurgés se défendaient d'autant mieux qu'ils étaient bien retranchés, et qu'embusqués derrière les croisées, ils couvraient la rue de leurs feux. Mais bientôt ils entendirent sur leur derrière des feux de peloton, c'était le commandant Boulatigny qui opérait son mouvement. Pris entre deux feux, ils se

cachent, se dispersent, et viennent tomber sur les coups de fusils du bataillon du 3e de ligne embusqué au coin des rues par où ils croient s'échapper.

Cent prisonniers, un grand nombre d'armes, des munitions de guerre, un drapeau rouge, sont les trophées de cette vigoureuse attaque : l'insurrection est encore une fois vaincue sur ce point. Il en est de même des barricades élevées aux environs de l'Imprimerie nationale, et qui sont enlevées par la gendarmerie mobile, et de celles qui s'étaient formées au marché Saint-Martin.

L'armée dominait l'émeute partout. Suivant la tactique adoptée dès le premier jour, le général en chef fit retirer les troupes en ne laissant que ce qui était nécessaire à la garde des postes principaux.

Cette première journée de combats n'était que le prélude de celle qui se préparait pour le lendemain.

Les chefs de partis et les metteurs en scène de l'insurrection profitèrent de la nuit pour préparer leurs moyens sur une plus grande échelle. Afin d'entraîner une partie de la bourgeoisie à la révolte, ils décidèrent, dans le comité de résistance qui était établi au café Tortoni, qu'une attaque contre les troupes aurait lieu sur la ligne des boulevarts, depuis celui des Italiens jusqu'à la Bastille.

Cette tactique, qui n'eut que le triste résultat de faire tomber sous les balles plusieurs victimes inoffensives, devait, en outre, faire une puissante diversion aux attaques qui auraient lieu sur plusieurs autres points à la fois.

Le gouvernement, qui redoublait de prévoyance à mesure qu'approchait le moment décisif, connaissait

pour ainsi dire heure par heure le projet des conspirateurs. Il fit partir pendant la nuit, pour le château de Ham, les généraux Changarnier, Bedeau, Lamoricière, Cavaignac, Le Flô, le colonel Charras, Baze et Roger du Nord, détenus à Mazas, ainsi que nous l'avons dit, et qui, dans le cas où cette prison eût été forcée, auraient pu devenir des otages dangereux entre les mains des insurgés.

Dès la veille, un grand nombre d'officiers de tous grades et de toutes armes, généraux de l'empire en retraite, colonels, capitaines en disponibilité ou en congé, étaient allés se mettre à la disposition du Président de la République et du ministre de la guerre. On remarquait parmi les officiers généraux : les maréchaux Jérôme-Napoléon, Excelmans ; les généraux Flahaut, d'Anthouard, Schramm, d'Hautepoul, Baraguey-d'Hilliers, de Bourjolly, de l'Etang, Morris, Vast-Vimeux, Daumas, Delarue, d'Ornano, Prévot, Parchappe, Bougenel, Lebreton, Piat, Rebillot, Tournemine, de Resigny, Saint-Simon. Des lettres de félicitations, des adresses collectives spontanément signées par les habitants des villes et des communes des environs de Paris, étaient adressées de tous les côtés au chef de l'Etat. L'esprit du peuple était pour lui ; il marchait, et la France tout entière était prête à le suivre. Aussi le résultat de la bataille ne pouvait-il être douteux.

Suivons maintenant le rapport du général en chef Magnan, en y ajoutant les épisodes les plus remarquables de cette journée du 4 décembre, qui fut le vendémiaire de tous les partis.

Voyant que la journée du 3 s'était passée en escar-

mouches insignifiantes et sans résultat décisif, le général en chef résolut de nouveau de laisser l'insurrection se recruter à son aise pendant la nuit.

Dès le 4 au matin, des attroupements nombreux s'étaient formés dans les quartiers Saint-Antoine, Saint-Denis et Saint-Martin; des barricades commençaient à s'y élever. Le général pensa avec raison que le centre d'action des insurgés serait établi dans l'espace compris entre les boulevarts et les rues du Temple, Rambuteau et Montmartre, c'est-à-dire sur quelques-uns des points d'où ils avaient été chassés la veille. Les rapports de la préfecture de police ne laissaient aucun doute à ce sujet, seulement on pressait le général en chef de donner des ordres pour l'enlèvement des barricades, qui, disait-on, commençaient à devenir formidables; les détachements envoyés en reconnaissance sur les boulevarts étaient accueillis partout par d'horribles vociférations. Un officier d'état-major de la garde nationale, envoyé en ordonnance et suivi de deux lanciers, avait été attaqué, renversé de cheval et frappé de plusieurs coups de poignards. Partout l'irritation était au comble. A midi, les troupes ne s'étaient point encore mises en mouvement. Le général en chef, ainsi qu'il le dit lui-même dans son rapport, avait décidé de n'attaquer qu'à deux heures, et rien ne put faire changer sa détermination.

Enfin le signal est donné, les troupes marchent au combat avec empressement; elles ont à prendre une revanche de l'humiliation qui leur a été infligée au mois de février 1848, et leur ardeur est telle, que les chefs sont obligés de les contenir.

Les trois divisions de l'armée de Paris se mettent en mouvement en même temps. La division Renaud se porte vers la rive gauche et occupe le Luxembourg, dominant, par ses dispositions, les 11e et 12e arrondissements. Les divisions Carrelet et Levasseur occupent les mêmes positions que la veille et doivent commencer l'attaque en même temps par un mouvement convergent. . . . .

En conséquence, la brigade Bourgon prend position entre la porte Saint-Denis et la porte Saint-Martin. Les brigades de Cotte et Canrobert se massent sur le boulevart des Italiens. Le général Dulac occupe la Pointe-Saint-Eustache, et la brigade de cavalerie du général Reybell s'établit dans la rue de la Paix. Le général Courtigis occupe le faubourg Saint-Antoine.

La division Levasseur forme de son côté ses colonnes d'attaque pour appuyer les mouvements que doit opérer la division Carrelet.

A deux heures, toutes les troupes s'élancent en même temps et sillonnent en tout sens le centre de l'insurrection.

La brigade Bourgon balaie le boulevart jusqu'à la rue du Temple, et descend cette rue jusqu'à la rue Rambuteau, enlevant toutes les barricades qu'elle trouve sur son passage.

La brigade de Cotte s'engage dans la rue Saint-Denis et repousse les insurgés dans toutes leurs positions.

Le général Canrobert parcourt la rue du Faubourg-Saint-Martin et les rues adjacentes obstruées par de fortes barricades qui sont toutes enlevées avec la plus rare intrépidité.

Le général Dulac attaque les barricades de la rue Rambuteau et des rues environnantes, et les voit tomber rapidement devant l'ardeur de nos soldats.

Le général de division Levasseur dirige en personne les colonnes qui pénètrent dans le foyer de l'insurrection par les rues du Temple, Rambuteau et Saint-Martin.

Le général Marulaz opère dans le même sens par la rue Saint-Denis et par les rues transversales.

Le général Courtigis, de son côté, déblaie le faubourg Saint-Antoine, où quelques barricades s'étaient élevées de nouveau.

Tous ces mouvements sont combinés de telle sorte que les insurgés sont pris partout entre deux feux et n'échappent que difficilement aux balles et aux baïonnettes des soldats. La tactique employée est simple et efficace : quand les colonnes pénètrent dans une rue barricadée ou occupée par l'insurrection, les soldats se rangent sur deux lignes longeant les maisons de chaque côté de la rue et faisant des feux croisés sur les fenêtres ouvertes ou sur les maisons d'où partent des coups de fusils; puis, arrivés à proximité des barricades, ils entrent dans les maisons voisines, occupent tous les étages et plongent ainsi derrière les barricades. Les coups du canon précèdent toujours l'enlèvement de ces redoutes improvisées, mais aussi dangereuses que les redoutes bastionnées. Quinze ou vingt hommes déterminés montent à l'assaut et sont suivis par la colonne.

Cette tactique réussit sur tous les points, aucune barricade ne résiste. Quant aux rassemblements qui se forment, c'est la cavalerie qui les disperse par ses

charges rapides. Tel est l'ensemble du plan de bataille conçu et exécuté pendant la journée du 4, et qui, en moins de trois heures, comprime une des insurrections les plus redoutables qui aient eu lieu à Paris.

Entrons maintenant dans quelques détails.

A trois heures du soir, au moment où la brigade de cavalerie du général Reybell arrivait à la hauteur du boulevart Montmartre, plusieurs coups de feu partis, suivant les uns, de la maison qui fait le coin de la rue Lepelletier, dont le rez-de-chaussée est occupé par les ateliers du tailleur Dusautoy, suivant d'autres, des bureaux du journal *l'Evénement*, donnent le signal d'une attaque générale sur la ligne des boulevarts depuis les Italiens jusqu'à la porte Sainte-Martin.

Déjà, depuis le matin, une grande animation régnait sur cette partie des boulevarts. Les abords du café de Paris, le haut de la rue Montmartre étaient encombrés d'une foule compacte qui proférait des cris hostiles; des membres du comité de résistance établi au café Tortoni avaient fait plusieurs fois lecture à la foule d'une proclamation signée Benoist-d'Azy qui prononçait la déchéance de Louis-Napoléon.

Des coups de feu éclatent pour ainsi dire en même temps comme une traînée de poudre et frappent mortellement plusieurs soldats.

Le colonel du 72e de ligne, le lieutenant-colonel du même corps et le capitaine major tombent sous les balles. L'irritation des troupes est au comble, des feux de bataillon partent aussitôt sur toute la ligne et, malheureusement, atteignent un grand nombre d'innocentes victimes.

Parmi les épisodes qui ont marqué tristement cette journée du 4, il en est quelques-uns qui ont été diversement racontés et qui ne sont point encore bien connus.

On assure que les balles qui frappèrent les officiers supérieurs du 72e étaient parties de la maison portant le n. 25 du boulevart Poissonnière, et que, dans la perquisition qui y fut faite, on découvrit un journaliste connu qui ne dut qu'à ses instances et à son nom d'échapper à une mort certaine.

Quoi qu'il en soit, le général Canrobert fit braquer le canon contre cette maison, et l'on a pu voir longtemps la trace des boulets qui la sillonnaient.

Au moment où se passaient ces événements sur les boulevarts Poissonnière, Montmartre et des Italiens, les boulevarts Saint-Martin et du Temple étaient aussi le théâtre de tristes scènes. Plusieurs personnes étaient frappées également; mais l'événement le plus regrettable est celui arrivé à MM. Stupuy père et fils, propriétaires de l'hôtel de Metz, dans la rue du Mail. Ces braves citoyens, qui étaient sortis de leur maison pour empêcher des insurgés de construire une barricade sur ce point, furent atteints par un détachement de troupes qui débouchait de la place des Petits-Pères, et qui avait tiré à la vue de ce rassemblement et des débris de la barricade qui venait d'être défaite.

Tous ces malheurs regrettables, tout ce sang versé innocemment doit retomber sur les misérables qui n'ont pas craint de lever l'étendard de la guerre civile, et de porter le centre de l'insurrection sur un des

quartiers les plus riches et les moins dangereux de Paris.

Les boulevarts Saint-Martin, du Temple, les rues Transnonnain, Beaubourg, la Pointe-Saint-Eustache, ne furent pas plus épargnés. Dès la veille, ainsi que nous l'avons dit, des barricades formidables avaient été construites sur ce point et enlevées. Afin de préparer les esprits à un soulèvement général dans ce quartier si populeux, une douzaine de misérables, armés de fusils et portant un drapeau rouge, voulurent parodier la scène lugubre de la promenade des cadavres qui avait eu lieu le 23 février.

Ils avaient découvert, dans les débris des barricades enlevées dans la soirée, deux cadavres qu'ils promenaient en hurlant et en appelant aux armes. Des torches éclairaient cette scène hideuse. Vers dix heures du soir, au moment où ils arrivaient dans la rue des Gravilliers, deux commissaires de police, suivis de quelques agents, se jetèrent résolument sur cette bande de forcenés, et parvinrent à leur arracher ce hideux trophée.

Des combats partiels furent encore engagés dans la soirée sur divers points, et notamment dans le haut de la rue Saint-Honoré et des Poulies, où plusieurs barricades furent commencées. D'autres attroupements et d'autres barricades avaient eu lieu vers sept heures du soir dans les rues Montmartre, du Petit-Carreau, Montorgueil, Saint-Sauveur et Pointe-Saint-Eustache. C'est à l'une d'elles que le frère du représentant de la montagne, Dussoubs, avait été vu portant un drapeau rouge et protestant en face des troupes contre la violation de la Constitution. Il fut tué au moment où, élevant son drapeau,

il criait vive la République démocratique et sociale!

Vers huit heures du soir, le colonel Lourmel, du 51[e], se décida à faire enlever ces barricades. Les quatre premières résistèrent peu; une cinquième restait debout, plus élevée et mieux défendue que les autres. Quinze grenadiers s'élancèrent les premiers, et furent suivis par le reste de la colonne, et prirent la barricade malgré une résistance désespérée. 100 insurgés la défendaient encore; 40 furent tués sur place; les autres furent faits prisonniers.

Le général de division Renaud occupait, ainsi que nous l'avons dit, la rive gauche de la Seine. Une de ses brigades était massée sur la place du Panthéon, l'autre à Saint-Sulpice, et la 3[e] au Luxembourg. Chacune de ces brigades avait avec elle de l'artillerie.

La population de ces quartiers n'était pas disposée, en général, à se livrer à l'insurrection; mais les chefs des sociétés secrètes, et quelques-uns des élèves des écoles, y répandaient des proclamations et y entretenaient une agitation qui pouvait devenir dangereuse.

C'était principalement vers la place Maubert qu'était le centre du mouvement.

Le général Renaud prit ses dispositions pour enlacer tout le quartier de la place Maubert par une opération convergente. Des troupes y furent dirigées simultanément par les rues de la Montagne-Sainte-Geneviève, Saint-Jacques, la Harpe et Saint-André-des-Arts. Elles balayèrent les rues, dispersèrent les groupes, chassèrent et poursuivirent tous ceux qui avaient la moindre apparence de vouloir résister.

Cette opération eut l'influence la plus salutaire sur le

quartier. La vigueur et l'allure des soldats terrifièrent les agitateurs. Un bataillon fut dirigé vers l'église Saint-Médard, dont quelques insurgés avaient enfoncé les portes, et où ils sonnaient le tocsin. Ils s'enfuirent à l'approche des premiers soldats.

Le carrefour Mouffetard fut occupé militairement; et la population, heureuse d'être délivrée de cette poignée de bandits, vint apporter aux troupes du bois, de la paille et des provisions.

L'insurrection était vaincue à Paris.

A La Chapelle-Saint-Denis, des barricades avaient été élevées, mais détruites presque aussitôt par quelques compagnies du 28e de ligne. Le lendemain, 5 décembre, une nouvelle tentative d'insurrection eut lieu à la barrière Rochechouart, où l'on signalait l'existence d'une formidable barricade. Une autre existait également dans le faubourg Poissonnière; mais, à l'approche des troupes, leurs défenseurs s'enfuirent avec précipitation.

Le soir même les soldats rentrèrent dans leurs quartiers, et le lendemain Paris était livré à sa vie habituelle. Malheureusement cette victoire avait été achetée par des pertes cruelles : 24 soldats tués (1) dont 1 officier supérieur, 184 blessés dont 17 officiers, tel était le tribut sanglant que l'armée avait payé à la patrie.

Quant aux insurgés, le nombre des morts, d'après un relevé statistique dressé dans les 16 ambulances de Paris, s'élève à 191; le nombre des blessés est inconnu,

(1) Ce chiffre a été porté à 27 par suite du décès de 3 soldats dans les hôpitaux.

car celui qui fut constaté dans les hôpitaux est insignifiant et s'élève à peine à 87.

Le Président de la République, le lendemain de ces événements, s'empressa d'aller visiter les ambulances et de porter lui-même des récompenses et des consolations aux blessés. En même temps il adressa au peuple français cette belle proclamation :

Français,

Les troubles sont apaisés. Quelle que soit la décision du peuple, la société est sauvée. La première partie de ma tâche est accomplie; l'appel à la nation, pour terminer les luttes des partis, ne faisait, je le savais, courir aucun risque sérieux à la tranquillité publique.

Pourquoi le peuple se serait-il soulevé contre moi?

Si je ne possède plus votre confiance, si vos idées ont changé, il n'est pas besoin de faire couler un sang précieux ; il suffit de déposer dans l'urne un vote contraire. Je respecterai toujours l'arrêt du peuple.

Mais, tant que la nation n'aura pas parlé, je ne reculerai devant aucun effort, devant aucun sacrifice pour déjouer les tentatives des factieux. Cette tâche, d'ailleurs, m'est rendue facile.

D'un côté, l'on a vu combien il était insensé de lutter contre une armée unie par les liens de la discipline, animée par le sentiment de l'honneur militaire et par le dévouement à la patrie.

D'un autre côté, l'attitude calme des habitants de Paris, la réprobation dont ils flétrissaient l'émeute, ont témoigné assez hautement pour qui se prononçait la capitale.

Dans ces quartiers populeux où naguère l'insurrection se recrutait si vite parmi des ouvriers dociles à ses entraînements, l'anarchie, cette fois, n'a pu rencontrer qu'une répugnance profonde pour ses détestables excitations. Grâces en soient rendues à l'intelligente et patriotique population de Paris! Qu'elle se persuade de plus en plus que mon unique ambition est d'assurer le repos et la prospérité de la France.

Qu'elle continue à prêter son concours à l'autorité, et bientôt le pays pourra accomplir, dans le calme, l'acte solennel qui doit inaugurer une ère nouvelle pour la République.

Fait au palais de l'Élysée, le 8 décembre 1851.

LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE.

Ayant appris que le mode de votation avec la signature de chaque votant employée autrefois, et qui paraissait mieux assurer la sincérité des élections, soulevait une objection et ne paraissait pas assez garantir l'indépendance du suffrage, il n'hésite pas à revenir sur son premier décret et à rétablir le scrutin secret.

Les événements du 2 décembre eurent un contrecoup imprévu dans plusieurs départements.

En même temps que l'insurrection est vaincue à Paris, on apprend que, dans quelques localités, des troubles graves ont éclaté; que des actes horribles qui feraient rétrograder la civilisation jusqu'au 14e siècle ont été commis, et que l'autorité, désarmée dans plusieurs endroits, a été forcée de reculer devant des bandes de forcenés, et que la consternation et le deuil règnent parmi tous les honnêtes gens.

Louis-Napoléon prend aussitôt les mesures les plus énergiques. Les départements où se sont commises ces saturnales sont mis en état de siége; des troupes sont envoyées sur tous les points menacés avec des commissaires extraordinaires chargés des instructions du gouvernement.

Les départements où se produisirent ces actes regrettables sont ceux de l'Allier, de la Nièvre, de la Côte-d'Or, de Saône-et-Loire, du Jura, du Gard, du Gers, de

l'Hérault, de l'Yonne, de la Drôme, du Lot-et-Garonne, du Var et des Basses-Alpes.

Le cadre que nous nous sommes tracé ne nous permet pas d'entrer dans le détail de ces événements. Nous nous bornerons à dire que le désordre fut partout réprimé avec la plus vigoureuse énergie, et que partout aussi les esprits se sont rassurés, et enfin que les populations reconnaissantes ont témoigné leur sympathie pour Louis-Napoléon par ce vote imposant de 7,500,000 suffrages.

Nous croyons devoir terminer cette histoire de Louis-Napoléon par quelques détails peu connus sur son caractère et sur sa vie intérieure.

On a beaucoup écrit sur le prince depuis son retour en France; on a tracé de lui plusieurs portraits qui tous manquent de ressemblance. Tantôt on l'a comparé à Guillaume-le-Taciturne, tantôt à je ne sais quel Werther historique doublé d'Auguste et de Titus, et, à grand renfort d'antithèse, on en a fait une image impassible et froide comme la fatalité, où ne se reflète aucune pensée; une figure inerte et insensible, où ne se révèle aucune sensation, mais qui n'est que le masque d'une vie intérieure ardente et puissante, qui n'est que l'enveloppe apparente d'une pensée vaste et profonde (1).

Louis-Napoléon n'est ni Guillaume-le-Taciturne ni Werther. Sa figure n'est ni insensible ni inerte, et sa pensée ne se cache point sous un masque impassible. Sa physionomie est, au contraire, empreinte de bienveillance et de finesse, et la bonté de son âme se révèle

(1) La Guéronnière, Portrait de Louis-Napoléon.

aisément dans son regard, et dans son sourire. Tous ceux qui l'approchent sont frappés de l'expression de douceur et de bonhomie de ses traits, de la simplicité noble et digne de sa personne. Ceux qui le connaissent mieux savent combien son cœur est généreux, son âme aimante et sympathique. Dans le cours de sa vie, si diverse, si accidentée, si féconde en événements, dans la bonne comme dans la mauvaise fortune, dans l'exil comme au pouvoir, Louis-Napoléon s'est toujours créé des affections sérieuses et dévouées. Il est peu de personnes en rapport avec lui qui n'aient cédé à l'attrait irrésistible de cette nature d'élite.

L'impassibilité qu'il montre dans les grandes circonstances de la vie n'est que le résultat de sérieuses études et de longues méditations. Ce calme est celui des âmes fortes (1).

L'étude, l'exil, la captivité ont modifié à ce point sa nature généreuse, qu'aujourd'hui Louis-Napoléon est entièrement maître de lui ; mais, encore une fois, ce serait une erreur de croire *que la nature morale en lui est contenue par la nature physique*. C'est au contraire la volonté et la force d'âme qui, chez lui, commandent aux sens. S'agiter n'est pas avancer, a-t-il coutume de dire. Ce mot est profondément vrai, en politique surtout. Sa parole, sobre et précise, est la conséquence du système de conduite qu'il s'est imposé, et qui, dans les

(1) Après Marengo, David, chargé de représenter Bonaparte au passage du Saint-Bernard, lui demanda comment il voulait être peint. — *Calme sur un cheval fougueux*, répondit le premier consul.

circonstances graves et difficiles où il s'est trouvé lui a si bien réussi Nul n'apprécie vite et mieux les hommes et les choses, et le premier jugement qu'il porte est généralement juste. Il revient rarement de sa première impression, car il sait qu'elle est presque toujours bonne.

Observateur perspicace, il voit d'un coup d'œil rapide tout ce qui se passe autour de lui, sans rien laisser paraître des impressions qu'il en reçoit. Le souvenir de ces impressions, le jugement qu'il porte sur les hommes, se classent dans sa mémoire et lui reviennent toujours en temps opportun. On est souvent surpris de le voir se rappeler des faits accomplis depuis longtemps et de désigner pour des postes importants des hommes auxquels personne n'avait songé et dont lui seul avait deviné les dispositions applicables. C'était le système de l'empereur, et on sait quels heureux résultats il en obtenait.

Du reste, il a été si souvent à même de juger les hommes et de les connaître dans le concours inusité d'ambitieux, d'intrigues politiques, d'importants et d'importuns de toute espèce qui se sont pressés autour de lui dès les premiers jours de sa grandeur, qu'il a dû se ressouvenir plus d'une fois de ces vers d'un poète célèbre :

. . . . Que du faîte où nous sommes,
Le spectacle qu'on a, nous dégoûte des hommes.

On a vu avec quel heureux à propos et quel discernement il choisit les hommes appelés à concourir aux événements du 2 décembre.

Comme l'empereur, il croit à sa destinée, et il aime les gens qui ont foi en la leur. En effet, dans la vie politique comme dans les combats, il faut être heureux pour réussir (1). . . . .

Cette confiance constante dans son étoile, qui ne l'a jamais abandonné, même dans les positions les plus critiques, explique et justifie tous les actes de sa vie; elle puise sa force dans la foi religieuse. Louis-Napoléon est croyant dans toute l'acception du mot. Dans les grands événements politiques qui se sont accomplis depuis trois ans, il n'a jamais manqué d'invoquer l'assistance de la religion. Dans presque tous ses discours on retrouve le nom de Dieu. Dans les divers voyages qu'il a faits en France, son premier soin a toujours été, en entrant dans une ville, d'aller demander les bénédictions du Ciel dans l'église métropolitaine. Ce n'était point, ainsi qu'on l'a souvent répété à cette époque, dans une pensée politique, c'était dans une pensée purement religieuse.

Ce qui fait ma force à moi, disait-il un jour à un général qui a longtemps fait partie de ses conseils ministériels, *c'est que j'ai la foi religieuse qui vous manque!*

. . . .

Louis-Napoléon se lève habituellement à sept heures. en été, à huit heures en hiver. Son premier soin est de lire les lettres importantes, qui lui sont remises par son valet de chambre Thélin, et qui, toutes, portent un timbre ou un chiffre convenu d'avance avec les per-

(1) L'empereur avait coutume de dire qu'il faut être heureux pour faire la guerre.

sonnes qui sont le plus avant dans sa confiance. Il fait ensuite quelques tours de promenade dans le jardin et revient à neuf heures dans son cabinet de travail, qui est contigu à sa chambre à coucher. Ses aides-de-camp sont admis auprès de lui en ce moment; puis c'est le tour des officiers d'ordonnance de service; il leur donne les ordres pour la journée. Le docteur Conneau, son médecin, se rend également à cette heure auprès de lui, ainsi que M. Mocquard, son chef de cabinet, et M. Bure, l'intendant de l'Elysée (1).

Quand chacun a reçu ses instructions, le prince engage souvent avec eux une conversation toute familière et qui dure quelques instants seulement; puis il s'occupe d'expédier les affaires les plus urgentes, celles dont il doit entretenir ses ministres, qui ordinairement se réunissent en conseil à l'Élysée à midi. Il parcourt les journaux, sur lesquels on a eu soin de marquer au crayon rouge les passages les plus importants. Il lit surtout attentivement les journaux anglais. Les charges du *Charivari* et du *Journal pour rire* sur sa personne ou sur celle de ses ministres, à l'époque où il leur était permis d'en publier, l'égayaient beaucoup; il riait de ces débauches artistiques, où souvent son image était loin d'être flattée.

A dix heures, le prince donne quelques rares audiences. Le déjeûner a lieu à onze heures habituellement.

(1) M. Bure, frère de lait de Louis-Napoléon, est un des hommes les plus bienveillants qui existent. Esprit honnête, cœur généreux, il est bien digne de comprendre et de seconder l'inépuisable bienfaisance du prince.

Louis-Napoléon mange avec grande sobriété. Au sortir de déjeûner, il se rend au conseil et vient s'asseoir à la table commune, autour de laquelle sont réunis les ministres. Il écoute attentivement les délibérations et n'y prend part ordinairement que par quelques mots décisifs qui résument les questions et qui indiquent la marche à suivre. Le prince a l'habitude, pendant les séances du conseil, de tracer à la plume sur des chiffons de papier des croquis de paysage ou des figures de fantaisie, dont les employés de l'Elysée s'emparent avec empressement. Après le conseil, il prend congé des ministres et reçoit les autres personnes de sa maison que les besoins du service appellent auprès de lui. Il reçoit également à cette heure, c'est-à-dire de une à deux, les personnes qui ont obtenu des lettres d'audience.

A deux heures, avant les événements du 2 décembre, il avait coutume de sortir en tilbury ou à cheval, pour faire une promenade au bois de Boulogne. Dans ces promenades, il était toujours accompagné d'un de ses officiers d'ordonnance. Bon et beau cavalier, il a toujours dans ses écuries l'élite des chevaux de race. Ces excursions au bois de Boulogne se prolongeaient jusqu'à quatre heures, quelquefois jusqu'à cinq. Quand il sortait en tilbury, c'est toujours lui qui tenait les rênes.

Au retour, il se faisait rendre compte, par une personne de sa maison chargée de ce soin, des séances de l'Assemblée. Il recevait également quelques visites à cette heure.

Le dîner a lieu à six heures; plusieurs fois par semaine il y a de grands couverts où sont invités les

hommes les plus importants, ministres, généraux, fonctionnaires publics et autres. La liste des personnes invitées est dressée par lui avec le plus grand soin.

Dans la soirée, les jours où il n'y a pas réception, le prince se rend une ou deux fois par semaine à l'Opéra, aux Français et aux Italiens, et même dans quelques autres théâtres. Les autres soirées sont employées par lui au travail ou à l'étude des grandes questions administratives et politiques.

Quelques jours avant les événements du 2 décembre, et depuis qu'ils sont accomplis, le prince s'est livré à un prodigieux travail de cabinet; bien souvent le jour est venu le surprendre dans ces études laborieuses, qui avaient pour but l'avenir et la prospérité de la France.

Tous les actes du coup d'Etat, proclamations, décrets, appel au peuple, etc., ont été dictés par lui ou écrits par lui. Il en a été de même de la plus grande partie des décrets qui ont paru depuis cette époque.

La Constitution nouvelle qu'il vient de publier est son œuvre toute particulière. La veille où elle parut, il en corrigea les épreuves lui-même avec le plus grand soin, en présence du garde des sceaux, ministre de la justice, et du directeur de l'imprimerie. Cette séance se prolongea jusqu'à deux heures du matin.

Tel est l'homme auquel la France vient de confier sa destinée. Comme on vient de le voir par cet aperçu, Louis-Napoléon poursuit sérieusement, scrupuleusement la grande mission qu'il s'est imposée, de rendre à la France sa prospérité des beaux jours d'autrefois; et Dieu, ainsi qu'il le dit lui-même et ainsi que nous l'espérons, Dieu bénira son œuvre.

Il ne nous reste plus qu'à tracer rapidement le cadre des actes principaux qui ont eu lieu depuis le 2 décembre.

Le 4, décret portant modification au plébiscite du 2, relatif au mode de votation.

Le 7, décret qui prononce le licenciement de la 5e légion de la garde nationale, dont quelques citoyens avaient écrit sur leurs portes *armes données*.

Le même jour, décret qui rend au culte religieux l'église Sainte-Geneviève.

Le même jour, décret portant que les services rendus par l'armée de l'intérieur seront récompensés comme ceux de l'armée du dehors.

Le 8, décret sur la transportation des repris de justice et des membres des sociétés secrètes.

Le 10, publication de la loi relative au chemin de fer de Lyon à Avignon.

Le 12, décret qui nomme maréchaux de France les généraux Vaillant et Harispe.

Le 13, décret qui constitue définitivement la Commission consultative, faisant fonction de conseil d'Etat et d'Assemblée législative.

Le 15, décret portant que des secours annuels et viagers seront distribués aux anciens militaires de la république et de l'empire.

Les 20 et 21, vote général pour la confirmation des pouvoirs du Président de la République pendant dix ans.

Le 24, décret portant réorganisation de la gendarmerie.

Le 26, décret portant que le territoire français sera divisé en 21 divisions militaires.

Le 29, décret portant qu'aucun café, cabaret ou débit de boissons sur place ne pourra être ouvert à l'avenir sans l'autorisation préalable de l'autorité administrative.

Le 31, la Commission consultative se rend à l'Elysée pour remettre au Président de la République l'extrait du procès-verbal constatant que le vote des 86 départements, de l'Algérie, de l'armée et de la marine sur le plébiscite du 2 décembre donne pour résultat :

Oui, 7,439,216

Non, 640,737

Le 1er janvier, décret ordonnant le rétablissement de l'aigle sur les drapeaux français et sur les croix de la Légion-d'Honneur.

Installation de Louis-Napoléon aux Tuileries.

Te Deum solennel célébré à Notre-Dame, en action de grâces du vote du 20 décembre.

Nous n'ajouterons plus qu'un mot, et c'est un vœu : Que Dieu protége les jours de Louis-Napoléon ! que Dieu sauve la France !

FIN.

Paris. — Imp. de Pommeret et Moreau, quai des Augustins, 17.



